



LES VIOLENCES CONTRE LES FEMMES ET LES FILLES ET LA RÉSILIENCE

QUELS LIENS ? QUELS ENJEUX ?
QUELS IMPACTS ? PERSPECTIVES
DU CONTEXTE TCHADIEN

Virginie Le Masson, Colette Benoudji,
Sandra Sotelo Reyes et Giselle Bernard

Document de travail



A PROPOS DES AUTEURS



Colette Bénoudji est la coordinatrice de Lead Tchad, une Organisation Non-Gouvernementale basée à N'Djaména, et travaille en tant que Knowledge Engagement Leader du programme BRACED. Son travail est centré sur le développement des communautés locales avec l'accent sur la problématique genre et le changement climatique. Après un diplôme de Maîtrise en Sciences de l'Éducation à l'Université Lumière Lyon 2 en France, Colette a fait des études de Master en Ingénierie de l'Innovation – Développement et Sociétés auprès de la Fondation 2IE (Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement) de Ouagadougou.



Dr Virginie Le Masson est chargée de recherche au sein de l'Overseas Development Institute, où elle dirige le thème de recherche « Genre et égalité sociale » au sein du programme BRACED. Ses centres d'intérêt en matière de recherche combinent la réduction des risques de catastrophe, le développement durable, et l'égalité de genre. Elle vient de coéditer un livre qui documente l'intégration des relations de genre pour mieux répondre aux défis du changement climatique.



Sandra Sotelo Reyes est la Conseillère sur la Justice Genre et la Résilience d'Oxfam Intermon. Sandra travaille sur l'émancipation des femmes et la protection en lien avec la résilience, principalement en Afrique de l'Ouest, en Afrique Centrale et dans les Caraïbes, forte de son expérience auprès des programmes pays d'Organisations Non-Gouvernementales telles que IRC ou des bailleurs comme DFID. Ses centres d'intérêt en matière de recherche visent à explorer les structures de pouvoirs discriminantes et leurs impacts sur le développement.



Giselle Bernard est une étudiante de Master à l'Université d'Oxford, dans le Département du Développement International. Avant son stage au sein de l'Overseas Development Institute, elle a été bénévole auprès de nombreuses initiatives de la société civile à travers l'Europe pour venir en aide aux réfugiés. Ses centres d'intérêt en matière de recherche portent sur l'action sur le climat, le genre et les migrations.

Remerciements

Les auteurs remercient toutes les personnes ayant participé à cette étude, pour avoir accepté d'être interviewées et pour avoir partagé leurs témoignages et leurs conseils.

Nos remerciements vont également à toute l'équipe de Concern Worldwide a Goz Beida, N'Djaména et à Londres pour leur soutien durant les phases de préparation, de recherche sur le terrain et de révision du rapport.

Un grand merci aux collègues d'Oxfam Intermon, pour la collaboration sur le terrain, et durant toute la phase d'écriture ; merci en particulier à Valerie Minne pour son expertise et pour les échanges d'information.

Nous adressons notre sincère gratitude pour les commentaires reçus de la part des évaluatrices de ce rapport : Dr. Véronique Barbelet (ODI), Me. Delphine Kemneloum Djiraïbé (Bareau de N'Djaména et PILC), Zenabou Segda (BRACED), et Sofia Dagna (CARE France).

Enfin, tous nos remerciements à Charlotte Rye, Zoë Windle et Beth Bradshaw pour nous avoir soutenu inlassablement et pour leur aide dans la publication de ce rapport.

Table des matières

1. Introduction	8
2. Cadre conceptuel	11
2.1 La violence contre les femmes et le modèle écologique	11
2.2 Les capacités de résilience	13
3. Méthodologie qualitative	16
4. Violences contre les femmes et les filles au quotidien	20
4.1 Le plus grand risque : être une fille	20
4.2 La violence conjugale : illustration des relations de pouvoir inégales	25
4.3 Des normes sociales qui discriminent et ne protègent pas les femmes	30
4.4 Des institutions communautaires informelles qui renforcent les normes discriminantes	31
4.5 Un contexte politique officiellement égalitaire mais un cadre législatif limité	33
5. L'impact de la violence sur les processus de changements sociaux	37
5.1 Comment la violence empêche de sécuriser et améliorer les moyens d'existence ?	37
5.2 Est-ce que la violence influence les capacités à accéder et à échanger des informations ? De quelle manière ?	46
5.3 Est-ce que la violence impacte les capacités de participer à des processus de décision collectifs, flexibles et qui anticipent sur l'avenir ?	47
5.4 Est-ce que la violence limite les capacités des personnes à apprendre, expérimenter et entreprendre de nouvelles idées ? De quelle manière ?	48
5.5 Est-ce que la violence impacte les capacités à tenir les dirigeants responsables et à soutenir la « bonne » gouvernance ?	50
5.6 Comment la violence influence-t-elle les opportunités de questionner les relations de pouvoir et les normes sociales inégales (émancipation et justice genre) ?	52
6. Comment la violence affecte-elle différemment les capacités de résilience ?	54
6.1 Capacité d'absorption pour faire face aux crises	55
6.2 S'adapter aux changements liés aux risques climatiques	57
6.3 Les capacités de transformation pour réduire la vulnérabilité	60
7. Comment les programmes de résilience peuvent-ils confronter la violence ?	63
7.1 Prendre en compte le genre et lutter contre les inégalités au sein des programmes de résilience	63
7.2 Sur quels processus de changements sociaux miser ?	70
8. Conclusion	79
9. Quelles recommandations pour les ONG ?	82
Bibliographie	87
Annex	91

Acronymes

ABDH	Approche Basée sur les Droits de l'Homme
ADH	Association de Défense des Droits de l'Homme
AFJT	Association des Femmes Juristes du Tchad
ASTBEF	Association Tchadienne pour le Bien-Etre Familial
APR	Association pour l'Auto-Promotion Rurale
CELIAF	Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines
CEDEF	Convention sur l'Elimination de toutes les Formes de Discrimination à l'égard des Femmes
CDE	Convention relative aux Droits de l'Enfant
CONA-CIAF	Comité National de Lutte contre les Pratiques Traditionnelles Néfastes
CICR	Comité International de la Croix/du Croissant Rouge
ENI	Ecole Normale des Instituteurs
ENASS	Ecole Nationale des Agents Sociaux et Sanitaires
ENAM	Ecole Nationale d'Administration et de Magistrature
EDST	Enquête démographique et de Santé au Tchad
ECOSIT	Enquête sur la Consommation et le Secteur Informel au Tchad
HIAS	Hebrew Immigrant Aid Society
MASSNF	Ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille
MGF	Mutilations Génitales Féminines
OCHA	Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SAA	Union des Groupements Saad Al Awin (Appui aux femmes)
UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
UNICEF	Fonds des Nations Unies Pour L'Enfance
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la Population
VCFE	Violences Contre les Femmes et les Filles
VBG	Violences Basées sur le Genre

Synthèse

Ce rapport explore les liens entre les violences basées sur le genre (VBG) qui affectent principalement les femmes et les filles, et la résilience des survivant(e)s, de leur foyer et de leur communauté. L'objectif de cette étude vise à explorer deux questions principales :

1. Comment les violences contre les femmes et les filles impactent-elles les processus de changements sociaux nécessaires au développement des capacités de résilience?
2. Comment les programmes de résilience peuvent-ils prendre en compte les violences perpétrées contre les femmes et les filles?

Contexte

De nombreux programmes de développement visant à construire la résilience des populations face aux aléas naturels et aux changements climatiques, ciblent les femmes en priorité. En effet, les analyses de contextes conduites par les acteurs du développement révèlent souvent les inégalités socio-économiques qui affectent les femmes en premier lieu mais aussi les problèmes d'insécurité auxquels sont exposées, en majorité, les femmes et les filles. Ce constat sous-tend les approches sensibles au genre que beaucoup d'organisations non-gouvernementales mettent en oeuvre pour pouvoir réduire la vulnérabilité des personnes les plus marginalisées et construire leur résilience dans les contextes fragiles et affectés par des crises.

Cependant, la prise en compte du genre dans la programmation n'intègre pas systématiquement la reconnaissance et la lutte contre les violences basées sur le genre qui sont perpétrées au sein des ménages et des communautés au quotidien. Or les violences sont non seulement une violation des droits humains, mais aussi une manifestation continue de rapports de pouvoirs inégaux qui impactent négativement tant sur la santé physique et psychologique de celles qui la subissent, que sur leurs capacités à développer leurs moyens d'existence. En d'autres termes, est-ce que les violences contre les femmes et les filles empêchent la construction de la résilience des survivantes, mais aussi celle de leur famille et de leur communauté, et si oui, quel rôle les programmes de résilience peuvent-ils jouer pour promouvoir l'égalité entre les sexes?

Méthodologie

Pour y répondre, cette recherche réalisée dans le contexte du Tchad, se base sur la combinaison de données secondaires issues de l'enquête démographique et de santé de 2014–2015 qui documente la nature et l'ampleur des violences contre les femmes au Tchad et sur une méthodologie qualitative ayant permis d'explorer *la manière* dont les violences impactent les capacités de résilience des survivant(e)s et celles de leur foyer. Pour cela, des outils qualitatifs ont été utilisés pour collecter des données primaires, en accord avec les recommandations établis par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)¹ en matière d'éthique, de sécurité des participant(e)s et de qualité de l'information. Des entretiens semi-structurés ont été effectués dans deux régions du Tchad, le Sila et le Bar el Gazhel et dans la capitale N'Djamena, avec le personnel

1 www.who.int/gender/documents/OMS_Ethics&Safety10Aug07.pdf

national et expatrié des ONG et agences des Nations Unies travaillant sur la résilience et la protection, avec les autorités locales et régionales, et des membres d'associations villageoises. Des entretiens approfondis ont également été effectués avec des villageois(e)s et des survivant(e)s de violence. Enfin, plusieurs groupes de discussions ont été effectués avec des groupes de femmes et de jeunes.

Résultats

Les violences contre les femmes constituent un risque au quotidien, pas seulement en temps de conflits et de crise. Les formes de violence les plus rapportées sont les mariages précoces, les violences physiques et sexuelles commises par des proches, la polygamie et la discrimination contre les femmes qui y est associée (abandon du foyer, risques de divorce) ainsi que le déni de ressources et d'opportunités.

Les discriminations contre les femmes et filles, et les violences associées, ont des impacts multiples sur la construction des moyens d'existence :

- **Capital humain :** la santé des survivantes, en particulier celles des adolescentes, est gravement impactée par les violences, dans un contexte où les services sanitaires sont extrêmement limités. Les normes sociales qui empêchent les femmes et les filles d'accéder aux soins quand elles en ont besoin, impactent aussi la santé de leurs enfants et, de manière générale, exacerbent leur vulnérabilité durant les périodes de stress.
- **Capital financier :** la violence impacte les ressources économiques des foyers en entraînant des dépenses pour couvrir les soins médicaux, et en restreignant les capacités physiques et/ou mentales des survivantes à maintenir leurs responsabilités domestiques et/ou à s'engager dans des activités productives. Ce manque à gagner renforce la vulnérabilité des foyers en limitant leurs ressources en cas de crise.
- **Capital physique :** l'accès inégal des femmes, par rapport aux hommes, à la scolarité, à la formation, aux moyens d'information, à la propriété foncière ou au contrôle du budget familial, limite les ressources physiques du foyer qui permettraient à tous les membres de mieux se protéger ou de s'adapter en cas de crise.
- **Capital social :** les survivantes de violences sexuelles ainsi que les femmes enceintes non-mariées risquent la répudiation de la part de leur famille et de leur communauté ce qui affecte leurs possibilités de développer leurs ressources ou d'accéder à un soutien financier. L'abandon du foyer par le chef de famille affecte les ressources sociales du reste du ménage tandis que les hommes qui émigrent en quête de nouveaux moyens d'existence se désengagent aussi des institutions villageoises.

- **Capital naturel** : les risques de violences auxquels les femmes et les filles sont exposées lorsqu'elles se déplacent à l'extérieur du village ou des camps pour s'approvisionner en eau et bois de chauffage pourraient éventuellement limiter leur accès aux ressources naturelles, mais les témoignages ne permettent pas de confirmer cette hypothèse.

En revanche, le manque de moyens d'existence est soulevé comme un facteur de risque qui expose les femmes et les filles aux violences, en particulier l'exploitation sexuelle, en aggravant leur vulnérabilité. Pour résumer ce cercle vicieux : **les violences impactent les moyens d'existences des survivantes tandis que le manque de ressources augmente les risques de violences.**

Les violences contre les femmes et les filles affectent également d'autres processus de changement sociaux, (i) en limitant les opportunités pour les survivantes d'accéder à la connaissance et à l'information ; (ii) en réprimant les processus de décision collectifs qui anticipent sur l'avenir ; (iii) en contraignant les possibilités d'apprentissage bien que les femmes continuent d'innover ; (iv) en tolérant l'impunité des auteurs de violences ; et (v) en maintenant en place des normes sociales qui entretiennent les relations de pouvoirs inégales et discriminantes.

Les inégalités de genre, et a fortiori les violences contre les femmes, entraînent une chaîne de conséquences problématiques pour la construction de la résilience : depuis la précarité de la santé reproductive, jusqu'au faible taux d'alphabétisation qui touche en premier lieu les femmes, en passant par tous les obstacles institutionnels qui empêchent les femmes d'accéder aux mêmes opportunités que les hommes et d'exercer un pouvoir de décision sur une base égalitaire. Ce constat limite non seulement les ressources que les femmes peuvent mobiliser en cas de crise mais aussi celles de tous les membres du foyer dépendant.

Face aux violences, il y a un décalage entre la réponse humanitaire dans les contextes d'urgence, et le dysfonctionnement des institutions compétentes pour lutter contre les VBG hors urgence. En temps de crise, la réponse multi-sectorielle initiée par les organisations non-gouvernementales et les agences des Nations Unies repose sur des principes et des processus de protection bien établis, qui permettent de traiter et de contribuer à prévenir les violences basées sur le genre. Cependant, si les mécanismes mis en place viennent en aide aux populations réfugiées et déplacées, ils ne constituent pas une réponse durable aux violences auxquelles sont confrontées les femmes et les filles des communautés locales au quotidien parce qu'elles ne sont pas les populations ciblées, et parce que ces mécanismes ne perdurent pas une fois les acteurs humanitaires partis. Dans ce contexte, le rôle que jouent les associations de la société civile en matière de protection et de soutien psychosociale et juridique, est crucial.

Si, face aux violences contre les femmes et les filles, n'existent que des mesures atténuant les impacts, par exemple en matière de santé des survivantes ou de soutien des moyens d'existence, mais qu'aucune mesure n'est prise pour répondre aux causes structurelles qui les sous-tendent, les projets ne contribueront que modérément à la résilience des bénéficiaires. Le rapport examine les approches utilisées ou potentielles dans la programmation pour que la construction de la résilience passe par la lutte contre les processus d'exclusion et de vulnérabilité :

1. L'accès à la santé reproductive.
2. L'importance des groupements de femmes.
3. Le rôle des autorités y compris les chefs traditionnels et religieux.
4. La sensibilisation à grande échelle sur les violences contre les femmes et les filles.
5. Une réponse holistique à la violence pour aider les survivantes.
6. L'intégration de la dimension du genre de manière transversale dans les programme de résilience.



1. INTRODUCTION

Credit : Carsten
ten Brink

« Ce qui apporte de la violence dans notre communauté c'est l'insoumission de nos femmes et la pauvreté », chef de village, région du Sila.

Pourquoi parler de violences contre les femmes lorsque l'on s'intéresse à l'adaptation des populations face au changement climatique ? A première vue, le lien entre des problèmes d'ordre social et la résilience des communautés face aux aléas naturels ou aux crises environnementales n'est pas évident. Pourtant, les conséquences de la violence quotidienne, c'est-à-dire la violence qui n'est pas nécessairement perpétrée en temps de guerre et par des combattants, a des répercussions tant sur la santé physique et psychosociale de celles et ceux qui la subissent, que sur leurs capacités à développer leurs moyens d'existence. Or ces moyens d'existence sont nécessaires pour assurer la survie des personnes, particulièrement lorsqu'elles vivent dans un environnement exposé aux extrêmes climatiques et dans des contextes économiques et politiques fragiles (Koester et al. 2016).

Au Tchad, pays central de la zone sahélienne, les populations sont confrontées à des risques de nature variée mais dont les effets se renforcent mutuellement : les risques de sécheresse récurrents et l'ensablement des *ouadis* (cours d'eau semi-permanents), l'insécurité alimentaire sévère qui touche une personne sur cinq (OCHA, 2016), l'instabilité politico-militaire et les flux de populations consécutifs (Medard et Ozias, 2007 ; Favre, 2007), la hausse des prix des denrées alimentaires (suite à la fermeture de la frontière

tchadienne avec la Libye en janvier 2017),² les précipitations extrêmes et les inondations récurrentes³ ou encore les impacts négatifs du changement climatique (République du Tchad, 2010).

Face à ces risques, les populations tchadiennes sont globalement vulnérables : plus de la moitié des habitants (55 %) vit sous le seuil de pauvreté tandis que 4,7 millions de personnes, ont besoin d'une assistance humanitaire en 2017, soit 32 % de la population du Tchad (OCHA, 2016). Or, la vulnérabilité dépend non seulement des facteurs qui caractérisent la marginalisation géographique, politique et économique des communautés mais également d'un système de pouvoir qui exclut certains individus au sein même de leur communauté et de leur foyer. Ces facteurs d'exclusion sont bien souvent liés aux caractéristiques sociales des personnes telles que leur âge, leur ethnie, leur religion, leur orientation sexuelle et leur genre (Le Masson et Lovell, 2016).

Cette dimension sociale de la vulnérabilité face au changement climatique et aux risques de catastrophes reste, toutefois, trop souvent simplifiée à la généralisation de groupes qualifiés de vulnérables (ex. : les femmes ou les personnes âgées) qui deviennent les bénéficiaires cibles des projets humanitaires et de développement (Twigg, 2015). Certes, un nombre croissant de politiques internationales (ex. : le cadre d'action de Sendai 2015–2030, les contributions prévues déterminées de l'accord de Paris sur le climat) reconnaissent ces groupes sociaux comme des acteurs de changement qui doivent être intégrés dans la planification et la mise en Oeuvre des initiatives visant à renforcer la résilience des populations. Cependant, rares sont les études et programmes qui cherchent à questionner les facteurs qui maintiennent la vulnérabilité des personnes les plus marginalisées, et qui les empêchent d'être pleinement impliquées dans les décisions et les activités qui impactent leur vie quotidienne.

Les Violences Basées sur le Genre (VBG) (voir glossaire p17) constituent typiquement un facteur d'exclusion pour les personnes qui en sont victimes mais aussi une manifestation de la dominance d'un genre sur l'autre, et ce, pas seulement en temps de crise, mais aussi dans la vie de tous les jours. Au Tchad, la proportion des violences perpétrées en dehors des conflits et en majorité contre des femmes et des filles, est considérable. A l'échelle nationale, plus d'un tiers des femmes de 15–49 ans non célibataires (35 %) ont été victimes d'actes de violence physique, psychologique et/ou sexuelle, causés par leur conjoint au moins une fois dans leur vie (EDS-MICS, 2015). Parmi elles, près de la moitié (49 %) a déclaré avoir été blessée au cours des 12 derniers mois à la suite d'actes de violence conjugale (Ibid). Malgré l'ampleur du phénomène, et bien que les ONG travaillant sur la résilience au changement climatique soient régulièrement confrontées aux problèmes de violences subies par les femmes et les filles (Mercy Corps, 2014), la lutte contre la violence « quotidienne » n'est pas systématiquement intégrée aux projets de résilience. Pourtant, on suppose

² <http://mobile.apanews.net/index.php/fr/news/fermeture-frontiere-avec-la-libye-hausse-au-tchad-des-prix-des-denrees>

³ www.rfi.fr/afrique/20140731-tchad-habitants-djamena-confrontes-inondations-saison-pluies-cycliques

que ces violences affectent négativement les capacités des personnes qui y ont été exposées ainsi que celles de leur foyer, à faire face à des risques multiples. En d'autres termes, la non prise en compte des violences contre les femmes et les filles peut-elle entraîner des approches de développement inégales et inéquitables ? Par ailleurs, la prise en compte de la violence pourrait-elle améliorer la qualité et l'impact des interventions qui visent à construire la résilience des populations ?

Cette étude s'inscrit dans le cadre du programme BRACED (Building Resilience and Adaptation to Climate Extremes and Disasters) qui cherche à renforcer la résilience et l'adaptation face aux phénomènes climatiques extrêmes et catastrophes, et financé par le département britannique du développement international (Department for International Development & DFID). Au Tchad, BRACED est mis en oeuvre par Concern Worldwide avec leurs partenaires ICRAF – The World Agroforestry Centre et The Feinstein Institute.

Cette étude repose également sur la collaboration avec Oxfam Intermon dans le cadre de leur programme financé par le Trust Fund de l'Union européenne, et qui vise le soutien à l'emploi, la résilience et la cohésion sociale dans la bande sahélienne et la zone du Lac Tchad. Ce programme est mis en oeuvre par un consortium d'ONG internationales (Oxfam, Care et ACF), et leurs partenaires locaux CHORA, AIDER et ARDEK.

Objectifs de recherche

- Démontrer l'impact des violences contre les femmes et les filles sur les capacités de résilience, à l'échelle des individus, des foyers et des communautés.
 - Démontrer en quoi il est pertinent pour un programme de résilience de prendre en compte les problèmes de violence.
 - Établir si les programmes de résilience soutiennent ou non des approches de développement égales et équitables (même s'ils ne s'attaquent pas aux problèmes de violence).
 - Établir quels processus de changement sociaux peuvent être soutenus dans les programmes de développement pour construire la résilience et pour lutter contre la violence.
 - Déterminer à qui s'adresser en priorité pour lutter contre les normes sociales qui engendrent la violence et empêchent la résilience des personnes.
-



2. CADRE CONCEPTUEL

Credit : EC / ECHO /
Anouk Delafortrie

Cette étude cherche à répondre à deux questions de recherche principales :

1. Comment la violence quotidienne impacte-t-elle les processus de changements sociaux nécessaires au développement des capacités de résilience ?
2. Comment les programmes de résilience peuvent-ils ou doivent-ils prendre en compte les violences contre les femmes et les filles ?

Afin de répondre à ces questions, l'analyse présentée dans ce rapport repose sur un cadre conceptuel qui combine deux domaines de recherche : le modèle écologique des violences basées sur le genre et la résilience face aux risques de catastrophes et au changement climatique.

2.1 La violence contre les femmes et le modèle écologique

La violence perpétrée contre une personne en raison de son sexe et de la place que lui accorde une société ou culture donnée est un phénomène sexiste, enraciné dans l'inégalité entre les hommes et les femmes à travers le monde (Centre for Children and Families in the Justice System, 2005). Compte tenu de la domination et de la discrimination historique des femmes par les hommes

et du nombre disproportionné de femmes et de filles victimes de violences (Conseil de l'Europe, 2011 ; WHO, 2013), on parle généralement de « violence contre les femmes et les filles » (VCF) bien que les hommes et les garçons subissent aussi des violences de nature sexiste, surtout des violences sexuelles (ONU FEMMES, 2015).

La Convention d'Istanbul reconnaît que la violence à l'égard des femmes est un des mécanismes sociaux par lesquels les femmes sont maintenues dans une position de subordination par rapport aux hommes (Conseil de l'Europe, 2011). Se basant sur ce principe, cette étude s'inscrit dans une approche axée sur les droits humains (aussi communément appelée Approche Basée sur les Droits de l'Homme (ABDH)). Celle-ci reconnaît, entre autres, que les personnes-cibles des projets de développement ne sont pas seulement des bénéficiaires de l'aide, ils sont aussi titulaires de droits qui doivent être respectés et protégés. La garantie et l'exercice de ces droits (ceux de l'homme et de la femme) doivent donc se situer au cœur des programmes de développement si les ONG se revendiquent de promouvoir l'égalité entre les sexes.

Pour mieux comprendre l'impact des interventions supposées lutter contre la violence, le modèle écologique constitue un cadre d'analyse largement utilisé dans la recherche sur les violences contre les femmes, des jeunes ou encore des personnes âgées (Heise, 1998, 2011 ; Garcia-Moreno et al., 2012). Ce modèle aide à appréhender les causes profondes et les facteurs de risques de violence en prenant en compte le contexte dans lequel vit une personne, qu'elle soit auteure de violence ou « survivante ». ⁴ Ce contexte influence sa condition (sa santé physique et mentale ou l'accès aux services de base), sa position (son statut et la reconnaissance sociale qui lui est octroyée) et la possibilité qui lui est donnée de pouvoir résister ou non aux normes sociales de genre. Le risque de perpétrer, ou de subir, des violences est ainsi appréhendé à quatre échelles différentes : individuelle, relationnelle, communautaire et sociétale. Ainsi :

- L'échelle individuelle comprend l'histoire personnelle et les caractéristiques biologiques d'une personne qui vont influencer son comportement ;
- L'échelle relationnelle permet d'explorer comment les comportements, attitudes et dynamiques sociales sont influencés par les autres membres du foyer ou de la famille, ainsi que les ressources économiques et les niveaux d'éducation. A ce niveau, il convient d'examiner en quoi les relations interpersonnelles, et les normes sociales dominantes influencent les institutions du mariage, les comportements liés à la sexualité qui sont tolérés ou non, ou encore les opportunités pour les hommes et les femmes d'accéder à des rôles différents, à s'informer ou à entreprendre des activités génératrices de revenus (Marcus, 2014) ;

4 Les termes « victime » et « survivant(e) » sont interchangeables. « Victime » est un terme souvent utilisé dans les domaines juridique et médical. « Survivant(e) » est le terme généralement plus usité dans les secteurs d'appui psychosocial (IASC, 2005). Voir aussi : www.unfpa.org/fr/news/%C3%A0-d%C3%A9construire%C2%A0-5-mythes-sur-les-violences-sexuelles-dans-les-situations-d%E2%80%99urgence

- A l'échelle communautaire, les institutions intermédiaires (à la fois formelles et coutumières) peuvent permettre, ou empêcher selon les contextes, de mettre en oeuvre des programmes publics de santé et de protection et d'acheminer les financements vers les activités de lutte contre les VBG. L'analyse à cet échelon nécessite d'examiner l'existence et la performance des services de protection (refuges ou services de police), de santé (dispensaires, hôpitaux, centres de soutien psycho-social), et les services légaux et judiciaires (assistance juridique en matière de divorce, garde des enfants, héritage, et sanctions contre les cas de violence, avocats, cour pénale, tribunal de grande instance). L'analyse doit également explorer le rôle important que jouent les institutions traditionnelles et des normes religieuses, particulièrement dans la résolution des conflits à l'échelle communautaire (Samuels et al., 2017) ;
- Enfin à l'échelle sociétale, les héritages macro-économiques, historiques, idéologiques et politiques du pays ou de la région géographique, influencent la gouvernance en place, la ratification de conventions internationales sur les droits des femmes, l'existence de politiques nationales qui promeuvent l'égalité et l'allocation des financements publics ou de l'aide vers le secteur social.

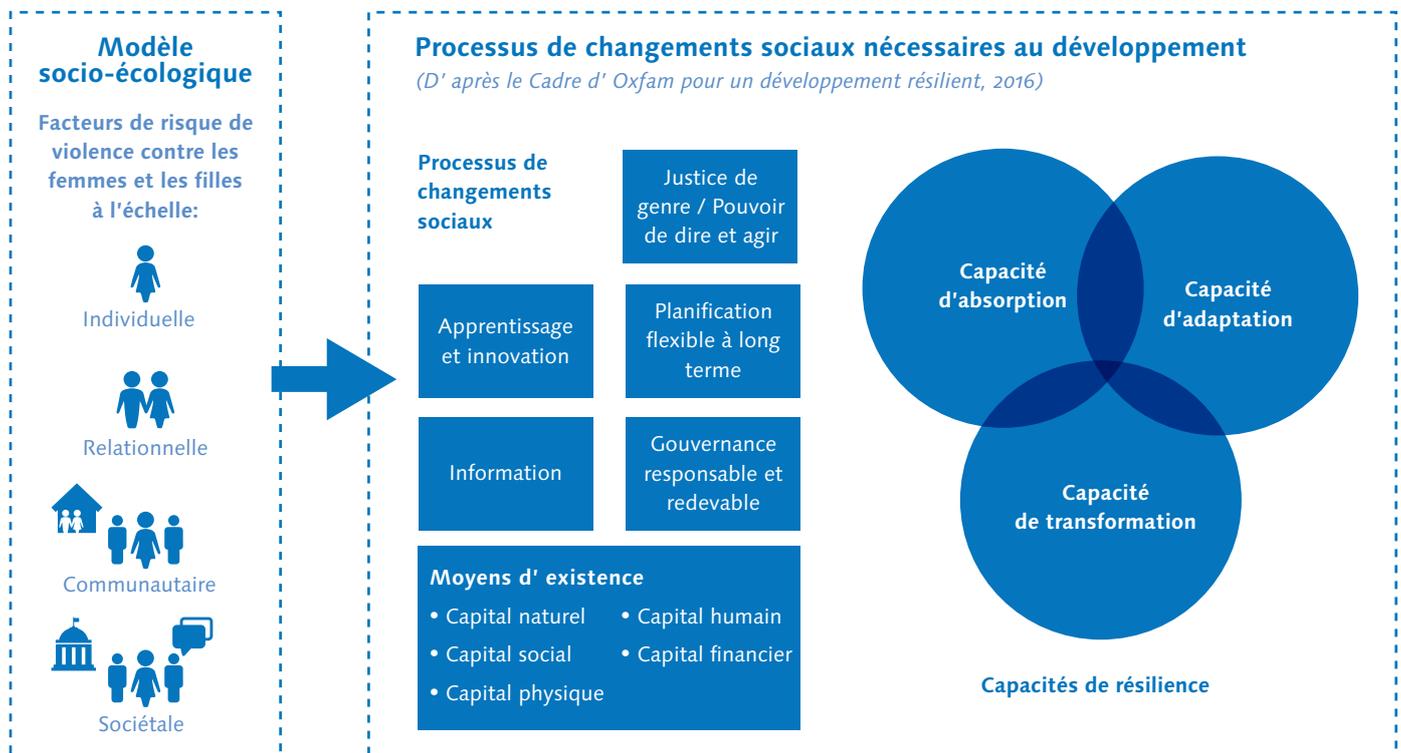
L'analyse intégrée de ces différentes échelles permet d'appréhender les facteurs qui perpétuent les violences, et de mieux comprendre les domaines d'interventions possibles pour changer les normes sociales discriminantes.

2.2 Les capacités de résilience

Le deuxième domaine de recherche porte sur la construction de la résilience face aux risques de catastrophe et au changement climatique. Dans cette étude, la résilience désigne l'aptitude des personnes, de leur foyer et de leur communauté, à anticiper les aléas naturels et les changements environnementaux, à les éviter ou à les affronter, à s'en remettre et à s'y adapter (DFID, 2014) de manière à ce que les impacts soient les moins destructeurs possibles. Cette conceptualisation de la résilience suggère que les systèmes socio-économiques possèdent un certain nombre de propriétés qui leur permettent de fonctionner (Bahadur et al., 2015) et d'être le moins possible déstabilisé lorsqu'une crise survient (due à un aléa naturel, un conflit, une catastrophe humanitaire ou une combinaison des trois à la fois).

L'aptitude à faire face aux crises, qu'elles soient spontanées (ex. : les dommages causés par une inondation décennale) ou de plus longue durée (ex. : une famine qui dure plusieurs années), découle de **processus de changements sociaux** et qui eux-mêmes influencent des **capacités de résilience** que les actions individuelles et collectives peuvent améliorer. Cette conceptualisation repose sur le cadre et les directives d'approches d'Oxfam (Jeans et al., 2016) (voir figure 1).

Figure 1 : Cadre conceptuel de cette étude pour comprendre comment les violences contre les femmes et les filles impactent les processus de changements sociaux et les capacités de résilience



Processus de changements sociaux

Dans cette approche, la résilience est considérée au travers de processus de changements sociaux permanents, qui se renforcent mutuellement :

- **La sécurisation et renforcement des moyens d'existence** : processus pour préserver et développer le capital humain, social, naturel, physique et financier du ménage ;
- **Le pouvoir de dire et d'agir et la justice de genre** : processus pour promouvoir la justice de genre et accroître la voix citoyenne, l'émancipation et la participation, y compris dans la résolution de conflits ;
- **La planification flexible sur le long terme** : processus qui permet et améliore une prise de décision collective, flexible, tournée vers le futur ;
- **L'information** : processus qui développe l'information et les connaissances pour soutenir la prise de décision et l'action ;
- **Une gouvernance responsable et redevable** : processus qui garantissent des Etats et institutions redevables et habilités à agir ;
- **L'apprentissage** : processus qui permet aux personnes d'apprendre ensemble, qui soutient l'expérimentation et accroît le potentiel pour l'innovation (sociale et technologique).

Leur catégorisation offre un cadre d'analyse utile pour mieux comprendre comment les projets de développement peuvent appuyer certains processus en vue de construire la résilience. L'ordre dans lequel ces processus sont soutenus dépendront du contexte d'intervention. Par exemple, des activités qui soutiennent l'accès à l'information peuvent aider au renforcement du pouvoir de dire et d'agir des personnes marginalisées et accroître leur participation dans la prise de décision. Ces processus peuvent également soutenir une gouvernance responsable et redevable. D'où la pertinence des approches intégrées qui favorisent les processus de changements sociaux à de multiples niveaux et dans différents secteurs (Jeans et al., 2016).

Capacités de résilience

La combinaison des processus de changement sociaux crée un contexte favorable pour la résilience des communautés à travers le développement de trois capacités :

La capacité d'absorption désigne la capacité de développer des actions protectrices pour faire face aux crises qui risquent de continuer à se produire, en raison du changement climatique et des conflits prolongés dans de nombreuses régions du monde.

La capacité d'adaptation permet d'inventer de nouvelles stratégies pour gérer au mieux les aléas naturels et des ajustements progressifs en prévision ou en réponse à un changement, de façon à créer une plus grande flexibilité. Elle est nécessaire parce que les changements sont continus et incertains, et nécessite un engagement soutenu.

La capacité de transformation est l'aptitude à réaliser des changements économiques, sociaux, culturels ou politiques visant à éliminer ou réduire la vulnérabilité, et par conséquent le risque d'être affecté par une crise. La transformation suppose la réduction des inégalités car les personnes marginalisées socialement, culturellement, financièrement et politiquement sont aussi plus vulnérables face aux risques (Pelling, 2011). La transformation des relations sociales injustes ou des inégalités de pouvoir est ainsi nécessaire parce que la résilience dépasse le fait que seuls les individus les plus privilégiés survivent à une crise. En ce sens, la résilience telle que définit par Oxfam, est « la capacité des femmes et des hommes à exercer leurs droits et améliorer leur bien-être en dépit des chocs, des stress et de l'incertitude » (Jeans et al., 2016).

Un système socio-économique doté de ces capacités est moins susceptible d'être déstabilisé par les crises s'il est capable d'assurer la protection et le bien-être des personnes et que le développement humain peut continuer à progresser dans des lieux exposés à des aléas naturels et au changement climatique.

Pour conclure, la combinaison de ces domaines de recherche crée un cadre d'analyse pour comprendre comment construire des sociétés résilientes face aux risques de catastrophes au travers de normes sociales de genre plus justes et équitables.



3. MÉTHODOLOGIE QUALITATIVE

Credit : Reclaiming
The Future

Cette étude se base sur une méthodologie qualitative ayant permis d'explorer *la manière* dont les violences impactent les capacités de résilience des survivant(e)s et celles de leur foyer, ainsi que les approches possibles pour les programmes de résilience pour mieux prendre en compte les problèmes de violence. En effet, l'objectif de ce rapport est moins de chercher à généraliser la prévalence de la violence contre les femmes et des filles, mais plus de documenter les processus d'exclusion et de vulnérabilité dans leur contexte respectif et d'informer le positionnement des ONG.

Les données ont été collectées autant que possible à travers des enquêtes préexistantes documentant la nature et l'ampleur des violences basées sur le genre au Tchad. Ces données secondaires proviennent majoritairement de l'enquête démographique et de santé de 2014–2015, des rapports des agences onusiennes et des ONG.

En parallèle, des outils qualitatifs ont été utilisés pour collecter des données primaires, en accord avec les recommandations établis par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS)⁵ en matière d'éthique, de sécurité des participant(e)s et des chercheuses, et de qualité de l'information. Des entretiens semi-structurés ont ainsi été effectués avec les informateurs-clés : personnel national et expatrié

5 www.who.int/gender/documents/OMS_Ethics&Safety10Aug07.pdf

de Concern, Oxfam et autres ONG et agences des Nations Unies travaillant sur la résilience et la protection, autorités locales et régionales, et membres d'associations villageoises. Des « récit de vie » ou entretiens approfondis ont également été effectués avec des villageois(es) et des survivantes de violence. Enfin, plusieurs groupes de discussions ont été effectués avec des groupements de femmes et de jeunes (Voir l'effectif des participants dans le tableau 1). Les outils de recherche sont disponibles en annexe.

Les participant(e)s aux entretiens ont été sélectionné(e)s à travers un échantillonnage ciblé pour le cas des membres du personnel d'ONG et des personnes influentes locales. Pour le cas des participants des communautés, l'échantillonnage en « boule de neige » a permis d'approcher les personnes recommandées par des participants aux entretiens ou par les ONG. Les témoignages sont anonymes pour protéger l'identité des participant(e)s, mais leur affiliation et/ou leur lieu de travail ou de résidence est indiqué dans le texte pour offrir des éléments de contexte.

Tableau 1 : Nombre de participants à cette étude

	SILA			BARH EL GAZEL			N'DJAMENA			
	TOTAL	FEMMES	HOMMES	TOTAL	F	H	TOTAL	F	H	TOTAL
Nombre d'entretiens	23	7	16	9	4	5	6	3	3	38
Nombre de groupes de discussion + (nombre de participants)	3	3 (20)	–	7	5 (80+)	1 + 1 mixte (17)	0			10
Nombre de participant(e)s total (entretiens individuels, collectifs et groupes de discussions)	49	28	21	106+	84+	22+	7	3	4	162

Les données ont été collectées par trois chercheuses (une nationale et deux internationales) et retranscrites à l'aide d'un enregistreur ou / et par des notes écrites (selon le consentement des participant(e)s). L'analyse de ces données repose sur le cadre analytique du modèle écologique de la violence et des processus de changements sociaux nécessaires à la réalisation des capacités de résilience expliqué dans la section précédente.

Enfin, ce rapport compare deux cas d'études : les régions du Sila et du Barh el Gazel (BeG) au Tchad, afin de contextualiser l'analyse de l'impact de la violence basée sur le genre sur la résilience. Deux campagnes de terrain ont été réalisées par ODI et Lead Tchad, en collaboration avec Concern Worldwide et Oxfam Intermon entre mars et juin 2017.

Sila

La région du Sila, située à l'est du Tchad partage une frontière avec le Soudan et avec la République Centrafricaine. Le chef-lieu est Goz Beida.

La zone combine le pastoralisme et l'agriculture. L'élevage est pratiqué de façon extensive par des éleveurs nomades qui transhument avec leurs troupeaux vers le nord pendant la saison pluvieuse et redescendent en novembre à la recherche de pâturages, et par des éleveurs sédentaires qui sont en même temps agriculteurs (Fourissala et Gormo, 2013). L'agriculture dépend de précipitations dont les moyennes annuelles sont de l'ordre de 500 à 900 mm d'eau et de certains cours d'eau permanents ou semi-permanents (les *ouadis*). L'agriculture porte sur les cultures vivrières (maïs, mil, sorgho), les cultures de rente (l'arachide et le sésame) et le maraîchage dans les zones inondables. Cependant, la pauvreté des sols, les attaques de ravageurs et les fluctuations de précipitations rendent les productions agricoles faibles (Boubacar, 2012). Une personne sur trois souffre d'insécurité alimentaire (OCHA, 2017a).

Les infrastructures routières sont limitées et souvent traversées par les *ouadis* saisonniers qui bloquent le passage et rendent difficile le transport des biens et des personnes et l'accès physique aux marchés ou aux centres de santé. En 2013 et 2014, l'est du Tchad a été frappé par des inondations qui ont forcé des milliers de personnes à se déplacer (site de l'IDMC).

Les systèmes éducatifs, d'eau et d'assainissement et sanitaires régionaux souffrent d'un déficit d'infrastructures et de personnel qualifié et les patients doivent parcourir de longues distances variant entre 30 à 40 km pour se faire soigner (OCHA, 2017). La zone est exposée aux pathologies d'origine hydrique (hépatites, méningite et polio) à cause du faible accès à l'eau potable, surtout dans les villages de retour et au sein des communautés hôtes (Ibid).

Entre 2006 et 2008, les conflits armés, la violence inter-ethnique et les attaques des coupeurs de route ont déplacé plus de 181 000 personnes. L'accord de paix entre le Tchad et le Soudan, signé en janvier 2010 a contribué au retour des déplacés ou à leur installation dans d'autres régions. Plus de 71 000 personnes sont restées en revanche vivre dans les camps de déplacés autour de Goz Beida, tandis que la région accueille plus de 68 000 réfugiés Soudanais (OCHA, 2016).

La présence des réfugiés, des déplacés et des acteurs humanitaires a un impact sur les conditions de vie des populations locales dans un contexte de ressources naturelles limitées. Par ailleurs, dans l'Est du Tchad, les violences basées sur le genre (VBG) constituaient 55 % des signalements de violation des droits humains (Solhjell et al., 2010).

Barh el Gazel

Le Bar-el-Gazel (BeG) est une région semi-désertique située au nord-ouest du Tchad dans la bande sahélienne. Elle compte trois départements : le Bahr El Gazal Nord (chef-lieu Salal), Bahr El Gazal Ouest (chef-lieu Chaddra) et le Bahr El Gazal Sud (chef-lieu Moussoro). La ville de Moussoro est également chef-lieu de région. Le BeG comptait environ 257 267 habitants d'après le dernier recensement de 2009 (République du Tchad, 2012). Près de la moitié de la population du BeG est nomade (49 %) tandis que l'autre (51 %) est composée de groupes sédentaires et agro-pastoraux. La grande majorité de la population est rurale et vit principalement de l'agriculture et de l'élevage. Ces deux activités économiques sont fortement tributaires du régime des pluies. Les chocs climatiques ont été fréquents ces dernières décennies, tandis que les sécheresses et autres aléas naturels sont chroniques et impactent négativement les productions agro-sylvo-pastorales.

Face à la variabilité du climat, la région est très vulnérable : 60 % de la population est composée de ménages pauvres et très pauvres (selon la classification socioéconomique HEA), l'insécurité alimentaire est élevée (zones classifiées en phase 3 selon le Cadre harmonisé de mars 2016) tout comme les taux de malnutrition (taux de malnutrition aiguë globale supérieur à 13 % dans la zone).

Malgré un potentiel d'exploitation, cette région présente des déficits de production récurrents, même au cours des années considérées normales, et le secteur de l'agriculture, très peu développé n'arrive pas toujours à répondre aux besoins alimentaires de la population. Quant à la situation pastorale, elle se caractérise de plus en plus par une baisse des prix du bétail qui peut varier de 20 à 50 % selon les sous-préfectures et le type de bétail, une diminution drastique des zones de pâturage, ceci dans un contexte de hausse des prix des aliments de base, notamment les céréales et d'insécurité civile qui perturbent les mouvements de transhumance. Située sur les couloirs de transhumance transfrontaliers, la population est confrontée à des conflits récurrents liés aux ressources naturelles rares (en particulier l'eau) et d'importants mouvements migratoires. Ceux-ci sont aussi bien saisonniers (jeunes hommes, pauvres et très pauvres, qui partent vers les centres urbains après la récolte et reviennent en mai-juin pour participer à la nouvelle campagne agricole) que de long terme (vers l'Afrique centrale, l'Afrique de l'ouest ou l'Europe).

Source : Oxfam, Consortium EU Trust Fund, 2016



4. VIOLENCES CONTRE LES FEMMES ET LES FILLES AU QUOTIDIEN

Credit : Virginie
Le Masson

4.1 Le plus grand risque : être une fille

Les VBG constituent un risque majeur pour les femmes et les filles, pas seulement durant les conflits mais au quotidien. Selon la dernière enquête démographique et de santé à indicateurs multiples au Tchad⁶ (EDS-MICS, 2015 : 358), un tiers des femmes (33 %) ont déclaré avoir subi des actes de violence physique ou sexuelle, à un moment quelconque, depuis l'âge de 15 ans. Dans le BeG, le responsable du centre de santé urbain de Moussoro interrogé en juin 2017 recense en moyenne 5 à 10 cas de violence par mois, tous concernant des mineures.

Selon l'enquête EDS-MICS (2015), le risque de subir des violences semble plus élevée chez les femmes ayant un niveau d'instruction primaire (45,5 % contre 31,6 % parmi celles qui n'ont pas reçu d'éducation scolaire). Ce constat est cependant contredit par le témoignage d'une sage-femme d'un centre de santé à Moussoro, BeG : « Depuis que je suis là, je n'ai pas trouvé de filles scolarisées qui sont venues avec des grossesses précoces ou des viols. Les viols sont plus fréquents sur les filles des zones rurales, perpétrés par les garçons de la ville lorsque les filles des villages viennent pour vendre le jour de marché, les garçons les suivent en brousse lors qu'elles rentrent très tard, et les violent. »

⁶ Résultats de la troisième enquête démographique et de santé au Tchad 2014–2015 réalisée par l'Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED) et financée par le gouvernement tchadien et les partenaires financiers.

Définitions des types de violences basées sur le genre

Violences basées sur le genre (VBG) : c'est-à-dire violences exercées contre une personne en raison de son sexe et de la place que lui accorde une société.

Violences contre les femmes et les filles (VCF) : violences exercées contre une personne en raison de son sexe reconnaissant le lien qui existe entre le statut inférieur des femmes dans la société et leur vulnérabilité croissante à la violence.

Viol : pénétration du vagin, de l'anus ou de la bouche avec un pénis, une partie du corps ou un objet, sans le consentement volontaire de l'individu. Cela inclut le viol conjugal, ou relation sexuelle imposée à une femme par son mari, contre sa volonté.

Agression sexuelle : Toute forme de contact sexuel non consensuel qui n'aboutit pas ou ne s'accompagne pas de la pénétration.

Agression physique : violence physique qui n'est pas de nature sexuelle.
Exemple : le fait de frapper, gifler, étouffer, couper, pousser, brûler quelqu'un, de tirer sur une personne ou d'utiliser d'autres armes contre elle, les attaques à l'acide provoquant une douleur, une gêne ou une blessure.

Violence domestique / conjugale : tous les actes de violence physique, sexuelle, psychologique ou économique qui surviennent au sein de la famille ou du foyer ou entre des anciens ou actuels conjoints ou partenaires, indépendamment du fait que l'auteur de l'infraction partage ou a partagé le même domicile que la victime (d'après la Convention d'Istanbul, Conseil de l'Europe, 2011).

Déni de ressources, d'opportunités ou de services : refus d'accès aux ressources/biens économiques ou aux moyens de subsistance, à l'éducation, à la santé ou à d'autres services sociaux alors que la personne y a droit.

Violences psychologique / émotionnelle : le fait d'infliger une souffrance ou une blessure psychologique ou affective. Exemples : menaces de violences sexuelles ou physiques, intimidation, humiliation, mépris, harcèlement, marques d'attention non-voulues, remarques, gestes ou écrits de nature sexuelle et/ou menaçante, destruction d'objets ayant une valeur sentimentale, injures ; etc.

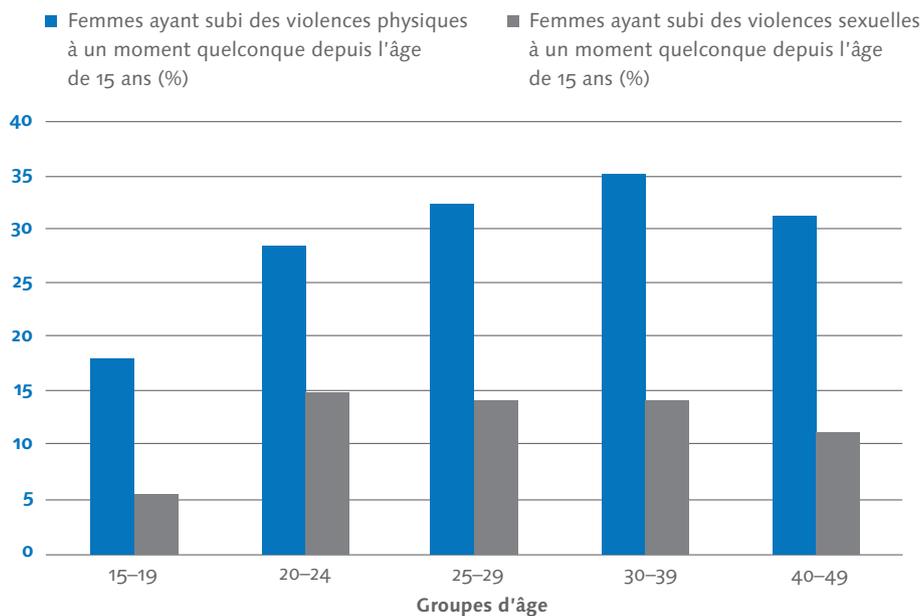
Mariage d'enfants, mariage précoce et /ou mariage forcé : mariage d'une personne contre son gré et / ou sans son consentement. Tous les cas de mariage précoces, c'est-à-dire d'enfants de moins de 18 ans, sont considérés comme des mariages forcés, de même que les pratiques traditionnelles comme le lévirat et le sororat.

Mutilation génitales féminines (MGF) : toutes pratiques qui infligent des dommages aux organes génitaux féminins à des fins non-médicales. Elles sont classées en quatre catégories : clitoridectomie, ablation partielle ou totale du clitoris ; excision : ablation partielle ou totale du clitoris et des petites lèvres ; infibulation : rétrécissement de l'ouverture vaginale par un scellé de couverture créé par le découpage et le repositionnement des lèvres intérieures ou extérieures ; autres : toutes autres pratiques nuisibles aux organes génitaux

féminins à des fins non-médicales, comme la piqûre, la perforation, l'incision, le curetage et la cautérisation des organes génitaux (d'après le glossaire d'ONU FEMMES, 2015).

(D'après les Principes directeurs d'intervention de l'UNHCR 2003, et Points programmatiques essentiels pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes, ONU Femmes, 2013.)

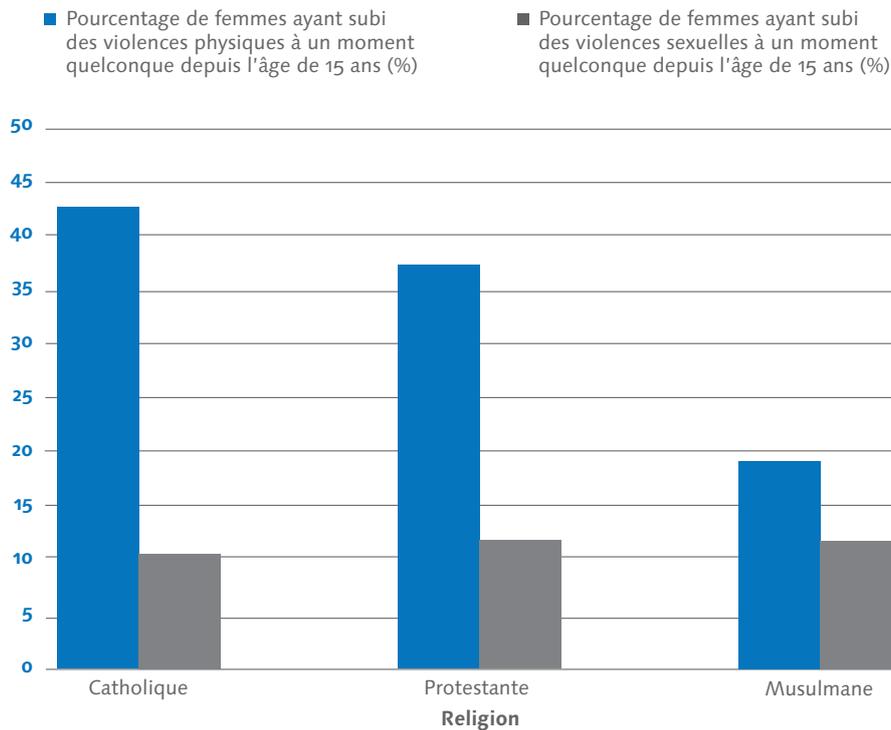
Figure 2. Part des femmes ayant subi des violences physiques et / ou sexuelles en fonction de leur âge, à l'échelle nationale du Tchad



Source : EDS-MICS 2015

L'enquête nationale suggère que l'âge des femmes est également un facteur de risque. En effet, 35 % des 30-39 ans ont subi, à un moment quelconque, des actes de violence physique contre 18 % chez les 15-19 ans (voir figure 2). Elles sont également plus nombreuses à avoir subi des violences physiques parmi les chrétiennes (43 % chez les catholiques, 37 % chez les protestantes contre 19 % chez les musulmanes) mais ces différences s'effacent dans le cas des violences sexuelles (figure 3).

Figure 3. Part des femmes ayant subi des violences physiques et / ou sexuelles en fonction de leur religion, à l'échelle nationale du Tchad



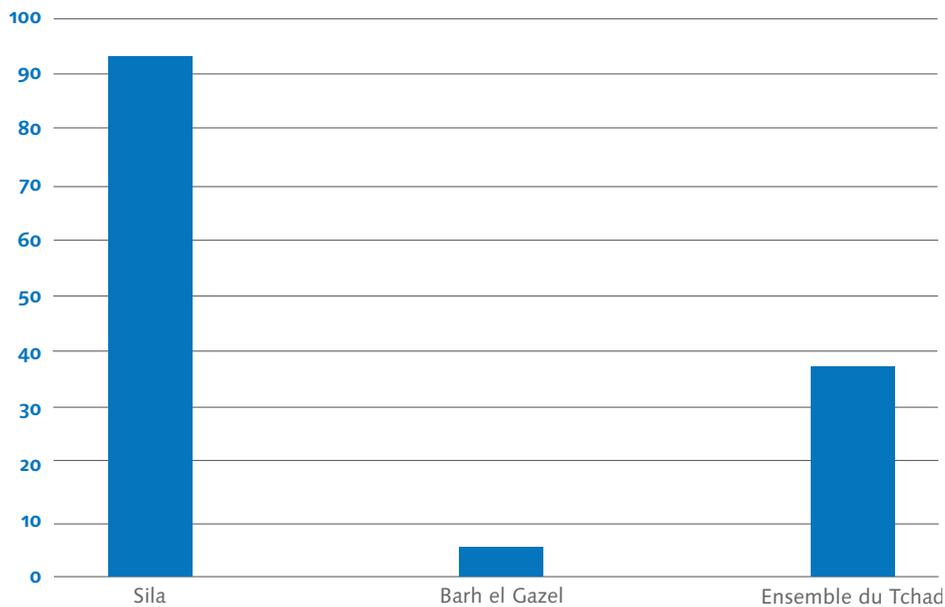
Source : EDS MICS, 2015

Les adolescentes font aussi face à deux risques majeurs : les mutilations génitales féminines (MGF) et les mariages précoces (Amnesty International, 2011 ; EDS-MICS, 2015).

Les mutilations génitales féminines

Premièrement, les MGF continuent d'être extrêmement répandues bien que de moins en moins signalées en raison de la loi 006 de 2002 sur la santé de la reproduction qui condamne toutes les formes de violences contre les femmes. En 2015, près de deux femmes sur cinq (38 %) ont déclaré avoir été excisées, une proportion en baisse comparé à 2004 (45 %) (EDS-MICS, 2015). Cependant, le degré de prévalence varie considérablement en fonction du lieu de résidence, de l'appartenance ethnique et du niveau d'alphabétisation (Alhascari et Guiryman, 2015). Dans le Sila, la quasi-totalité des femmes ont été excisées (93,2 %) contrairement à la région du Barh El Gazal où l'excision est très peu pratiquée (5,5 % des femmes) (figure 4). En fonction de l'appartenance ethnique, on constate que la quasi-totalité des femmes ont subi cette pratique dans les groupes ethniques arabes (85 %) et dadajo / kibet / mouro (92 %) (EDS-MICS, 2015 : 336). A Goz Beida, un représentant des autorités locales indique que les MGF continuent d'être pratiquées mais de manière officieuse : « *Entre temps [avant] l'excision était faite tambour battant, en ville, ici, avec des grandes cérémonies. Maintenant même celles qui le font ; elles se cachent en brousse dans les campements agricoles, pendant la saison pluvieuse et elles le font là-bas en clandestinité.* »

Figure 4. Femmes ayant subi l'excision en fonction de leur région de résidence



Source : EDS MICS, 2015

Les mariages précoces

Deuxièmement, en dépit de la loi de 2015 interdisant le mariage des enfants et qui fixe l'âge officiel de l'union matrimoniale à 18 ans, les mariages précoces restent la norme et les filles continuent de faire l'objet d'arrangements familiaux et religieux dès leurs premières règles. Au moment de l'enquête démographique de santé, 30 % des femmes de 25–49 ans étaient déjà en union avant d'atteindre 15 ans, et 70 % avait moins de 18 ans. L'âge médian d'entrée en première union des femmes de 25–49 ans est estimé à 16,1 ans, contre 22,8 ans pour les hommes (EDS-MICS, 2015) (figure 5). Au Bar el Gazal, le mariage précoce est la forme de violence la plus citée dans les entretiens : « *Le mariage précoce est une coutume dans notre communauté, mais un vrai danger pour la fille : grossesse, intervention chirurgicale, mort et aussi plusieurs cas de fugue* ». [Extrait de discussion avec un groupe de jeunes].

Figure 5. Age médian d'entrée en première union en fonction du sexe



Source : EDS MICS, 2015

Les mariages précoces entraînent des risques de santé très élevés pour les jeunes filles qui tombent enceintes sans que leurs capacités physiologiques ne se soit complètement développées. Ces risques menacent la survie des adolescentes, leur santé physique mais également celles de leurs enfants.

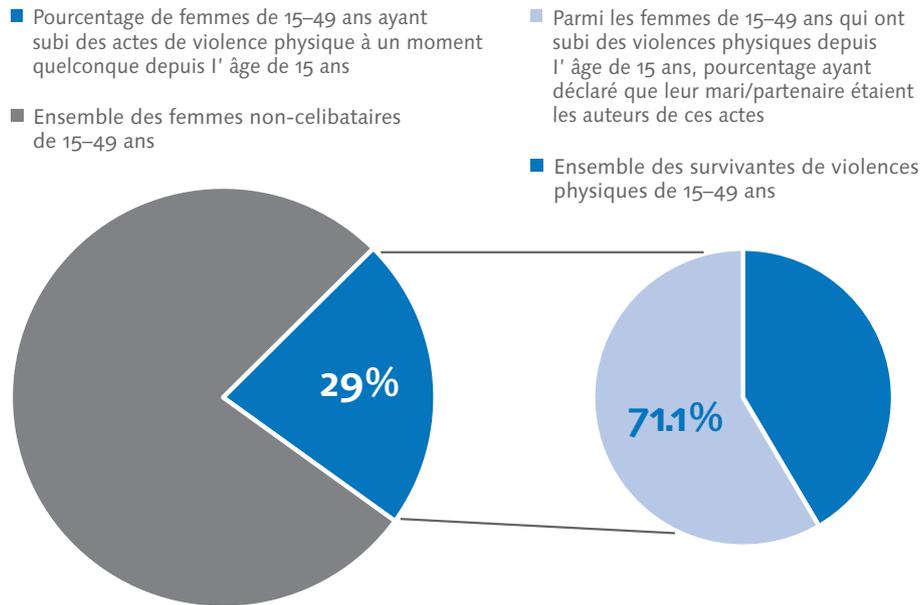
A l'échelle nationale, l'âge précoce (moins de 20 ans) mais également tardif (plus de 40 ans) de la mère à la naissance des enfants, constitue un facteur de risque de mortalité infantile (EDS-MICS, 2015). Une gynécologue invitée à un panel de discussion à l'occasion de la semaine internationale des droits des femmes à N'Djamena en mars 2017,⁷ dresse un constat accablant des conséquences en matière de santé reproductive pour les filles excisées et mariées très jeunes : « *Les filles que l'on marie à l'âge de 12 ans, elles n'ont pas fini leur croissance, leur vagin est encore immature, et ce type de violence voit surtout des complications à l'accouchement. Cette forme s'appelle la fistule. [...] Ces femmes qui sont des victimes de viol, dans les ménages, ou après un mariage forcé, en bas âge, ont des complications d'accouchement. Parce qu'elles accouchent à domicile, elles ne consultent pas, et c'est les accoucheuses traditionnelles qui le font, et elles ne tiennent pas compte de leur taille ni de leur immaturité de bassin ; elles accouchent un enfant mort-né et s'en sortent avec une fistule. Ces filles après une fistule, elles perdent les urines au quotidien, elles perdent les selles au quotidien, et la majorité est abandonnée par leur mari.* »

4.2 La violence conjugale : illustration des relations de pouvoir inégales

La violence domestique, ou conjugale, est le type de violence le plus fréquemment signalé au niveau des populations locales, déplacées internes et réfugiées du Tchad (Global Protection Cluster, 2012). Plus d'un tiers des femmes de 15–49 ans non célibataires (35 %) ont été victimes d'actes de violence, physique, psychologique ou sexuelle commises par un proche (EDS-MICS, 2015) (figure 6). Plus de 71 % des femmes non-célibataires, citent leur mari ou partenaire comme l'auteur principal des actes de violence physique (76 % les citent dans le cas des violences sexuelles). Mais elles rapportent également des violences physiques infligées par leur mère ou la femme de leur père ; cela concerne un peu plus d'une femme en couple sur 10 (12 %), et surtout les célibataires (plus de deux sur cinq soit 43 %). Ce constat vient nuancer l'idée commune selon laquelle les violences contre les femmes sont forcément perpétrées par des hommes et/ou par des combattants. Par exemple, 24 % des femmes ayant subi des violences au cours des 12 derniers mois ont également agressé leur conjoint (EDS-MICS, 2015 : 375). Cependant, le sexe féminin reste très largement le plus touché par les VBG.

⁷ Selon les informations d'un panel d'expertes lors d'une conférence à l'Institut Français de N'Djamena le 7 mars 2017.

Figure 6. Proportion des femmes ayant subi des violences physiques commises par un proche par rapport à l'ensemble des femmes ayant subi des violences physiques à l'échelle nationale au Tchad



Source : EDS MICS, 2015

Au niveau national toujours, les femmes non-célibataires rapportent le plus fréquemment avoir été giflées (24,1 %), insultées et rabaissées (20,4 %), frappées (10,4 %), et avoir été forcées physiquement à avoir des rapports sexuels avec leur mari/partenaire alors qu'elles ne le souhaitaient pas (8,6 %) (EDS-MICS, 2015). Les témoignages des participant(e)s à cette étude corroborent avec les données nationales de l'enquête démographique en ce qui concerne l'ampleur des violences physiques, sexuelles et psychologiques, contre les femmes et les filles au quotidien, mais soulignent particulièrement les comportements de domination exercés par les hommes et les multiples facettes de la violence qui interagissent et se renforcent entre elles (voir tableau 2).

Tableau 2 : Cas de violence contre les femmes et les enfants rapportés dans les entretiens

VIOLENCES BASÉES SUR LE GENRE				
ABUS DE POUVOIR ET DOMINATION	VIOLENCES PSYCHOLOGIQUES	VIOLENCES ÉCONOMIQUES	VIOLENCES PHYSIQUES	VIOLENCES SEXUELLES
<ul style="list-style-type: none"> • Forcer les filles et les femmes à se marier • Empêcher les filles d'être scolarisées • Empêcher une femme d'aller au centre de santé • Empêcher ou forcer une femme à avorter • Contraindre les femmes à rester à la maison • Empêcher les femmes d'accéder à la contraception • Empêcher les femmes ou leur famille de se plaindre aux autorités • Empêcher les femmes de divorcer • Contrôler les ressources du foyer • Dominer les prises de décision au sein du foyer • Polygamie 	<ul style="list-style-type: none"> • Mépriser, dénigrer • Abandonner le foyer • Menacer d'épouser une autre femme • Rappeler à la femme qu'elle est inférieur à l'homme • Insulter • Blâmer une femme d'apporter la honte sur la famille lorsqu'elle est victime d'un viol • Séparer une fille de ses parents lorsqu'elle est victime d'un viol • Harceler les femmes célibataires dans l'espace publique • Divorcer une femme parce qu'elle est séropositive 	<ul style="list-style-type: none"> • Déni de ressources • (déposséder une femme, accaparer ses ressources (sacs de mil, argent)) • Empêcher les femmes de travailler • Demander à la famille d'une femme qui veut se séparer de son mari, de rembourser deux fois la dot • Prostitution des femmes sans ressources 	<ul style="list-style-type: none"> • Frapper au visage • Rouer de coups / 'Bastonner' / 'Tabasser' / Blesser • Egorger sa fille qui a refusé de se marier avec l'homme choisi pour elle • Maltraiter les élèves des écoles coraniques • Rapt des filles • Battre sa fille a mort parce qu'elle est tombée enceinte de manière illégitime 	<ul style="list-style-type: none"> • Violer (les femmes, adolescentes et jeunes filles) • 'Diverger' (déflorer) • Mutiler les parties génitales des filles • Violer les élèves

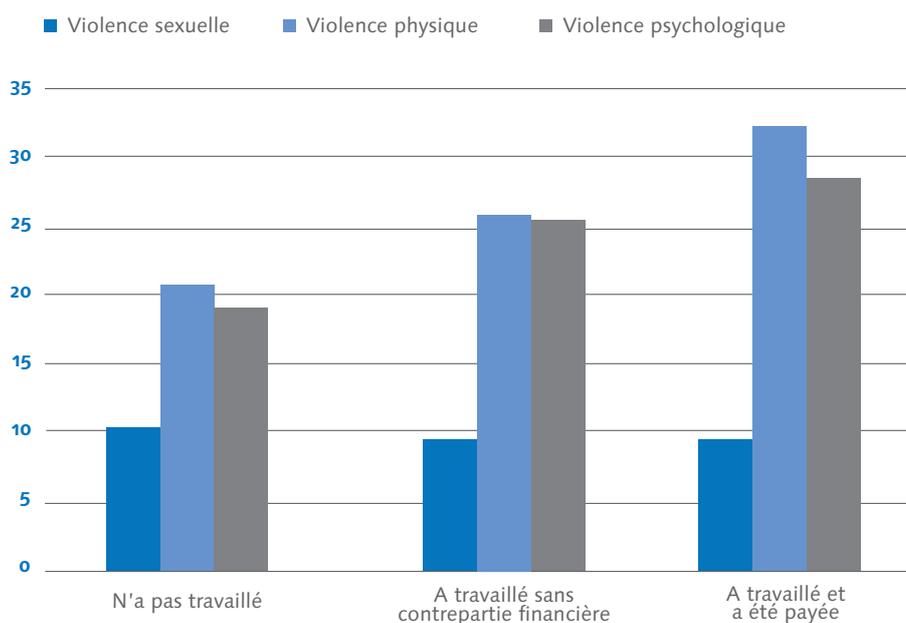
En termes de facteurs aggravant la violence conjugale, la consommation d'alcool par le conjoint influence très clairement la proportion de femmes déclarant avoir subi des violences psychologiques, sexuelles et surtout physiques : la moitié des femmes dont le mari est parfois ivre (64 % quand il est souvent ivre) déclarent des violences contre 25 % des femmes dont le mari ne boit pas d'alcool (EDS MICS 2014–2015 : 368). Les entretiens effectués dans le Sila et au BeG soulignent également les liens entre alcool et violence et le fait que beaucoup de femmes voient leurs revenus accaparés par leur conjoint qui utilise l'argent du foyer pour ses consommations personnelles telles que l'alcool. Selon un représentant des autorités locales à Goz Beida : « Les violences les plus spécifiques ce sont les violences physiques et le déni de ressources. [...] Le monsieur, généralement il ne travaille pas, mais le jour du marché, il va voir sa femme qui fait un petit étalage, pour dire « tu me donnes un peu d'argent pour aller boire avec les amis, pour aller manger la viande ». Si elle ne lui donne pas, au retour, soit on la corrige, soit s'il a une autre femme quelque

part, il va de l'autre côté [il déménage chez son autre femme], ou soit quelques fois ça occasionne même le divorce ou la bastonnade. »

Selon un rapport d'évaluation du PAM (2012), les acteurs de l'assistance alimentaire dans les camps de réfugiés au sud du Tchad ont observé que les violences conjugales augmentent dans les jours qui suivent les distributions de vivres. Les conflits éclatent lorsque les hommes veulent obliger leur épouse à vendre une partie de la ration pour acheter de l'alcool et de la nourriture « de luxe » (viande, poisson), ou lorsqu'ils exigent d'avoir des rapports sexuels après avoir consommé de l'alcool.

L'enquête nationale suggère par ailleurs que ce sont les femmes en rupture d'union qui déclarent le niveau de violence conjugale le plus élevé. De même que chez les femmes en couple, qui ont travaillé et qui ont touché une compensation financière, celles-ci rapportent avoir subi des violences conjugales plus fréquemment que celles qui n'ont pas travaillé (figure 7).

Figure 7. Pourcentage de femmes de 15–49 ans, non célibataires, qui ont subi des actes de violence physique, sexuelle ou psychologique commis par leur mari/partenaire, selon qu'elles travaillent ou non



Source : EDS MICS, 2015

Les entretiens effectués dans le Sila indiquent que c'est avant tout l'inégalité de partage des ressources au sein des ménages, qui crée la violence, ainsi que l'inégalité en termes de charge de travail, comme l'explique une villageoise de Charao, dans le Sila : « S'il y a des conflits, c'est parce que toutes les charges du foyer sont sur la femme. Et les hommes gardent tout, ne partagent pas et prennent une autre femme, c'est comme ça que les violences commencent. Quand il y a trop de corvées, la femme ne peut pas gérer son champ, elle est obligée de travailler sur le champ d'un autre. Et l'homme déserte la maison, ou bien il te frappe. » Les participantes à une discussion soulignent également la position défavorable des femmes au sein du foyer dans un contexte de polygamie, qu'elles soient mariées, divorcées ou célibataires (voir encadré).

Discussion avec les membres d'une fédération d'agricultrices dans le BeG

[Quelles sont les plus grands défis pour les femmes dans votre communauté ?]

Il y a beaucoup de divorces à cause de la polygamie et il y a 2 cas de figure : soit l'homme ne peut pas s'occuper correctement de toute sa famille, soit il abandonne la plus vieille au profit de la plus jeune.

[...] Les femmes sont très perdantes en cas de divorce, ici, chez nous. Si elle prend l'initiative de partir, elle perd tout car elle n'a rien à emporter. Elle n'est pas dédommagée. On a entendu parler du mariage civil mais nos maris ne veulent pas et nous ne savons pas bien ce que cela peut nous apporter.

Il y avait dans la communauté un exemple qui nous fait mal jusqu'aujourd'hui. Une femme vendeuse de bouillie s'est vue voler son argent par son mari pour entretenir les prostituées. Quand elle a réagi, son mari l'a frappée. Elle est venue se plaindre auprès de sa voisine qui a conseillé à la mère de cette femme de récupérer sa fille.

[Vous pensez que c'est une solution ?]

Oui, même si vivre seule pour la femme dans notre communauté est quelque chose de très difficile. Si tu n'as pas de mari, tu n'as pas de liberté. Tu es tout le temps harcelée quand tu sors, surtout quand tu es jeune.

Cette inégalité de pouvoir s'observe au quotidien et montre que la violence contre les femmes n'est pas l'apanage des conflits, mais une manifestation quotidienne de la domination patriarcale (Voir aussi l'analyse des inégalités de genre effectuée par le gouvernement, République du Tchad, 2011). Une médecin-gynécologue de N'Djamena illustre ce constat : « *Ces violences faites aux femmes, nous ne devons pas penser que c'est seulement durant les guerres que les femmes sont violentées et violées et torturées mais dans nos ménages également. Les violences, ça se vit au quotidien.* »

4.3 Des normes sociales qui discriminent et ne protègent pas les femmes

Les attitudes et comportements de domination à l'égard des femmes et des filles de la part des membres du foyer, de la famille ou de la communauté, régissent des normes sociales qui rendent légitime la polygamie, qui ne tolèrent pas les grossesses hors-mariage et qui estiment que les filles et les femmes sont responsables si elles tombent enceintes sans êtres mariées. Un cas rapporté par la représentante d'une association qui milite pour le droit des femmes illustre ce point : « *Il y a eu un cas de viol d'une fille de 14 ans par un militaire. C'était la nuit où elle revenait du marché. Elle est tombée enceinte et a accouché d'une fille. Son père dit qu'il ne veut pas voir le bébé dans sa concession. La fille a fini par jeter son bébé à la poubelle. Le matin le bébé a été retrouvé en vie et après une investigation la fille a été retrouvée. Considérée comme coupable elle a fini par écoper de 3 ans de prison à N'Djamena.* » Un groupe de jeunes durant une discussion à Moussoro pointe également la responsabilité des jeunes filles et celles de leurs parents de mieux les contrôler pour empêcher les grossesses précoces : « *Il faut aussi comprendre les parents, car, de nos jours, les filles sont devenues trop perverses, drogue et grossesse sont courantes. Il faut de la sensibilisation, éducation pour changer de comportement au niveau des filles et des jeunes. Il y a des mères qui conseillent et suivent leurs filles mais de nos jours plusieurs parents ont démissionné [de leur rôle]* ».

Bien qu'elles soient les premières à subir les inégalités, les femmes et les filles sont ainsi souvent jugées responsables de l'occurrence de la violence. Dans le Sila, un responsable de groupement indique que « *Les cas les plus courants sont les violences conjugales. [...] mais souvent c'est la femme qui est fautive. Elle ne veut pas comprendre son mari et lui manque même du respect.* » Un chef de canton explique aussi dans le cas des femmes qui restent seules dans leur foyer : « *Si la femme est confiante, elle refuse [les avances]. Les non-confiantes elles se laissent faire, c'est là qu'il y a des problèmes* ». Lorsqu'on leur demande quels sont les défis rencontrés dans leur foyer, les membres d'un groupement de femmes à Moussoro citent la violence physique « *par exemple lorsque les femmes refusent de coucher avec leur mari* ». Un représentant d'une ONG internationale à Goz Beida observe également : « *Même les victimes, les femmes ne viendront jamais se plaindre parce que, pour elles, c'est normal, par exemple les mariages précoces, les MGF, la violence conjugale, ce sont des choses qui, d'une manière générale, culturelle, c'est toléré, bon, ne pas dire accepté, c'est toléré. Et personne ne va prétendre venir se plaindre chez une organisation ou bien à l'assistance sociale pour dire que voilà, 'mon mari m'a frappée', parce que très souvent elles se disent qu'il a le droit de la frapper, donc s'il la frappe quelquefois elles se disent qu'elles le méritent un petit peu.* »

La culpabilisation des femmes touche aussi celles atteintes du VIH-Sida. Selon le responsable d'un centre de santé urbain dans le BeG, les cas de violences sont souvent associés aux conflits entre les couples atteints du VIH-Sida, et qui souvent mènent au divorce surtout lorsque le mari est négatif. Selon le personnel de ce centre, dans les cas de polygamie, « *les femmes déclarées séropositives sont divorcées* ». Au Tchad, 1,6 % des adultes âgés de 15-49 ans

est séropositif, avec un pourcentage un peu plus élevé chez les femmes (1,8 %) que celui estimé chez les hommes (1,3 %), et une prévalence plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural (EDS-MICS, 2015 : 287). En outre, le pourcentage de séropositifs est nettement moins élevé chez les femmes en couple (1,6%) que chez celles en rupture d'union, avec un taux de prévalence de 4,3 % chez les femmes divorcées ou séparées et 6,9 % parmi les veuves (EDS-MICS, 2015 : 289). Un rapport de l'UNICEF (2010) indique cependant que deux tiers des cas réels de sida ne sont pas enregistrés dans les hôpitaux, notamment en raison de la stigmatisation persistante et la discrimination des personnes vivant avec le VIH, ainsi que l'inégalité des sexes dans l'accès aux services et un comportement de faible recours aux soins.

4.4 Des institutions communautaires informelles qui renforcent les normes discriminantes

Le système de gouvernance locale maintient en place des barrières qui limitent le dépôt et le traitement de plaintes de manière formelle. Dans l'est du Tchad, les institutions judiciaires formelles sont très limitées voire inexistantes, et les habitants des zones rurales dépendent des tribunaux coutumiers présidés par les chefs de village ou les chefs de canton (IDMC / NRC, 2010). Ces tribunaux sont souvent préférés par les plaignants en raison de la rapidité des jugements, plutôt que l'incertitude et la difficulté de s'engager dans un système judiciaire formel peu opérationnel (Ibid). Pour les personnes ayant connaissance de l'existence de l'Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad (APFLT) et qui ont les moyens de se rendre dans les centres urbains pour parler de leur cas, cette organisation est le point focal juridique, connu par la majorité des acteurs du développement interrogés dans cette étude. Un représentant de l'APFLT dans le Sila indique enregistrer en moyenne 4 nouveaux cas de violences par mois, la moitié provenant des sites où les populations déplacées par les conflits sont revenues car de nombreux projets de sensibilisation y ont été menés. En 2016, l'APFLT à Goz Beida a été sollicitée par dix survivantes pour bénéficier de conseils juridiques et d'aide pour rédiger leur plainte en français, la déposer à la gendarmerie et établir un procès-verbal des faits. Le soutien de l'APFLT est gratuit.

Généralement, les normes sociales valorisent également l'autorité des institutions coutumières pour régler les conflits. Un commissaire de police explique : « *Pour un homme, ce n'est pas bon de laisser sa femme à la police. [...] On recommande que les affaires se règlent au niveau de la chefferie.* » Typiquement, les femmes ne peuvent que difficilement s'adresser aux autorités autres que le chef du village, l'imam, le chef de canton, l'officier de police judiciaire et le sultan (à Goz Beida), tous des hommes en très grande majorité. Les normes sociales dictent l'obligation pour les familles de régler leurs conflits de manière privée ou en tout cas à l'échelle du village et les femmes sont censées se ranger derrière l'opinion du chef de famille. Une représentante de l'Association des Femmes Juristes au Tchad explique que les cas de viol ne sont généralement pas dénoncés sauf dans les cas de viol de

mineurs.⁸ Le règlement à l'amiable est privilégié car les conséquences sociales sont considérées par les survivant(e)s et leur famille comme trop problématiques comme l'explique un représentant des autorités locales à Goz Beida : « *Le cas de viol de mineures par exemple, c'est un cas qui frustrer et qui choque tout le monde. Et ça, ce sont des cas où le tribunal doit sanctionner les auteurs. Mais après on dit « non non, ça va, on va régler à l'amiable, on va payer la dot, il va la marier » mais généralement c'est pour éviter les problèmes.* » Un constat partagé par la représentante d'une ONG internationale basée à N'Djamena : « *Ou la femme va se plaindre, et puis c'est sans suite, parce qu'il y a l'impunité, parce que personne ne va parler. Donc on préfère gérer ça à l'amiable, toujours. Parce que quand on le fait sortir [l'auteur], il n'y a pas de changement.* » Lorsque l'on demande aux participantes d'une discussion dans le BeG si les autorités peuvent être approchées pour aborder les problèmes de violence, elles répondent que « *C'est un problème qui apporte de l'argent aux chefs donc ça ne va pas de leur intérêt que cela soit résolu. Ils ne sont donc pas une solution* ».

Les institutions coutumières favorisent également les mariages précoces, perçus par de nombreux participant(e)s à cette étude comme un moyen de prévenir les grossesses précoces et non désirées et la honte qui y serait associée (voir encadré).

Extrait d'une discussion avec un groupe de la Fédération de groupement des femmes tanneuses, Moussoro, Bar el Gazal

[Quels problèmes de santé vous préoccupent-ils le plus ?]

La santé des femmes enceintes, le mariage des enfants, surtout les enfants mariés à très bas âge (14, 15 ans). Ceci constitue un vrai problème car elles sont très petites pour s'occuper du foyer et quand elles tombent en grossesse, la conséquence, c'est la fistule voir qu'elles meurent même en donnant la vie.

[Pourquoi y a-t-il le mariage précoce ?]

C'est pour éviter la grossesse hors mariage qui est un déshonneur car illégitime dans notre communauté.

[Pourquoi les filles ont des grossesses hors mariage ?]

Les filles vont avec les hommes pour satisfaire leurs besoins (habits, repas) lorsque les parents sont défailants.

Nous n'avons vraiment pas un autre choix devant ce problème. Donner la fille en mariage avant que tout cela n'arrive reste la seule option.

La chose la plus grave qui puisse arriver à une famille c'est de trouver sa fille enceinte hors mariage. Raison pour laquelle c'est mieux de la marier tôt.

⁸ Causerie à l'Institut Français de N'Djamena à l'occasion de la semaine internationale des droits des femmes.

Selon le directeur d'une école du BeG, « *Les filles sont faiblement scolarisées et proies au mariage précoce. Cela est du notamment à la pesanteur socio-culturelle, la coutume et la religion. La plupart des filles qui ont la chance de fréquenter les écoles sont nombreuses dans le primaire mais elles ne dépassent pas le niveau du CM. L'école est perçue par la communauté comme un lieu de débauche.* »

Ces éléments corroborent les résultats d'autres études conduites en Ouganda, en Ethiopie et au Vietnam, qui montrent que le mariage est souvent perçu et utilisé par les parents comme un moyen de protéger la réputation de leur fille (Harper et al. 2014 ; Jones et al. 2016). Le mariage précoce permet de garantir la virginité des filles alors qu'elles interagissent de plus en plus avec le sexe opposé durant leur scolarisation, d'assurer aux parents le respect du reste de la communauté (pour avoir justement su préserver la virginité de leur fille) et de se préserver de la honte en cas de grossesses hors mariage. Le témoignage des femmes tanneuses suggère aussi que le mariage permet aux adolescentes de satisfaire leurs besoins de base, un constat qui fait écho aux études conduites dans d'autres contextes de crise comme en Syrie ou en RDC où les femmes se marient aussi pour assurer leurs moyens d'existence tandis qu'en Ouganda et en Somalie, le mariage est aussi perçu comme une forme de protection contre les violences sexuelles (Schlecht, 2016).

4.5 Un contexte politique officiellement égalitaire mais un cadre législatif limité

A l'échelle sociétale, ces violences contre les femmes et des filles interviennent pourtant dans un contexte gouvernemental qui adhère aux conventions internationales sur les droits humains (voir encadré). La constitution de la République du Tchad de 1996 révisée en 2005,⁹ proclame que « *Les Tchadiens des deux sexes ont les mêmes droits et les mêmes devoirs. Ils sont égaux devant la loi* » (article 13). En outre, « *L'Etat assure à tous l'égalité devant la loi sans distinction d'origine, de race, de sexe, de religion, d'opinion politique ou de position sociale. Il a le devoir de veiller à l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme et d'assurer la protection de ses droits dans tous les domaines de la vie privée et publique* » (article 14). L'article 17 rappelle également que « *La personne humaine est sacrée et inviolable. Tout individu a droit à la vie, à l'intégrité de sa personne, à la sécurité, à la liberté, à la protection de sa vie privée et de ses biens* », et l'article 18 souligne que « *Nul ne peut être soumis, ni à des sévices ou traitements dégradants et humiliants, ni à la torture.* »

9 www.presidence.td/upload/doc/doc_643.pdf

Lois relatives aux droits humains au Tchad

Traités internationaux :

- Déclaration universelle des Droits de l'Homme
- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale (1977)
- Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (1995)
- Convention sur les Droits de l'Enfant (1990)
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (adhésion du Tchad en 1995)
- Charte africaine des Droits de l'Homme et des Peuples et son Protocole relatif aux droits des femmes (signé en 2004 mais pas ratifié)
- Charte africaine pour le Bien-Etre de l'Enfant (2000)

Lois nationales :

- Loi n° 19/PR/1995 Déclaration de la politique d'intégration de la femme au développement (DPIFD)
- Le Code du Travail (Loi n° 38/PR/98) donne la même chance aux deux sexes dans le cadre de l'emploi
- Loi n° 06/PR/2002, 15 avril, portant sur la promotion de la santé de reproduction qui prévoit la liberté de choisir en responsable et avec discernement de se marier ou de ne pas se marier et fonder une famille, le droit à l'information et à l'éducation. Elle interdit toutes formes de violence
- Loi de 2007 portant sur la protection des droits des personnes vivant avec le VIH
- Loi de 2015 interdisant le mariage des enfants, et fixant l'âge officiel au mariage à 18 ans
- Politique nationale sur le genre (adoptée en septembre en 2017)

En dépit d'un cadre législatif qui, officiellement, condamne la discrimination et la violence sur la base du genre, le patriarcat culturel et religieux au Tchad a institutionnalisé l'asservissement des femmes et des filles à de multiples niveaux et ce, dans tous les domaines de leur vie.

Selon un rapport du ministère de la Santé Publique, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (2014), les engagements du gouvernement pris sur le plan international et sous régional en matière de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de la femme rencontrent les obstacles majeurs suivants :

- La coexistence du droit civil, du droit coutumier et du droit musulman qui limite l'application du principe de l'égalité affirmée dans la législation nationale et les textes internationaux ratifiés par le Tchad. En droit coutumier, le régime matrimonial, la propriété, les règles de la transmission de la succession restent déterminées selon le sexe et consacrent la prééminence de la masculinité (ministère de la Santé Publique, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, 2014). En raison de l'absence d'un code des personnes et de la famille conforme aux recommandations de la Convention sur l'Élimination de toutes les Formes de Discrimination contre les Femmes (CEDEF), et de la confusion engendrée sur le statut de la femme dans la famille, son pouvoir de décision sur la planification familiale est limité (ex. : sur l'espacement ou la limitation des naissances). Elle n'exerce pas non plus les mêmes responsabilités que l'homme sur une base égalitaire, pendant le mariage ou lors de sa dissolution (Ibid).
- Le fort taux d'analphabétisme : En 2015, 40 % des plus de 15 ans savaient lire et écrire le français ou l'arabe (48 % parmi les hommes contre seulement 32 % des femmes) (UNESCO, 2015). Ce contexte limite la connaissance générale des textes et des lois garantissant la protection des droits. Pour répondre en partie à ce défi, les représentantes de la Campagne d'accélération de la réduction de la mortalité maternelle en Afrique (CARMMA), prennent part à des tournées de sensibilisation pour vulgariser la loi interdisant le mariage des enfants et plaider en faveur de la santé de reproduction.
- La persistance de stéréotypes sexistes, de préjugés socio-culturels et de certaines pratiques traditionnelles qui empêchent les femmes de revendiquer leurs droits, et qui contraignent leur représentation équitable en politique. L'assemblée nationale compte seulement 24 femmes sur 188 députés (soit moins de 13%) selon l'Union interparlementaire (2017), ce qui explique peut-être en partie pourquoi les questions en matière d'égalité et de droits des femmes ne sont pas traitées en priorité. Par exemple, le projet de la politique nationale du genre (PNG), élaboré par le gouvernement avec l'appui technique et financier d'Oxfam et le Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) a été transmis au gouvernement en 2011, mais seulement adopté en conseil des ministres en septembre 2017.
- L'insuffisance de ressources financières allouées aux instances gouvernementales chargées de promouvoir l'égalité telles que le ministère en charge du Genre et la Budgétisation non-sensible au genre. Il existe néanmoins au niveau ministériel, un comité multi-sectoriel du genre composé des représentants des différents ministères, de la société civile et des partenaires de développement et une coordination nationale de lutte contre les violences basées sur le genre depuis 2010 (ministère de la Santé Publique, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale, 2014).

Enfin, c'est la mise en oeuvre des politiques qui reste limitée, mise à part une campagne menée par le ministère de l'Action Sociale, de la Solidarité Nationale et de la Famille en juin 2009 pour combattre la violence contre les femmes et les filles (IDMC / NRC, 2010). Un groupe de jeunes à Moussoro considère qu'en

dépit de la loi de 2015, l'ampleur des mariages précoces n'a pas diminué : « Le problème a encore pris plus d'ampleur cette année. Par exemple une fille de 7 ans est déjà proposée en mariage mais vit encore chez ses parents en attendant d'être un peu plus grande. » Le représentant d'une ONG internationale à Goz Beida, Sila résume : « Dans le cas des MGF, qui est actuellement punis par la loi, il n'y aucun cas qui a été rapporté ce qui est curieux mais quand vous discutez avec les gens d'une manière officieuse, certaines femmes disent « Oooh mais non ça on fait plus » ; mais quand vous creusez vous entendez qu'il y a peut-être un petit groupe de filles qui est parti en dehors du camp, loin, elles sont restées là-bas et les filles sont revenues déjà guéries et ça n'a jamais été rapporté mais elles essaient de cacher. [...] La même chose avec les cas de mariage précoce, cette année on voit de moins en moins de cas, mais les gens ils font des mariages un peu cachés, c'est-à-dire que la fille reste chez elle, donc ils disent non on fait le mariage, on fait la dot, mais la fille reste chez elle donc le mariage n'est pas consommé, donc pour eux c'est un peu comme s'ils contournent la loi. »



5. L'IMPACT DE LA VIOLENCE SUR LES PROCESSUS DE CHANGEMENTS SOCIAUX

Credit : Reclaiming
The Future

Cette section analyse successivement la manière dont la violence contre les femmes et les filles influence les six processus de changements sociaux tels que définis plus haut.

5.1 Comment la violence empêche de sécuriser et améliorer les moyens d'existence ?

Dans des régions qui subissent régulièrement des phénomènes naturels tels que les sécheresses ou les inondations, l'adoption de stratégies qui maintiennent et renforcent le capital humain, social, naturel, économique et physique des foyers est primordiale. Les violences contre les femmes et les filles cependant, affectent négativement les capacités, non seulement des survivantes, mais aussi celles de leur entourage à sécuriser et renforcer ces moyens d'existence. Les témoignages illustrent notamment comment la domination patriarcale empêche les survivantes de maintenir leur santé, d'accéder à des services pour répondre à leurs besoins de base et de développer leurs ressources économiques.

Capital humain

Premièrement, les VCFF interviennent dans un contexte national déjà caractérisé par des problématiques de santé élevées telles que la déficience énergétique chronique et la malnutrition. L'enquête EDS-MICS de 2015 observe un pourcentage élevé de femmes dont l'état nutritionnel est critique dans le Barh El Gazal (43 %) et dans le Sila (33 %). En outre, c'est parmi les femmes les plus jeunes (15–19 ans) que le niveau de la déficience énergétique chronique est le plus élevé (26 %).

Ainsi, non seulement plus d'une femme sur trois est vulnérable à l'insécurité alimentaire, mais une femme sur trois est également exposée aux risques de violence conjugale, en plus de l'ampleur des mariages précoces, des MGF et de leurs conséquences désastreuses sur la santé reproductive des jeunes filles. Bien que les études existantes au Tchad ne permettent pas d'établir une causalité statistique entre violence conjugale et insécurité alimentaire, l'occurrence des mariages et des grossesses précoces dans ce contexte sanitaire risque de nuire négativement sur le capital humain des survivantes. Par exemple, des volontaires d'un centre de santé appuyé par Concern dans le Sila, indiquent que ce sont en majorité de très jeunes mamans qui viennent au centre avec des enfants mal-nourris, et qui souffrent parfois elles-mêmes de déficience énergétique chronique (voir figure 8).

Figure 8. Un infirmier du centre de santé de Doroti, Sila, pèse un enfant pour déterminer les besoins d'assistance alimentaire



Source : V.Le Masson, Mars 2017

En parallèle, l'enquête démographique révèle que parmi celles qui subissent des violences conjugales, plus de la moitié (51 %) a déclaré avoir été blessé au cours des 12 derniers mois à la suite d'actes de violence physique ou sexuelle commis par leur conjoint (EDS-MICS, 2015 : 371). Les participantes d'un groupe de discussion dans le Sila ont ainsi parlé de certaines de leurs connaissances qui ont du être conduites à l'hôpital et/ou alitées suite à des coups violents infligés

par leur mari. Un responsable de groupement dans le Sila indique que « *Parfois il y a même des cas où la femme se retrouve avec une fracture au bras* ». Sachant que les femmes effectuent la plupart des tâches domestiques et des activités de soin, y consacrant en moyenne, au Tchad, 63 heures par semaine (Oxfam, 2013), les violences peuvent empêcher les survivantes d'assumer leurs responsabilités.

L'impact des violences sur le capital humain des femmes est d'autant plus néfaste si elles n'ont pas la possibilité de se faire soigner. La couverture des services de santé dans le Sila est limitée, avec 47 centres de santé dont 27 % non-fonctionnels et seulement un(e) médecin pour 102 300 habitants (OCHA, 2017a). Les personnes qui ont besoin d'aller au dispensaire, y vont le plus souvent à pied ou à dos d'âne. Dans les cas les plus graves, l'ambulance (une seule pour l'ensemble du département) peut faire la navette jusqu'à l'hôpital situé à Goz Beida (voir encadré), à condition que le centre de santé soit situé dans une zone couverte par le réseau mobile pour permettre au personnel de téléphoner à l'hôpital.

Face aux risques de santé associés aux violences, les recherches effectuées dans le Sila montrent que non seulement la couverture sanitaire est extrêmement limitée, mais les adolescentes et les femmes n'ont bien souvent pas le pouvoir de décision qui leur permettrait d'accéder aux services de santé, que ce soit pour obtenir des moyens de contraception, pour l'accompagnement de leur grossesse, pour la santé des nourrissons ou même pour des cas d'urgence médicale. Ainsi, le personnel de santé rapporte que les villageoises ne se rendent au dispensaire que si leur mari le leur permet. Selon une sage-femme du centre de santé de Koutoufou, Sila : « *Les filles ici, elles sont mariées, et quand elles sont malades, il y a leur mari qui leur interdit de venir à l'hôpital. Tout ça, c'est de la violence aussi.* » Les participantes d'un groupe de discussion à Charao, Sila, confirment : « *Il y a des hommes qui sont vraiment résistants à ce que les femmes viennent amener leurs enfants au centre de santé. [...] Si l'enfant est malade ou malheureux, pourquoi la femme vient exposer cet enfant à l'hôpital, c'est une honte. Les autres vont penser que le chef de famille ne subvient pas aux besoins du foyer, se demandant pourquoi ils ne sont pas partis en migration pour trouver des moyens. Alors ils préfèrent se cacher durant les deux premières semaines après que leur femme a décidé d'amener les enfants au centre de santé, c'est la honte.* » L'enquête initiale du projet de Concern au Sila indique l'ampleur de la mortalité infantile : un tiers des décès concerne les enfants de moins de 6 ans (Concern Worldwide, 2016 : 65).

Extrait d'une discussion avec la sage-femme d'un dispensaire, Sila

« Moi j'ai vu un cas, c'était une petite fille, une fille de 16 ans, elle a été mariée à un vieux fini comme ça, et la fille est tombée enceinte. [...] Et la fille est tombée malade avec le palu, elle a fait 2 semaines à la maison, elle voulait venir à la consultation prénatale et son mari a dit « non, elle ne bouge pas de la maison ». On voulait l'envoyer à l'hôpital mais le mari a été catégorique. Jusqu'à ce que la fille envoie appeler son papa. Le papa a emmené sa fille ici. Quand la fille s'est présentée, c'était catastrophique, elle était pale, anémiée, avec les complications, tout, tout, tout. Et quand le monsieur [le mari] s'est présenté ici, il dit, « jamais, il faut qu'on ramène la fille à la maison, qui a donné l'ordre à la fille de venir ici ? » J'ai vu le cas de la fille et j'ai dit, « on voulait l'aider un peu parce qu'elle a fait deux semaines à la maison et elle a besoin d'une perfusion. » Vu son anémie là, je ne pouvais pas lui faire de perfusion avec la quinine. [...] J'ai dit « cette fille-là, je vais la déférer à Goz Beida ». Il a dit, « ah c'est comme ça ! » Il était violent comme ça, il a dit « jamais, jamais ». On a discuté... j'ai amené le pharmacien, j'ai expliqué à ce papa, j'ai dit « c'est ta fille, le monsieur-là il a marié ta fille avec l'argent, mais avec l'argent tu peux aller au marché pour soigner ta fille. Maintenant elle est à terme, si elle accouche, dans ces conditions, c'est sûr qu'elle va partir [mourir]. » Donc il doit décider, je peux appeler l'ambulance et on va l'emmener à Goz Beida [...]. Le mari a dit non. Le papa a dit, « comme dans notre coutume, si une femme elle est déjà mariée, c'est son mari qui décide. » On a fait tout, il était catégorique. J'ai dit « dans ce cas, je vais laisser la fille et si elle meurt, toi et le papa, et le cadavre, vous allez vous expliquer chez le gouverneur. » Et là quand j'ai prononcé le nom du gouverneur, le papa a eu un peu peur. On est resté jusqu'au soir et le papa a dit « ok » que j'appelle l'ambulance, il se porte garant. Il a dit si le monsieur il ne veut pas même, il [le père] va lui rembourser son argent [la dot]. J'ai dit 'il faut lui rembourser son argent et tu prends ta fille'. [...] Ici il y a des cas, vraiment, des fois je reste, je pleure.

Le regard et l'opinion des membres de la communauté influencent ainsi l'attitude des pères (et des mères) à accéder aux services de santé. Les conséquences de ces normes sociales, et de la domination des filles et des adolescentes par leur mari, sont particulièrement contraignantes pour leur propre santé, mais aussi pour celle de leurs enfants et, de manière générale, pour le bien-être actuel et futur de leur foyer. Ces inégalités diminuent le capital humain des survivantes et exacerbent leurs vulnérabilités dans les périodes de soudure.

Capital financier

La violence a un impact sur les ressources économiques des foyers de deux manières. Premièrement, les conséquences de la violence peuvent entraîner des dépenses pour couvrir les soins médicaux. Malgré une loi qui indique la gratuité des soins pour les personnes victimes de violences et désireuses de porter plainte, en réalité plusieurs entretiens au Sila indiquent que les patient(e)s doivent assumer (ou du moins avancer) les coûts associés à l'obtention de médicaments ou d'un certificat médical. Dans le BeG, le responsable d'un centre de santé de Moussoro explique que les consultations « *sont gratuites pour tout le monde* », mais que les médicaments sont payants ainsi que le carnet de santé qui coûte 200 FCFA (environ 30 centimes d'euro). En outre, le coût du transport est bien souvent rédhibitoire comme le soulignent les membres d'un groupement d'artisans à Moussoro : « *Le centre de santé est éloigné de nous et pour s'y rendre nous dépensons 3 500 FCFA pour louer un aller-retour de moto « clando ». Si tu n'as pas cet argent tu ne peux pas te soigner.* »

Deuxièmement, en restreignant les capacités physiques et / ou mentales des survivantes à maintenir leurs tâches domestiques et leurs activités productives, la violence crée un manque à gagner pour l'ensemble du ménage. Les conséquences des violences infligées aux femmes sur leur santé peuvent les empêcher de diversifier leurs revenus et donc ceux du foyer. Par ailleurs, même si leurs capacités physiques le leur permettent, les femmes peuvent se voir refuser la possibilité de s'impliquer dans des activités génératrices de revenus par leur mari ou un parent simplement parce que ces derniers considèrent que ce n'est pas à elles de gagner un revenu. Ce déni de ressource et d'opportunité, une forme de violence citée par la majorité des participant(e)s à cette étude, impacte négativement sur la capacité des membres du foyer à payer l'accès aux services de base (éducation, santé, etc.). Cela est d'autant plus vrai lorsque les hommes ne gagnent pas de revenus réguliers et/ou suffisants et que les femmes n'ont pas la permission de se lancer ou de continuer leur « petit commerce ». Dans ce cas, c'est l'ensemble du foyer qui se retrouve sans capital financier.

L'impact de la violence sur les femmes ayant des répercussions négatives sur le reste du ménage est souligné par une représentante d'une ONG internationale basée à N'Djamena : « *Par exemple le fait que la femme a été battue, elle n'a pas été en mesure de faire son petit commerce, et par conséquence, parce qu'elle n'a pas été au marché il n'y a pas eu les moyens [l'argent], elle n'a pas pu acheter quelque chose pour pouvoir nourrir les enfants ce jour. Et les enfants dorment affamés. Et cela peut avoir plusieurs conséquences. L'enfant peut se retrouver dans la rue, l'enfant peut devenir un délinquant, il peut aller voler, la fille peut aller se prostituer, à cause de la seule violence faite sur la mère.* »

Un extrait d'une discussion avec les membres d'un groupement à Moussoro illustre également le pouvoir de décision du mari (voir encadré).

Discussion avec les femmes d'un groupe de Moussoro, BeG

[Que pensent les hommes de vos revenus ?]

Ils veulent que nous leur apportions le revenu à la maison.

[Et que faites-vous dans ce cas ?]

On ne peut pas faire ça ! Nous achetons de la nourriture pour la maison et nous nous occupons de nos enfants. Quand ils voient ça, ils nous laissent.

[Avez-vous rencontré une autre difficulté dans l'exercice de votre activité de femme tanneuse ?]

Au début de mes activités, il y avait une réunion organisée par les gens venant de N'Djamena qui s'est terminée à minuit car il y avait beaucoup de discussions. Quand je suis rentrée, j'ai essuyé des insultes et des menaces. Il m'a dit « Chokolkou da bigui Azaba wa ? » [Eclat de rires des autres participantes] Votre chose-là c'est devenue de la prostitution ? » C'était sérieux mais je lui ai demandé des excuses et nous sommes restés ensemble. Je ne reste plus dans les réunions qui finissent tard mais je n'ai pas pour autant abandonné mes activités. Maintenant lui aussi il a compris ! «

Le problème de l'alcool est également souligné par la représentante d'une ONG basée à N'Djamena : « *Quand le monsieur passe tout son temps à prendre de l'alcool, il revient ivre à la maison, il ne pourvoit pas aux besoins de la famille, il détruit les produits du champ. Parce que quand l'argent finit, [...] il faut aller dans le grenier prendre le mil, aller vendre pour pouvoir continuer à boire. Et ça a de l'impact même sur l'éducation des enfants, [...] parce qu'on n'est pas en mesure de payer les frais de scolarité [...].* » Ainsi, l'alcoolisme et la violence ont un impact négatif à la fois sur la santé des femmes, les ressources économiques du foyer, et l'accès aux services de base comme la scolarité des enfants.

Capital physique

Qu'elles soient confrontées à la violence ou non, les femmes font face à des inégalités sociales et économiques au quotidien qui peuvent limiter leurs opportunités de développer leur capital physique.

L'accès inégal à la formation scolaire des femmes par rapport aux hommes, ou les inégalités de contrôle du budget familial, engendrent des différences de capacités en termes de connaissances, de compétences et même de confiance en soi pour assumer, ou décider de changer, son rôle dans la famille et dans la communauté. Dans le BeG, une cheffe de village de Dar El Salam (une des rares leaders féminines, devenue cheffe de village après la mort de son mari), explique par exemple qu'« *il y a des bâtiments, des boutiques récemment construits pour les femmes mais elles n'ont pas les moyens de mettre les marchandises dedans* ». Une femme peut ainsi avoir accès à certaines ressources pour développer une activité économique tel qu'un commerce, mais sans connaissances ou compétences

en matière de gestion budgétaire, ou sans un capital économique au préalable, cette activité n'entraînera pas forcément de revenus suffisants ou durables.

Par ailleurs, même si le Code Civil donne aux femmes et aux hommes les mêmes droits en matière foncière, le droit coutumier (reconnu comme source de droit par la constitution) les empêchent souvent d'accéder à la propriété ou à l'héritage, et de contrôler les moyens de production (Global Protection Cluster, 2012). Dans le Sila, les autorités traditionnelles, dominées par les hommes, gèrent l'attribution et l'utilisation des terres rurales ; ainsi que le règlement des litiges (OCHA, 2012). Sans contrôle sur le foncier, il est difficile pour les femmes de développer une agriculture à vocation commerciale ou de diversifier les modes de subsistance, et de manière générale de pouvoir investir dans des ressources physiques (main Oeuvre, intrants, pompe, etc.) qui permettraient d'augmenter le rendement de l'agriculture.

Dans le BeG, les femmes pratiquant la culture maraîchère pour leur subsistance sont généralement de petites exploitantes en raison de leur accès limité aux ressources foncières et aux moyens d'investissement. Les membres d'un groupement d'agricultrices à Moussoro soulignent leurs préoccupations :

« Le carburant pour le groupe, les crédits pour les engrais chimiques et les produits phytosanitaires nous posent de réelles difficultés. Nous prenons ces crédits auprès des hommes gros commerçants. Les femmes sont toutes dans les petits commerces.

[Une femme très âgée]. Depuis ma jeunesse, je puisais de l'eau dans les ouadis avec le chadouf [appareil à bascule servant à puiser l'eau d'un puit]. Nous travaillons l'agriculture manuellement, on avait beaucoup de rendement sans engrais, sans tracteur. L'ONG X qui nous a amené de l'engrais chimique, des tracteurs, tout ça c'est beaucoup de dépenses par rapport aux recettes »

La manque de capital physique peut en retour augmenter l'exposition des femmes à la violence, telle que le souligne la présidente d'une association nationale de soutien aux droits des femmes dans le BeG : *« Par exemple une femme avait 1 coq et 6 poules. Puis une maladie est venue tuer toute les volailles. Elle s'est retrouvée avec rien et a des difficultés à remonter. [...] Les femmes qui sont dans ce cas sont très exposées au risque car parfois obligées d'aller dans un autre village travailler dans les champs des riches pour avoir de l'argent et là tout peut arriver ».*

Capital social

Les témoignages indiquent que les survivantes de violences sexuelles risquent la répudiation de la part de leur famille et de leur communauté. Cela est également vrai dans les cas de grossesses survenues hors mariage, même lors de relations sexuelles consenties (voir encadré). Selon une sage-femme d'un centre de santé de Moussoro, une fille qui a subi un viol et/ou une grossesse hors – mariage risque de subir le même sort : *« Personne d'autre ne va te marier ; les parents vont te jeter à la porte ».*

La présidente d'une association nationale de soutien aux droits des femmes explique que les filles et les femmes subissent un impact négatif sur leur capital social même dans le cas de relations sexuelles consenties : « *Des relations sexuelles avant le mariage ont lieu dans le milieu scolaire. Seulement la fille qui tombe en grossesse est rejetée et par sa famille et par sa belle-famille. L'enfant étant déclaré illégitime (« Farak »). Il y a eu des cas où la fille quitte la maison pour s'enfuir avec l'auteur. Les parents sont souvent très furieux quand cela arrive à leur fille. Il y a eu un cas où le père a battu sa fille jusqu'à la mort* ». Cette même participante pointe du doigt l'impuissance des mères : « *Souvent quand le père rejette la fille qui est tombée enceinte, la mère ne fait que subir car la société ne lui donne aucun pouvoir de protéger sa fille* ».

Extrait d'un entretien avec une fille-mère

« Après avoir contracté une grossesse hors mariage, le père [de l'enfant] a eu un accident mortel. Quand cette grossesse s'est révélée, mes parents m'ont reniée et ont demandé que je quitte le domicile familial. J'ai regagné une amie et c'est là où la présidente de l'association [...] m'a amenée chez elle. J'ai abandonné l'école avant cette grossesse car c'était insupportable de manquer du soutien quand on étudie. Quand les autres ont des équipements scolaires et des habits et que, toi ; tu n'as personne pour te supporter c'est difficile à vivre.

[Comment vois-tu ton avenir ?]

Mon avenir est très sombre car mon présent m'assomme. Le regard de ma famille m'écrase. Quand mon père m'a renvoyée, ma mère voulait faire quelque chose mais elle a été intimidée par mon père et tout le monde a coupé les ponts avec moi par peur de représailles. J'ai une sœur, mariée par quelqu'un qui a été proposé par les parents. Elle se trouve à N'Djamena mais ne m'appelle même pas au téléphone. Je n'ai aucune relation avec les membres de ma famille.

Ce rejet me fait trop mal. Je ne suis pas la seule à être dans cette situation pourtant les autres sont quand même acceptées dans leur famille. Ma famille à moi dit que j'ai ramené de la honte et je suis reniée.

Je ne ferai pas ça à ma fille si ça se trouve qu'elle soit un jour dans cette situation [larmes...]. Je peux encourager les autres filles, car si moi j'étais entourée des personnes qui avaient vécues la même expérience que moi, à me parler et m'être solidaire comme l'avaient fait dame X et son mari, cela me soulagerait. »

L'abandon du foyer par le chef de famille, maintes fois mentionné dans les entretiens dans le Sila et BeG, est une autre forme de violence qui affecte les ressources sociales du reste du ménage. La nécessité de gagner un revenu pour subvenir à leurs besoins aggrave l'exposition de la mère, ou celle de ses filles, aux risques de violence à travers leur exploitation sexuelle (ex. : prostitution forcée), le risque que les filles doivent abandonner l'école et/ou qu'elles soient mariées de force afin que la famille bénéficie d'une source de revenu supplémentaire ou de la dot, et le risque qu'elles soient agressées verbalement, physiquement

ou sexuellement par d'autres membres du foyer ou du village. Le responsable d'un centre de santé à Moussoro explique : « *Ces cas de violences sont de plus en plus récurrents ces cinq dernières années et surtout pendant les périodes de soudure, lorsque le mari doit aller en exode pour subvenir au besoin de sa famille. L'on rencontre surtout les violences sexuelles et les bagarres au sein du foyer. Toutes les communautés sont touchées. Les femmes sont des proies à cause de l'absence du mari (exode). Cette violence a un effet néfaste sur leur capacité à faire face au quotidien.* »

Un capital social limité, tel que des connaissances au sein d'institutions locales, peut également réduire les opportunités des survivantes de violences d'accéder à un emploi ou à un soutien financier. Une survivante vivant à Moussoro, BeG, illustre la difficulté d'accéder à un emploi même de faible qualification, en raison du népotisme : « *Oui, j'ai essayé de me battre mais il y a beaucoup d'obstacles. J'avais reçu un peu d'aide de la présidente de l'association, pour faire un petit commerce mais mon enfant est tombé malade et j'ai utilisé le peu qui me restait pour le soigner. J'ai cherché du travail un peu partout : manoeuvre, balayeuse, cuisinière mais si tu n'as pas quelqu'un de puissant qui te place ou te recommande, tu ne peux même pas obtenir ces petits emplois, ici, à Moussoro.* »

Capital naturel

L'impact des VCFF sur le capital naturel des survivantes et de leur foyer est moins évident. Les risques ou les cas d'agressions sexuelles et de viols contre des femmes vacant à leurs responsabilités quotidiennes, lorsqu'elles vont à l'extérieur du village ou des camps pour s'approvisionner en eau et bois de chauffage (WCRWC, 2005 ; Amnesty International 2009 ; Global Protection Cluster, 2012) pourraient éventuellement les contraindre à changer leurs habitudes, voire à ne plus collecter ses ressources, ce qui aurait un impact négatif sur leur capital naturel. Mais aucun témoignage ne semble confirmer cette possibilité.

En revanche, c'est plutôt l'inverse qui est suggéré : le manque ou la diminution des ressources naturelles pourraient augmenter les risques de VCFF, mais peu de témoignages sont concluants. Une discussion avec des villageoises de Dokorong, BeG, a soulevé les liens entre raréfaction des ressources naturelles et risques élevés d'être exposée à la violence : « *Avant, nous avions le bois de chauffe à proximité mais de nos jours, nous partons très loin pour chercher du bois, les femmes rentrent de la brousse tardivement Et comme femmes artisans, les matières premières pour fabriquer nos nattes sont devenues rares. Cela nous prend 2 à 3 jours de déplacement pour trouver ces matières.* »

Face aux risques avérés de violence auxquelles elles restent exposées, les femmes développent des stratégies de protection, comme les villageoises de Zabout dans le Sila qui expliquent que « *Récemment il y a eu des tentatives de viol, mais les gens sont intervenus à temps. On entend quand même que des femmes sont violées dans les villages voisins en allant chercher du bois ou au marché. Pour éviter cela, nous partons en groupe quand c'est une longue distance.* »

5.2 Est-ce que la violence influence les capacités à accéder et à échanger des informations ? De quelle manière ?

Accéder et échanger des informations sur les domaines de la vie qui permettent de développer des stratégies de résilience nécessite de pouvoir communiquer, mais aussi de savoir lire, écrire ou compter pour comprendre les informations disponibles autrement que par les conversations orales. L'accès à l'instruction favorise le développement de ce capital humain mais l'analphabétisme touche plus de deux personnes sur trois (UNICEF, 2010) et les inégalités en matière de scolarisation persistent. Dans les régions du Sila et de BeG, respectivement 90 % et 92 % des femmes n'ont jamais été à l'école, contre 70 % et 82 % des hommes (EDS-MICS, 2015 : 38). Le directeur d'un collège à Moussoro rapporte que les filles représentent seulement 26,8 % des élèves de son établissement, et que celles-ci proviennent majoritairement d'une caste dite supérieure.

Le manque d'accès à la scolarité pour les filles et les femmes et l'analphabétisation, qui en résulte, impactent sur les secteurs de la santé familiale notamment la couverture vaccinale des enfants. Par exemple, l'enquête EDS-MICS (2015) montre que moins d'un enfant sur cinq a reçu tous les vaccins recommandés (19 %) lorsque la mère n'a aucun niveau d'instruction, contre 33 % quand elle a été à l'école primaire et 46 % quand elle a un niveau d'études supérieur.

Les comportements de domination et la violence qui limitent la possibilité pour les filles d'être scolarisées et qui impactent négativement sur leurs moyens d'existence, maintiennent la vulnérabilité du foyer sur le long terme en limitant les opportunités futures des enfants, et surtout des filles, d'accéder à des activités génératrices de revenus plus lucratives et de développer leurs connaissances. Ce constat est illustré par une représentante tchadienne d'une ONG internationale : « *C'est vrai qu'il y a des avancées dans l'éducation de la jeune fille, mais généralement on préfère inscrire le garçon à l'école et laisser la fille à la maison parce que la fille est faite pour les travaux domestiques, la fille est faite pour pouvoir apprendre et soutenir la famille demain. [...] Et aussi cette question de l'alphabétisation, des femmes qui ne sont pas vraiment lettrées, qui ne connaissent pas... qui n'ont pas été à l'école et qui ne veulent pas vraiment s'engager, dans le défi, dans le débat avec les autres.* »

Dans un contexte patriarcal dans lequel les femmes sont majoritairement exclues de la sphère publique (Solhjell et al., 2010), le manque d'accès à l'information, et aux canaux d'informations, favorise l'exclusion sociale des femmes et des filles et les abus de pouvoir.

5.3 Est-ce que la violence limite les processus de décision collectifs, flexibles et qui anticipent sur l'avenir ?

Les observations et entretiens effectués au Tchad montrent que les processus de prise de décision ne sont pas collectifs et la participation des femmes y est limitée. Premièrement, au sein même du foyer, les femmes et les filles voient leur mobilité et leur pouvoir de décision dominé par celui des hommes. Différents témoignages indiquent que beaucoup de femmes n'ont pas le droit de quitter leur domicile sans être accompagnées par un membre de la famille masculin, et doivent obtenir la permission de leur mari, des beaux-parents ou des frères avant de solliciter des soins médicaux ou pour pouvoir utiliser les réserves du foyer pour payer des dépenses de santé. Dans le Sila, les participantes d'une discussion à Zabout, expliquent :

« Quand ton mari n'est pas là, il faut avoir l'autorisation de la belle famille pour emmener un enfant malade au centre de santé ou pour aller te soigner toi-même. Pour vendre le mil qui se trouve dans son grenier pour se soigner, il faut que ses parents (son frère ou son père) reçoivent une autorisation de leur fils avant de te le permettre. Entre temps ton enfant ou toi-même vous pouvez mourir.

D'ailleurs, tu ne peux pas aller seule au centre de santé sans le parent de ton mari. Parfois nous avons l'argent de la vente de notre récolte mais nous n'avons pas l'autorisation d'aller au centre de santé. »

Ainsi, les comportements de domination (et a fortiori les violences physiques, sexuelles et psychologiques qui y sont associées) génèrent des normes sociales qui non seulement empêchent les femmes d'accéder à certaines ressources (emploi, récoltes, argent, etc.), mais qui entravent également les prises de décisions collectives à l'échelle du foyer.

Cela a des conséquences négatives sur les décisions qui anticipent sur l'avenir telles que la planification familiale. A Chadra, BeG, la discussion avec des femmes leaders de groupement, illustre le problème des naissances rapprochées. Selon une participante, les femmes espaçaient les naissances à l'aide de méthodes traditionnelles telles que l'abstinence ce qui permettaient aux nouveau-nés d'être bien nourris :

« Chaque année nous faisons des enfants, les hommes nous donnent des grossesses et c'est tout. [...]

Tous nos problèmes viennent de l'augmentation du nombre des enfants.

[Pourquoi le nombre des enfants a augmenté et depuis quand ?]

Nous ne savons pas. A l'époque, les femmes restaient au moins 3 ans avant d'avoir un prochain enfant. Maintenant c'est chaque année.

A l'époque, je crois que c'est parce qu'il y avait assez à manger, les animaux produisaient du beurre, nous avions un bon repas et nous pouvions nous refuser à nos maris en nous défendant. Mais depuis une vingtaine d'années, on commence à faire

beaucoup d'enfants sans espacer, la nourriture diminue d'année en année et il y a de l'insécurité alimentaire et nous n'avons pas assez de force pour refuser notre corps. »

Durant l'enquête initiale de 2014 du projet BRICS de Concern dans le Sila, les foyers indiquaient être dans l'insécurité alimentaire 4 mois de l'année, voire plus pour les foyers dont le chef de famille est une femme (BRICS Baseline Study, 2014 : 56).

A l'échelle de la communauté, les conseils de village, largement dominés par les hommes, ne représentent pas forcément la diversité des différents groupes sociaux et leurs intérêts, à commencer par ceux des femmes. Selon une représentante de la CELIAF (Cellule de Liaison et d'Information des Associations Féminines), les autorités traditionnelles (imams et chefs traditionnels) n'accordent pas trop d'importance aux femmes, « *donc on leur confie rarement des rôles importants et parfois on dit que certaines décisions de la communauté ne les concernent pas. Elles n'ont pas à donner leur point de vue.* »

En lien avec le processus de gouvernance et de redevabilité, le manque de représentativité et de participation des femmes aux instances de prise de décisions communautaires, départementales et régionales ne permet pas la prise en compte de différents points de vue, et des besoins des femmes dans la planification à long terme, ce qui limite la validité des plans et questionne la construction de résilience. A la question « *Comment voyez-vous l'avenir ?* », les femmes artisanes de Dokoronga, BeG répondent : « *Nous ? nous ne pensons pas à l'avenir. Aujourd'hui est déjà un problème !* »

5.4 Est-ce que la violence limite les capacités des personnes à apprendre, expérimenter et entreprendre de nouvelles idées ? De quelle manière ?

L'apprentissage continu, l'expérimentation et l'innovation participent au développement de la capacité de transformation parce qu'ils invitent les gens à remettre en question les hypothèses, les croyances, les valeurs et les intérêts qui sous-tendent les structures contribuant à la vulnérabilité sociale (O'Brien, 2012). Les violences conjugales, parce qu'elles impactent négativement les capacités des survivantes à consolider leurs moyens d'existence, peuvent également limiter les opportunités d'entreprendre de nouvelles idées. Un représentant national d'une agence des Nations Unies basé à N'Djamena explique qu'en vertu de leur statut traditionnel respectif, la femme est supposée rester dans son foyer : « *Donc si une femme a des initiatives entrepreneuriales, elle ne peut pas... elle sait que c'est l'homme qui doit faire le pas.* » Cela s'illustre particulièrement dans le cas des inégalités d'accès à la terre et de contrôle des ressources foncières.

En conséquence, la violence, et plus généralement les abus de pouvoir et la négation des droits des femmes, restreint le rôle des femmes et filles en tant qu'actrices de développement. Dépourvues de leurs droits, de confiance ou de protection, elles restent souvent en dehors des processus d'apprentissage et d'innovation. Inversement, l'innovation est dépourvue des connaissances,

expériences, et idées que les femmes pourraient apporter pour favoriser le développement des communautés.

Cependant, les exemples qui montrent les initiatives des femmes en dépit des normes sociales, sont prometteurs. Les groupements féminins de Chadra, BeG, expliquent que certains groupes cultivent des produits maraîchers (oignons, ails, tomates etc.) pour les revendre. « *Pour générer les revenus, nous produisons de l'oignon en quantité et nous stockons pour revendre quand le prix sera bon sur le marché. Il y a aussi parmi nous différents groupements (femmes transformatrices de viande, tanneuses, maraîchères, et celles qui font le petit élevage et le petit commerce). Parfois, nous varions nos activités génératrices de revenus et combinons plusieurs alternatives selon les périodes et les opportunités. [Quelles informations partagez-vous pendant les réunions ?] Nous échangeons sur les prix, les stratégies de vente ou de cultures maraîchères. [...] Nous n'avons pas de parcelle mais nous les louons avec des propriétaires des ouadis à un prix compris entre 50 000 FCFA et 100 000 FCFA selon le rendement. Nous payons grâce à nos cotisations mensuelles de 500 FCFA / femme / mois et à la récolte on rembourse notre caisse. L'argent de la caisse sert à acheter du carburant pour le groupe et son entretien. Parfois, nous recrutons la main d'oeuvre pour les travaux du jardin. »*

Toutefois, les normes sociales discriminantes peuvent limiter la reproduction de telles initiatives par d'autres membres des communautés, pas seulement en raison des rôles alloués en fonction du sexe, mais aussi à cause des stéréotypes associés à l'ethnie ou à la caste. Les femmes tanneuses à Chadra, BeG, par exemple, considérées « Hadade » ne peuvent partager et faire profiter de leurs expériences aux femmes originaires d'une autre caste (voir encadré).

L'influence de l'ethnie, de la caste et des langues locales

Une habitante de Chabaka, un village situé à 2,7 km de Moussoro, avait demandé un bovin pour faire de la boucherie lors du programme action-bétail d'Action Contre la Faim. Aujourd'hui, elle envoie ses enfants à l'école, embauche des hommes et suscite l'admiration. Mais la boucherie n'est pas pratiquée par toutes les ethnies, en raison des normes sociales qui perçoivent cette activité comme étant du ressort d'ethnies ou castes inférieures. Cette réalité limite la duplication d'initiatives qui fonctionnent et nécessite l'adaptation d'activités qui conviennent à différentes catégories sociales.

Les femmes appartenant à ces ethnies ou castes dites inférieures pensent également qu'elles ne sont pas éligibles à bénéficier des projets de développement parce qu'elles ne sont pas des « intellectuelles » (par exemple elles ne parlent pas français) et les ONG ne travaillent pas toujours dans les langues locales (par exemple, en gourane ou en arabe local). Un membre du groupe des femmes tanneuses à Moussoro considère qu'« *il faut faire la critique aux ONG qui n'approchent pas les différentes couches sociales dans les langues qu'elles parlent ! et qui ne font pas le suivi de leurs projets. Ici, à Moussoro, si on empilait les aides, la hauteur irait toucher le ciel* ». Une autre ajoute : « *Notre communauté de femmes tanneuses ne reçoit rien de l'extérieur comme les groupements des femmes venant d'autres communautés de Moussoro. Nous*

avons nos documents légaux et tous nos textes de fonctionnement. Quand on va vers les bailleurs ou chez le gouverneur, ils sont tous étonnés de nos réalisations mais à la fin rien ne se passe. Aucune subvention, aucun financement jusque-là et je ne comprends pas ». La discrimination opérée contre l'identité sociale de certaines personnes en raison de leur sexe ou de leur origine ethnique limite ainsi les opportunités d'accéder à des soutiens institutionnels ou à étendre des initiatives qui fonctionnent avec d'autres groupes. C'est d'autant plus dommage que ces groupements constituent souvent un moyen de riposte face aux violences et illustrent les capacités d'adaptation des femmes.

5.5 Est-ce que la violence limite les capacités à tenir les dirigeants responsables et à soutenir la « bonne » gouvernance ?

Les cas de VCF sont avant tout reportés parmi les déplacés et les réfugiés en raison de la mise en place de services de signalement par les agences onusiennes de protection et les ONG lors d'opérations d'urgence. Cela ne veut pas dire que les VCF ne concernent pas les populations autochtones. Des cas de mariages précoces, de viols, de violences conjugales, de rapt (kidnapping d'une jeune femme avec l'intention de la violer d'abord puis de l'épouser), de sororats (un veuf épouse la sœur de son épouse décédée) et de lévirs (ou « héritage de femme » ou un homme épouse la veuve de son frère) sont régulièrement signalés, malgré le fait qu'ils soient très probablement sous-estimés du au stigmatisation, à la peur et au manque de confiance dans les institutions judiciaires (Soljhell et al., 2010 ; Global Protection Cluster, 2012). A l'échelle nationale, près de la moitié des femmes qui ont subi des violences psychologiques, physiques ou sexuelles, n'ont ni recherché de l'aide, ni parlé à quelqu'un de ce qui leur était arrivé (EDS-MICS, 2015 : 375).

Ce constat, partagé par la majorité des acteurs interviewés, est confirmé par un représentant des autorités locales au Sila qui indique que les plaintes officielles sont rares : *« Elles [les survivantes] trouvent que c'est une honte, elles trouvent que c'est une façon d'exposer le mari. Parce que quand bien même elles viennent ici, quand on n'arrive pas à trouver un compromis, et qu'on cherche à amener le mari à la brigade, elles trouvent que non, on va le rançonner, on va leur arracher le peu qu'ils ont, on va le faire souffrir. Et après la communauté va la rejeter. Donc [...] la loi qu'elles appliquent c'est souvent le silence. »*

Une gynécologue du centre de traitement des fistules basée à N'Djamena confirme : *« Une femme violée a honte, elle est stigmatisée. Elle ne vient pas automatiquement à l'hôpital [...]. La majorité ne se déclare pas et donc on ne connaît pas le chiffre exact des femmes violées, des enfants violés les parents cachent les enfants à la maison. Donc quand il y a un cas, quand c'est le voisin, quand c'est l'oncle, quand c'est quelqu'un de proche, on a peur de dévoiler parce qu'il peut se retrouver en prison et ça peut être un conflit, un drame familial. »*

La domination patriarcale entretient des normes sociales qui rendent légitime le discours sexiste et de domination des autorités même lorsque cela va à l'encontre des lois du pays et de la constitution. Ces normes sociales tolèrent les violences, en limitant la possibilité pour les survivantes de se plaindre, d'accéder à un soutien médical, judiciaire et psycho-social et de tenir les dirigeants responsables, lorsqu'ils commettent des crimes ou lorsqu'ils prennent des décisions qui vont à l'encontre des droits humains et du développement durable de la communauté.

Le rôle des chefs traditionnels comme médiateurs principaux dans les cas de disputes permet une proximité entre les membres de la communauté et les autorités. On pourrait supposer que cela encourage les différentes parties à tenir leurs dirigeants responsables puisque leurs décisions et leurs impacts sont directement observés. Cependant, le poids des normes sociales sur la domination patriarcale nécessite un cadre légal plus général qui dépasse les règles coutumières et qui protège les droits et l'intégrité des femmes et des enfants. Or, l'impunité généralisée des auteurs de violences (voir encadré) traduit une application encore insatisfaisante des lois et le manque de capacités des femmes et de leur famille à tenir les dirigeants responsables de garantir leur protection.

Impunité des auteurs de violence, exemples

Parfois c'est difficile quand c'est une certaine race, quand c'est une certaine eux comment je peux les appeler eux quand ils commettent des choses pareilles, même quand on pousse l'affaire jusqu'à loin parfois on n'obtient pas gain de cause. Parce que, on les appelle ici les intouchables. Moi j'ai un cas où j'ai pleuré, cela m'a tellement brisé le coeur, [...] c'était un chef de brigade qui est venu, et les parents n'étant pas là il a pu arracher la fille de 4 ans pour aller la coucher [la violer] sur le lit de son papa. [...] Le papa a porté plainte. [Mais] parce que c'est eux, on est venu le menacer de nuit, on dit si tu continues on va te filer, prends cette masse d'argent et puis tais-toi. Mais il a tenté de continuer mais il n'a pas obtenu gain de cause. Et, tenez-vous bien, le gouvernement l'affecte dans une autre ville ! [...] le chef de brigade, ils l'affectent dans une autre ville, sans punition. [Représentante tchadienne d'une ONG internationale]

Avant il y avait des mariages forcés oui, mais depuis la loi et la sensibilisation, il n'y a rien, les cas de violences, tout ça, tout est rentré dans l'ordre, c'est révolu, c'est la fille qui choisit son mari, et pas qu'en ville. Si quelqu'un dit qu'il y a un mariage forcé, c'est que c'est un menteur. » [Commissaire de police]

*Les noms de personnes et de lieux sont anonymes pour protéger les participants à l'étude et dans le cadre des principes de recherche éthiques.

5.6 Comment la violence influence-t-elle les opportunités de questionner les relations de pouvoir et les normes sociales inégales (émancipation et justice genre) ?

« Si tu te fâches et tu quittes le foyer, c'est pour mettre la vie de tes enfants en péril. L'homme va épouser une autre femme et « tourner son dos à tes enfants ».
[Participante, FGD Zabout, Sila]

Face aux abus de pouvoir, l'enquête EDS-MICS révèle que la participation aux prises de décisions est un facteur de risque de violence. En effet, la proportion des femmes qui a subi des actes de violence conjugale est plus faible (29 %) parmi celles qui n'ont été associées à la prise d'aucune décision que la proportion de celles qui ont été impliquées dans la prise de décision (36 %) (EDS MICS, 1015 : 368).

Selon un rapport d'une conseillère sur le genre d'une ONG internationale, la violence conjugale dissuade les femmes de s'engager dans des négociations avec leur mari sur des sujets qu'elles savent délicats. Les femmes qu'elle avait interviewées dans des communautés au Sila, ont indiqué qu'il leur serait inimaginable de demander de l'argent à leur mari pour s'acheter des vêtements ou des sous-vêtements, une requête qui aboutirait sans nul doute à une dispute et souvent à des violences.

Lorsqu'il s'agit de questionner les pratiques maritales, là aussi, il apparaît difficile pour les femmes de concevoir la possibilité pour celles qui ont été abandonnées par leur mari, de se remarier ou bien de remettre en question la polygamie, surtout quand certaines femmes s'en accommodent pour soulager leurs responsabilités domestiques (voir encadré).

Extrait de discussions avec des habitantes de Charao dans le Sila

[Mais pour les hommes qui partent chercher de l'or pendant des années, est-ce un problème quand leur femme trouve un autre mari ?]

C'est un grand problème « Mouchkila kébir » ! Je n'aimerais pas être à la place du chef de village car c'est un problème difficile à gérer.

[Y a-t-il dans ce village un homme qui a seulement une femme ?]

Non, ce n'est pas l'ordre des choses, sauf s'il vient de se marier. D'ailleurs ce n'est pas bon pour nous les femmes. Il faut une rivale pour être soulagée quand tu es fatiguée. D'ailleurs quand tu es seule, l'homme te fatigue économiquement et moralement inutilement « Tab saguid ». C'est mieux s'il va chez ta rivale, comme ça tu trouves un peu de répit et le peu de moyens que tu as, tu peux utiliser pour chercher à manger avec tes enfants.

Quand un homme a de la richesse, la monogamie serait une bonne chose car il peut garder de l'argent pour votre foyer. Mais un homme qui n'a rien ne pensera qu'à épouser une deuxième femme s'il trouve un peu de l'argent. Comme ça il trouvera plusieurs femmes qui s'occuperont de lui et dans ce cas la polygamie est vraiment un soulagement.

En revanche, de nombreux témoignages dénoncent la façon dont la polygamie est pratiquée avec un impact négatif sur la condition des femmes et donc sur leurs capacités de résilience. Le représentant d'une ONG internationale basé à Goz Beida, explique que « *tu vas trouver le mari qui a travaillé avec sa femme au champ jusqu'à la récolte et qui, après la vente, veut se marier, se remarier, donc il prend toute la récolte ou une partie qu'il va vendre pour épouser une autre femme et là, ça crée des problèmes quand la femme essaie de parler, soit elle est battue, soit simplement il lui coupe toutes les vivres et elle reste sans rien. C'est des cas qu'on a constatés mais qui ne se sont pas trop généralisés.* »

Le poids des normes sociales discriminantes envers les femmes et les filles et la violence qui en résulte exacerbe les inégalités de pouvoir entre hommes et femmes et limite de fait la possibilité pour les survivantes de remettre en question l'ordre établi.

En résumé, les violences contre les femmes et les filles impactent négativement les processus de changement sociaux, tels que définis dans le cadre d'analyse d'Oxfam :

- En réduisant le capital humain, financier, physique et social des survivantes et de leurs foyers ;
- En limitant les opportunités pour les survivantes d'accéder à la connaissance et à l'information ;
- En réprimant les processus de décision collectifs et qui anticipent sur l'avenir ;
- En contraignant les possibilités d'apprentissage bien que les femmes continuent d'innover ;
- En tolérant l'impunité des auteurs de violences ;
- En maintenant en place des normes sociales qui entretiennent les relations de pouvoirs inégales et discriminantes.



6. COMMENT LA VIOLENCE AFFECTE-ELLE LES CAPACITÉS DE RÉSILIENCE ?

Credit : Reclaiming
The Future

Les impacts de la violence sur les processus de changements sociaux sont problématiques pour la construction de la résilience, parce qu'ils limitent les capacités de gérer de manière proactive et positive les changements permanents qui caractérisent le développement des sociétés. Ces changements peuvent être économiques comme la baisse du pouvoir d'achat, politiques comme l'alternance de régimes ou environnementaux comme le changement climatique. Certains surviennent rapidement comme les inondations ou les coups d'Etat, d'autres plus lentement, mais tous nécessitent des capacités de résilience qui permettent aux populations de vivre avec ces changements et de s'y adapter.

Comme expliqué dans la première partie, le cadre d'Oxfam pour un développement résilient, décrit trois sortes de capacités de résilience : les capacités d'absorption, d'adaptation et de transformation (Jeans et al. 2017). Ces trois capacités doivent être renforcées pour obtenir des résultats de développement résilient, c'est-à-dire l'exercice des droits et le bien-être en dépit des chocs, des stress et de l'incertitude.

6.1 Capacité d'absorption pour faire face aux crises

La capacité d'absorption permet de prendre intentionnellement des mesures protectrices pour faire face aux chocs et aux stress tels que les aléas naturels, les effets du changement climatique, les conflits prolongés ou encore l'insécurité alimentaire chronique.

Les témoignages montrent un lien évident entre l'occurrence de la violence et l'aggravation de la vulnérabilité de celles et ceux qui la subissent : plus l'impact des VCF sur les moyens d'existence est important, plus la vulnérabilité socio-économique des survivant(e)s augmente et moins leurs capacités et celles de leur foyer seront suffisamment solides pour leur permettre de faire face à des aléas naturels ou des crises. Les inégalités de genre, et a fortiori les violences contre les femmes, entraînent une chaîne de conséquences depuis la précarité de la santé reproductive des femmes et des adolescentes, jusqu'au faible taux d'alphabétisation qui touche en premier lieu les femmes, en passant par tous les obstacles institutionnels qui empêchent les femmes d'accéder aux mêmes opportunités que les hommes et d'exercer un pouvoir de décision sur une base égalitaire. Ce constat limite, non seulement les ressources que les femmes peuvent mobiliser en cas de crise, mais aussi, celles de tous les membres du foyer dépendant.

Cependant, les capacités d'absorption des personnes dépendent aussi de la nature des risques auxquels elles sont confrontées. Par exemple, la durée de la crise ou sa récurrence influence le contexte et la manière dont les populations sont capables d'y répondre comme l'indique un représentant des autorités locales du Sila : « *Dans la situation des pluies, des inondations, on va trouver des hommes qui sont là pour épauler la femme. Mais, si c'est la sécheresse, la famine tout ça, le plus souvent l'homme n'est pas là. Et c'est la femme qui en pâtit seule. Ce qui fait que si c'est deux mains, c'est facile de soulever le fardeau. Mais si c'est une seule main, une main faible, c'est difficile de se remettre. [...]* Mais tout est question de moyens. Si la femme a une position sociale plus ou moins stable, si elle a des biens, comme le bétail et autre, elle peut résister au choc et se remettre rapidement. Mais si elle est totalement démunie et qu'elle est dépendante de l'aide, elle ne peut pas se remettre. »

En dépit des difficultés et des inégalités, plusieurs témoignages de villageoises dans le Sila illustrent les stratégies qu'elles utilisent pour maintenir leur accès à des services de base. A Zabout, deux d'entre elles expliquent : « *Moi par exemple, l'année où mon mari partait, il a récolté 6 sacs de mil, moi j'en ai récolté 10. Il m'a donné seulement 1 de ses six sacs. Tout le reste de l'année j'ai utilisé mes 10 sacs pour nourrir la famille et m'occuper des autres besoins. [...]* Le chef nous octroie la terre pour cultiver. Nous utilisons ensuite la terre à notre guise et y cultivons ce que nous voulons. Après la récolte, nous offrons un peu de nos produits volontairement au chef. »

Les femmes artisans d'un groupement à Dokoronga, BeG, expliquent également que pour exploiter des jardins maraichers, elles ont besoin d'eau,

de moyens matériels et financiers : « *Pour le moment, nous nous organisons entre parcelles voisines pour partager de l'eau* ». D'autres membres d'un groupement d'agricultrices dans le BeG expliquent aussi l'entraide qui s'opère entre elles : « *Nous aidons les victimes de violences sexuelles basées sur le genre en leur apportant de la nourriture, ou en les amenant au centre de santé, si nécessaire. Si ce sont les femmes de notre groupement, nous organisons des collectes pour elles* ».

En revanche, les témoignages, tant dans le Sila que dans le BeG, soulignent d'avantage l'impact des crises sur les violences plutôt que l'inverse. C'est-à-dire qu'en plus du risque de perdre leurs ressources, les femmes affectées par des catastrophes semblent encore plus exposées aux violences, soit parce qu'elles sont démunies (et donc exposées au risque d'exploitation sexuelle (voir encadré), soit parce qu'il y a un risque que les cas de violence augmentent en temps de crise en raison au stress. Une représentante de la CELIAF indique par exemple : « *Il y a la réduction, voire la perte de bétail à cause de la famine ; les pluies s'amoindrissent et les hommes fuient pour aller en exode. On constate dans ces périodes plus de cas d'abandons de foyer, de divorces ou dans un autre sens les hommes riches qui vont épouser des filles très jeunes chez les parents démunis. La dot n'est pas très significative : en moyenne un bœuf ou 2 chèvres, plus 100 000 FCFA.* »

Plusieurs entretiens dans le BeG considèrent la pauvreté des ménages comme un facteur de risque pour les mariages précoces. Un représentant d'une ONG internationale considère que : « *Souvent, c'est l'influence des riches sur les pauvres. Les parents riches séduisent les parents pauvres qui font de la pression sur leurs filles.* » Par ailleurs, Amnesty International fait état d'une vulnérabilité accrue lorsque les moyens de subsistance manquent. Dans ces cas, des femmes peuvent être amenées à être exploitées sexuellement en échange de protection ou de denrées (Amnesty International 2009). Cette forme de violence que subissent généralement les femmes ou les adolescentes qui ne peuvent subvenir à leurs besoins de base et / ou à ceux de leurs enfants, implique, selon la définition de l'UNHCR (2003), le commerce sexuel forcé / contraint en échange de ressources matérielles, de services ou d'assistance.

Exploitation sexuelle et stratégies de survie

L'exploitation sexuelle, peut devenir en temps de crise, une stratégie de survie qui permet aux femmes et aux adolescentes de maintenir le minimum de leurs ressources économiques. Une représentante tchadienne d'une ONG internationale souligne : « *Les filles, les femmes sont les personnes les plus exposées, et leur vulnérabilité augmente quand par exemple, il y a la famine. La femme, on peut lui proposer de se donner. La femme peut connaître la prostitution pour pouvoir se nourrir, pour pouvoir avoir quelque chose pour survivre, pour subvenir à ses besoins et aux besoins des enfants.* »

Une représentante de la CELIAF montre la relation entre précarité pouvoir et exploitation sexuelle : « *La prostitution est une conséquence de la pauvreté car la femme n'a pas d'autres options pour résister dans certains cas. [...] Les riches utilisent aussi leurs moyens pour épouser des filles trop jeunes car les parents ne peuvent pas résister face aux manques de moyens* ».

Par ailleurs, la dot, initialement considérée comme un acte symbolique coutumier aux yeux de la communauté et des deux familles pour concrétiser le mariage, devient pour certaines familles, une source de revenu ponctuel. Cette tendance citée lors de plusieurs entretiens dans le BeG, expose les filles mineures au mariage précoce.

La mobilisation de telles stratégies de survie qui constitue en soi une forme de violence contre les femmes et les filles est un paradoxe qui fait écho à la littérature sur les risques et les catastrophes : pour pouvoir accéder à des moyens d'existence qui permettent la survie sur le court terme, on mobilise des stratégies qui aggravent la vulnérabilité de ceux qui sont les plus exposés aux risques.

Une représentante d'une ONG internationale basée à N'Djamena rajoute : « Généralement, dans les crises, on perd tout. Que ce soit l'inondation, l'inondation peut venir et détruire toute sa maison. Ou bien l'incendie, [...] Et aussi une question de guerre peut venir nous rendre plus vulnérable. On est exposé à toutes sortes de violence, que ce soit les violences physiques, même les violences sexuelles. [...] dans les situations de catastrophe la vulnérabilité augmente. »

Cette vulnérabilité face aux violences avant et après les crises limitent ainsi doublement les capacités d'absorption des survivantes et impactent négativement sur celles de leurs enfants.

6.2 S'adapter aux changements liés aux risques climatiques

Dans un contexte d'insécurité alimentaire chronique, de violences conjugales répandues et de fragilité économique, il est difficile de dissocier les risques associés aux changements climatiques des risques « quotidiens » et, par conséquent, de différencier les stratégies de survie et les stratégies d'adaptation développées par les individus. En d'autres termes, chaque comportement visant à protéger et développer son capital humain (se soigner, scolariser ses enfants, se former), augmenter sa productivité, diversifier ses revenus ou faire entendre sa voix dans les décisions communautaires, permet de maintenir et sécuriser ses moyens d'existence et, a fortiori, de s'adapter aux changements. La capacité d'adaptation permet de faire des ajustements intentionnels et progressifs en prévision ou en réponse à ces changements, et afin de créer une plus grande flexibilité dans l'avenir (Jeans et al., 2017).

Par exemple, la propension des hommes à migrer temporairement ou de manière permanente pour aller chercher de nouvelles sources de revenus peut être analysée de deux façons différentes selon que l'on se place du point de vue des capacités de l'individu ou de celles de son foyer.

Dans le premier cas, les hommes tendent à avoir recours à la mobilité plus facilement que les femmes pour accéder ou diversifier leurs moyens d'existence. On pourrait interpréter cette tendance comme une illustration de leur capacité

d'adaptation. Les agriculteurs d'un groupement à Moussoro expliquent que : « *Dans les derniers 20 ans, en raison du changement climatique, les hommes ont du commencer à partir en exode du fait que les cultures pluviales ne donnaient plus rien. C'est à ce moment que les femmes ont pris le relais des hommes dans l'agriculture.* » Dans le Sila, les hommes émigrent en masse vers Miski dans le Tibesti ou Djaya dans le Batha, afin de prospecter de l'or, ou bien partent vers le Soudan et la Libye. Si cette migration leur permet d'accéder à de nouvelles sources de revenu et d'en bénéficier pour améliorer leurs conditions, alors c'est une stratégie d'adaptation majoritairement mobilisée par les hommes.

En revanche, si l'on se place du point de vue du foyer d'origine de ceux qui émigrent, la mobilité des hommes n'est bénéfique que s'ils partagent leurs revenus pour permettre aux autres membres du foyer d'améliorer leurs conditions. Or, la majorité des personnes interviewées dans le Sila considèrent la mobilité des hommes comme une stratégie qui impacte négativement sur leur famille parce qu'ils ne ramènent pas forcément de nouvelles ressources, s'ils reviennent, ou bien parce qu'ils n'ont pas les moyens de transférer l'argent gagné dans un contexte où les systèmes de transferts financiers sont très peu développés. Une étude qui se base sur les enquêtes de référence et à mi-parcours du programme sur la Résilience Communautaire à la Malnutrition Aiguë (RCAM) de Concern, indique que les flux de transferts d'argent sont faibles : seulement 15 % des ménages déclarent avoir reçu des transferts de fonds en 2015, un pourcentage un peu plus en hausse comparé à 2012 (11 %) (Concern Worldwide/ Tufts, Fernstein International Center, 2016, 2016a). Des villageoises de Zabout, Sila, illustrent ce point : « *Le grand problème dans notre communauté c'est le départ des hommes en aventure. Ils vont à la recherche de l'or et cela peut durer 2 ans ou plus. Par exemple, j'étais en grossesse de 3 mois de cet enfant que j'ai en main qui marche maintenant quand son père est parti et là je n'ai aucune nouvelle. Tous ces hommes qui s'en vont soit disant chercher de l'or, nous les femmes nous n'avons encore rien vu. Ils reviennent bredouilles et encore vont peser sur nos économies.* » A la question de savoir si les phénomènes naturels, tels que la sécheresse, les inondations, ou les conflits, influencent les inégalités, l'un des représentants des autorités locales à Goz Beida explique : « *Ça accentue les inégalités parce que, [...] les gens ils quittent, ils vont vers la Libye, ils vont vers le Soudan, à l'intérieur du pays, ou dans les carrières pour chercher de l'or. Mais ces gens, le plus souvent, ils laissent la charge aux familles, et ils n'apportent rien. Il y en a qui trouvent rien, mais même ceux qui trouvent, ils mènent leur vie là-bas, ce n'est que quand il y a un surplus qu'on pense à la famille. Et là, la femme elle est en train de souffrir avec les enfants, qu'elle ait des provisions ou pas.* »

Les capacités des membres du foyer d'origine sont impactées d'autant plus négativement si l'homme qui a émigré n'a pas autorisé son épouse à développer des activités productives en son absence. C'est le problème dénoncé dans la pièce de théâtre présentée dans le village de Ngorloli à l'occasion de la semaine internationale des droits de la femme en mars 2017, une initiative du projet BRACED de Concern dans le Sila. La pièce met en scène les difficultés rencontrées par l'épouse et la fille d'un homme parti chercher de l'or parce que, celui-ci leur a interdit de continuer à faire du commerce ou à aller à l'école en

raison de leur genre et des rôles qui y sont associés. Pour survivre, la mère décide tout de même de braver l'interdiction et de vendre des légumes au marché ce qui lui permet également de scolariser sa fille. Le mari ne revient que des années plus tard, sans ressources (voir figure 9).

Figure 9. Pièce de théâtre jouée devant les villageois de Ngorloli, Sila, organisée par Concern



Source : V.Le Masson, mars 2017

L'émigration des hommes apparaît comme une stratégie pour accumuler des ressources, non pas pour subvenir aux besoins de leur foyer, mais souvent pour construire un capital économique ou physique qui leur permette de se marier avec une nouvelle femme, que ce soit dans leur village d'origine ou ailleurs. Ce point était soulevé, par exemple, lors d'un groupe de discussion avec des villageoises à l'Est de Goz Beida qui témoignent que les hommes s'accaparent les ressources du foyer, ne les partagent pas, désertent la maison et prennent une nouvelle épouse.

Ces témoignages diffèrent avec le point de vue de certaines autorités locales comme ce chef de village dans le Sila qui considère que les femmes « *restent au village avec les enfants et doivent attendre leur mari car il est parti pour leur bien-être. Une bonne femme doit supporter cette absence.* » Ce point de vue fait écho au rapport du ministère de la Santé Publique (2014) du gouvernement tchadien qui dénonce la faible considération de la femme dans l'économie productive, les activités vivrières et l'élevage et qui limitent leur contribution aux stratégies d'adaptation face aux aléas climatiques. A l'échelle de la communauté, la migration des hommes illustre également un compromis entre les bénéfices potentiels pour leur foyer liés aux ressources qu'ils sont partis chercher, et le coût de leur absence pour le bon fonctionnement des instances villageoises. Le rapport d'évaluation à mi-parcours de Concern sur le projet BRACED indique que les comités sur l'eau, par exemple, ne fonctionnent pas toute l'année parce que certains membres émigrent pendant la saison sèche (Concern, 2017).

6.3 Les capacités de transformation pour réduire la vulnérabilité

L'objectif de la transformation est d'éliminer ou de réduire les facteurs de risque, de vulnérabilité et d'inégalité, afin de réduire sur le long terme et en priorité l'impact des crises sur les personnes pauvres ou victimes de discrimination ou de marginalisation. La transformation se distingue de l'adaptation parce qu'on cherche délibérément à changer l'état de fait au lieu de (simplement) ajuster ses pratiques pour s'adapter à de nouvelles conditions (Few et al. 2017). C'est donc un processus qui prend du temps et nécessite un engagement soutenu, c'est pourquoi les capacités d'absorption et d'adaptation sont nécessaires en parallèle.

Parce qu'elles continuent de mettre en péril la santé, la dignité, la sécurité et l'autonomie des survivantes, et parce qu'elles restent entourées d'une culture du silence qui maintient les normes sociales discriminantes, les violences contre les femmes sont un frein à la transformation. Les membres du foyer ou de la communauté, les autorités et même les acteurs de développement, peuvent tous maintenir la violence parfois volontairement mais aussi indirectement et inconsciemment. Cela peut être dû à l'ignorance des abus ou des risques auxquelles les femmes et les filles sont exposées, la peur des représailles si l'on s'implique dans des cas où que l'on dénonce des auteurs alors que le système judiciaire est limité ou encore la crainte des conséquences d'un discours qui questionne les normes sociales et la culture locale. Le respect des traditions culturelles constitue bien souvent un argument brandi par les garants des us et coutumes pour justifier des pratiques néfastes telles sur les mariages précoces ou les MGF. La conseillère sur le genre d'une ONG internationale à N'Djamena fait face à ce type de discours : « *J'ai organisé moi-même une séance de plaidoyer dans l'enceinte du gouvernement où on a parlé de l'excision, des conséquences néfastes, désastreuses. [...] On avait invité les chefs de village, les chefs religieux, les chefs traditionnels, le staff, toutes les autorités de la place. J'ai fait le plaidoyer mais j'ai été surprise que le gouverneur chez qui nous étions, au lieu d'appuyer dit : « mais c'est la tradition, c'est leur coutume on ne peut pas tout laisser tomber, parce que c'est notre culture ». Parfois on fait la sensibilisation à fond, ils sont de notre côté mais leur coeur n'est pas avec nous.* »

Un représentant d'une ONG internationale dans le Sila, pointe du doigt les « *violences culturellement acceptables* » par exemple la répartition inégale des responsabilités domestiques ou la répudiation des femmes dans les mariages polygames ; « *l'homme est facilité par certaines lois culturelles et ne sont pas tenus redevables* ». Au niveau des communautés, beaucoup d'entretiens révèlent le manque de considération générale envers les filles en tant que sujets de droits et envers leur épanouissement comme un facteur de développement. Sur le sujet du mariage précoce, un commissaire de police commente : « *Quand la fille reçoit des cadeaux, elle est contente, elle se dit que c'est l'homme qui lui faut.* » Un chef de canton rajoute que « *si la fille à l'âge de se marier [qu'elle a ses règles] alors elle doit obéir.* » Les propos qui soulignent les rapports de domination peuvent être également ancrés dans le discours des femmes qui s'occupent de la santé maternelle. Par exemple, une sage-femme dans le BeG considère

que : « *avant les femmes ne regardaient même pas leur mari, elles avaient honte, aujourd'hui elles peuvent même se promener et chercher un homme, on ne les « contrôle » plus : il faut que les parents connaissent et contrôlent le jour des règles de leurs filles* ».

Cela démontre combien les programmes dont l'objectif est de promouvoir le bien-être et la résilience des personnes doivent intégrer une approche basée sur les droits humains, telle que celles adoptées par de nombreuses ONG internationales. Car une telle approche permet de recentrer les droits des individus au coeur des projets (ex. : on cherche à soutenir l'accès des femmes aux services de santé pas juste parce qu'elles en ont besoin mais aussi parce qu'elles y ont droit autant que les hommes, ou autant que d'autres femmes dans un pays voisin). Un représentant d'une ONG internationale à Goz Beida explique que les approches qui abordent la question des droits est compatible avec l'idée de respecter la culture locale, notamment en travaillant avec les chefs religieux : « *On arrive à les faire adhérer, surtout quand on aborde la question des VBG sous l'angle des droits de l'Homme. Là, ça fonctionne parce que ce n'est pas comme si quelqu'un est venu juste pour parler de la femme. Mais quand on parle des hommes en général, tous les hommes, les droits de l'Homme et qu'à travers ça on leur montre que les VBG sont une violation d'une partie des droits de l'Homme, là ils comprennent que nous ne sommes pas venus pour bousculer leur culture mais nous sommes là pour faire respecter les droits de tout le monde, que ce soit les hommes ou les femmes. [...] Mais on ne vient pas d'une manière frontale.* »

Les femmes ont aussi le droit d'être considérées chef de ménage et valorisées en tant que leader communautaire. Plusieurs acteurs ont reconnu que le ciblage des chefs de famille (c'est-à-dire les hommes principalement) dans les projets de développement marginalise souvent les femmes. A Dokoranga, BeG, une femme artisan illustre son rôle : « *Nous souhaiterions que les partenaires qui viennent dans les villages nous écoutent aussi, mais souvent, ce sont les hommes, nos maris qui viennent discuter à notre place. Présentement, mon mari n'a pas immigré mais c'est moi qui apporte à manger à la maison, je fais tout donc je suis chef de ménage* ».

Les veuves et les femmes qui vivent seules après que leur mari a divorcé, épousé une nouvelle femme ou est parti émigrer, devraient également pouvoir être considérées comme chef de ménage mais elles sont souvent marginalisées. Celles qui sont divorcées vivent souvent avec leurs parents, principalement avec leur mère, car le père s'est réinstallé avec une nouvelle femme. Dans certaines situations de polygamie où tout le monde vit ensemble, le mari est désigné comme chef de ménage mais il existe également des cas de figure où les foyers sont séparés, et souvent une des femmes est négligée. Une façon de résoudre ce problème mise en place par le Programme Alimentaire Mondial (PAM) est de distribuer une carte de ration alimentaire pour chaque femme et une autre pour le mari. Cependant, cette pratique peut également contredire les normes de genres de partage des ressources et engendrer des tensions au sein des foyers.¹⁰ C'est pourquoi la transformation des normes sociales qui régissent les inégalités de partage est nécessaire pour construire la résilience.

¹⁰ Commentaire d'un évaluateur de ce rapport.

Une approche transformative explicite impliquerait ainsi de reconnaître et de traiter les violences contre les femmes et les filles comme un problème de société qui illustre les inégalités, et donc qui est néfaste au développement et à la résilience des communautés, et qui nécessite la vigilance de tous. En d'autres termes, il s'agit de confronter publiquement et collectivement un sujet encore confiné au domaine conjugal et familial ou les cas sont souvent traités comme des affaires privées. C'est en augmentant la visibilité du problème de la violence, à travers la documentation d'abus et de déni des droits, et la collaboration multi-sectorielle, que les acteurs du développement contribueront à la transformation des relations de pouvoir inégales, nécessaire pour entamer un processus de développement résilient basé sur les droits humains. Cela implique aussi de comprendre les relations de pouvoir autour des activités mises en place, ainsi que les rapports socio-communautaires et ethniques propres à chaque contexte d'intervention et enfin de prendre en compte les intérêts stratégiques des individus. Pour cela, les projets doivent aussi être flexibles dans la durée pour permettre aux communautés de développer des idées novatrices et à des échelles différentes.



7. COMMENT LES PROGRAMMES DE RÉSILIENCE PEUVENT- ILS CONFRONTER LA VIOLENCE ?

Image : CARE Canada

L'analyse des violences contre femmes et les filles et la façon dont elles réduisent les capacités de résilience illustrent le rôle que doit jouer la justice sociale dans la construction de la résilience. La section suivante examine premièrement en quoi cette justice sociale est nécessaire pour ne pas perpétuer les inégalités, et deuxièmement, les processus de changements sociaux sur lesquels miser pour lutter contre les violences dans le contexte du Tchad.

7.1 Prendre en compte le genre et lutter contre les inégalités au sein des programmes de résilience

Toute la complexité des approches transformatives pour construire la résilience et l'égalité entre les sexes est que ces deux objectifs nécessitent que les acteurs de développement se positionnent sur la justice sociale, par exemple en dénonçant les discriminations subies par les femmes et les filles. Dans le cas contraire, plusieurs risques peuvent entraîner des approches de développement qui ne favorisent pas l'équité.

Des discriminations sociales qui risquent de perdurer

Les pratiques discriminatoires contre les femmes et les filles limitent leur participation dans les instances de prise de décisions, au niveau de la communauté mais également dans les structures locales de développement, sur les lieux de travail, et même au sein des programmes de développement. Par exemple, très peu de postes au sein des ONG au Tchad sont accessibles aux femmes et aux filles et ce, pour plusieurs raisons. Non seulement les niveaux d'éducation et les diplômes demandés dans les profils recherchés sont hors de portée de beaucoup de femmes dans les régions telles que le Sila ou le BeG, mais certaines conditions requises constituent également des barrières discriminatoires à l'endroit des filles et des femmes. Ainsi, beaucoup d'ONG demandent que les animateurs(trices) soient capables de conduire des motos. Or, très peu de femmes auront cette aptitude dans une région caractérisée par plusieurs années de conflit ou l'insécurité et les normes culturelles expliquent que les femmes ne conduisent pas de véhicules. Les représentants d'une ONG nationale à Moussoro expliquent qu'ils ont des difficultés à recruter des femmes parmi leur personnel qui travaille sur le terrain. Sur neuf employés qui travaillent sur la sensibilisation, 2 seulement sont des femmes. Selon eux, il existe des résistances de la part des maris à ce que les femmes assistent aux formations techniques qu'ils conduisent mais aussi « *Les femmes, qui sont de nature plus faible que les hommes, doivent se faire accompagner par un homme de leur famille, tel que dit la religion, car elles doivent être protégées des risques tels que le viol* ».

Ces discriminations subtiles dans les attitudes peuvent être entretenues si les inégalités sociales ne sont pas prises en compte dans la programmation. Une politique explicite d'équité peut aider à la refonte des politiques et des conditions de recrutement, à la mise en place de sessions de sensibilisation et à l'identification d'objectifs de projets qui visent à abolir les discriminations et soutenir plus d'égalité.

Dans le BeG, un représentant d'une ONG internationale résume les barrières rencontrées : « *Dans la région ici, on manque de capacité en ressources humaines pour faire de la politique de genre au niveau du bureau. Pas de personnel qualifié pour le suivi-évaluation. Pas de corrélation entre le diplôme et le niveau dans les contextes ruraux. Nous avons réussi à engager une gardienne femme et une technicienne de l'élevage.* »

Une représentante d'une ONG internationale à N'Djamena ajoute : « *le plus grand défi est la compréhension du genre même, par le staff et par les communautés que nous servons. La plupart du temps les questions des femmes et des filles sont relayées au dernier rang et ce n'est pas vraiment facile de pouvoir faire remonter cela. [...] La place que donnent les organisations à la femme est un réel défi. Un autre défi aussi c'est que même par rapport à l'organisation, [...] où parfois il faut chercher des femmes pour pouvoir travailler avec les hommes pour pouvoir vraiment remonter cela. [...] Et donc étant en nombre, par exemple, très limité c'est pas facile de faire entendre sa voix, de se faire entendre ou bien de faire passer certaines informations concernant le genre, même dans l'organisation.* »

En mettant de côté le sujet des violences, il y a un risque que les attitudes discriminatoires persistent même au sein des organisations et que certains groupes sociaux au sein des communautés bénéficiaires, continuent d'être exclus.

Des activités de développement qui risquent de ne pas répondre aux besoins

La non-prise en compte des rôles et opinions des femmes peut nuire à la conception d'activités de développement qui soient utiles, pertinentes vis-à-vis des besoins et surtout durables. Par exemple, dans le groupe de discussion à Chadra, BeG, les femmes leaders des groupements maraîchers, indiquent que leur système d'exhaure d'eau était mieux à l'époque où elles utilisaient le *chadouf* (appareil traditionnel à bascule servant à puiser l'eau destinée à l'irrigation). Une femme très âgée du groupe explique : « *Depuis ma jeunesse, je puis de l'eau dans les ouadis avec le chadouf. Nous travaillions l'agriculture manuellement, on avait beaucoup de rendement sans engrais, sans tracteur. L'ONG qui nous a amené de l'engrais chimique, des tracteurs, tout ça c'est beaucoup plus de dépenses que de recettes.* » Selon les agricultrices, leur plus grand défi agricole est l'utilisation des systèmes d'irrigation modernes mis en œuvre par certaines organisations de développement. En utilisant les groupes électrogènes et l'engrais chimique, les femmes disent qu'elles ne travaillent que pour rembourser l'engrais qui leur est fourni à crédit et les lubrifiants qui font fonctionner ces groupes électrogènes.

C'est tout l'intérêt de conduire une analyse de contexte et une analyse de genre au moment de l'écriture des propositions de projets, à condition que cet exercice consulte les populations bénéficiaires ainsi que les membres les plus marginalisés en leur sein. Ainsi, le choix des techniques agricoles, des entrants et des coûts engendrés nécessite un débat avec les premier(e)s concerné(e)s pour pouvoir tenir compte, non seulement du contexte socio-écologique, mais aussi des spécificités de genre qui influencent les points de vue des agriculteurs et des agricultrices. Ceci afin de ne pas tomber dans le piège de fausses solutions qui risquent d'exacerber la vulnérabilité des femmes et de renforcer les inégalités sociales.

Par ailleurs, la prise en compte de la dimension du genre et des inégalités sociales telles que les violences dans les contextes d'analyse est un moyen d'informer la conception de programmes plus inclusifs et pertinents. Par exemple, à travers le travail de diagnostic initial dans le cadre du projet BRACED au Tchad, Concern Worldwide a soulevé les discriminations qui pèsent sur les femmes et la façon dont les violences limitent la participation des femmes dans les processus de décisions et de changements sociaux. En 2015, l'ONG a également adopté une « Stratégie de l'Égalité du Genre au Tchad 2015–2018 » et un plan d'action pour sa mise en œuvre (Concern Worldwide, 2015). Cette stratégie s'articule autour de quatre objectifs : accroître l'accès et le contrôle des ressources par les femmes et les filles ; accroître l'espace et la voix des femmes et des filles ; fournir aux femmes et aux filles les connaissances, les compétences et les outils ; répondre aux problèmes de violence contre les femmes et les filles. Un objectif stratégique transversal sous-jacent vise au changement des normes sociales en faveur de l'égalité de genre (Ibid).

Tableau 3 : Acteurs impliqués dans le parcours de référencement et de réponse aux violences au Tchad

	CONTEXTE D'URGENCE	HORS URGENCE
Coordination	<p>le Cluster Protection (UNHCR) le sous-Cluster VSBG (UNFPA)</p> <p>Visent à renforcer le respect des droits fondamentaux des personnes déplacées, retournées ainsi que des communautés hôtes, à améliorer leurs capacités de résilience et à prévenir l'exposition aux risques de protection ; coordonnent la prise en charge multisectorielle des survivant(e)s de VSBG.</p>	<p>Ministère de la femme, de la protection de la petite enfance et de la solidarité nationale, au travers de la Politique Nationale de Genre (adoptée en Septembre en 2017).</p> <p>Direction de l'Enfant</p> <p>Direction Générale de la Femme et de l'Equité du Genre</p> <p>Ministère de la Justice et Droits de l'Homme</p>
<p><i>Ce qu'il faudrait idéalement : Une législation harmonisée et une approche holistique multisectorielle pour assurer l'intégration de mécanismes d'action et de prévention de la violence dans tous les programmes.</i></p>		
Prise en charge médicale	<p>ONGs</p> <p><i>Fournissent des soins médicaux aux survivantes (par ex. soins post-violés) gratuits à l'intérieur des camps.</i></p> <p>UNFPA : Cliniques mobiles, Dispositif.</p> <p><i>Minimum d'Urgence en Santé de la Reproduction (DMU/SR), services de maternité gratuits.</i></p>	<p>Hôpitaux / Centres de santé</p> <p>Fournissent des soins médicaux aux survivantes (par ex. soins post-violés). Ceux-ci devraient être gratuits mais en pratique, les survivantes ou leur famille témoignent souvent d'avoir dû payer pour obtenir un certificat médical ou des médicaments.</p> <p>Délégation sanitaire</p> <p>ONGs</p> <p>Marabouts</p>
<p><i>Ce qu'il faudrait idéalement : Des institutions médicales décentralisées et opérationnelles qui ont les moyens de prendre en charge gratuitement les survivant(e)s ; des ambulances et/ou des dispositifs mobiles pour pouvoir accéder aux populations reculées.</i></p>		
Santé mentale et soutien psychosocial	<p>Cluster Protection et ONGs</p> <p>Fournissent un soutien psychosocial gratuit à l'intérieur des camps (consultations individuelles et collectives par des psychologues qualifiés et des activités de groupe comme le théâtre).</p> <p>Actions de sensibilisation et de formations contre la discrimination à l'égard des survivants.</p> <p>Mise en place de Comités de femmes déplacées et comités VBG (composés d'hommes et de femmes déplacés).</p>	<p>Délégation de l'action sociale</p> <p>CELIAF (Cellule de Liaison et d'information des Associations Féminines).</p> <p>Associations locales et de la société civile (par ex. Association Tchadienne pour le Bien-être Familial – ASTBEF).</p>
<p><i>Ce qu'il faudrait idéalement : Une assistance médicale et psychosociale gratuite dans les établissements de santé en collaboration avec les délégations et le travail des associations de la société civile.</i></p>		
Sécurité	<p>Force de paix des Nations Unies dans les camps</p> <p>Bureau de Sécurisation et des Mouvements (BSM)</p> <p>chargé de la coordination des patrouilles et escortes humanitaires.</p>	<p>Commissariat de police</p>

Ce qu'il faudrait idéalement : Une police qui protège les victimes ; poursuit les suspects, procède à des arrestations dans des cas criminels.

Accès à la justice et services juridique

Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad (APLFT)

Offre des conseils et soutien juridiques pour les survivant(e)s.
Système de tribunaux mobiles mis en place par les Nations Unies pour amener les magistrats et les procureurs dans les zones rurales y compris les zones de déplacement.

Association pour la Promotion des Libertés Fondamentales au Tchad (APLFT)

Offre des conseils et soutien juridiques pour les survivant(e)s.
AFJT (Association des Femmes Juristes du Tchad)
PILC (Public Interest Law Center)
Juges de paix (dans les dix arrondissements de N'Djaména, et dans les villes de faible population),
Tribunaux de première instance (dans les chefs-lieux de département),
Cours d'appel (dans les trois principales villes du pays : N'Djaména, Moundou et Abéché),
Cour suprême, qui siège en dernier ressort.
Justice informelle :

- **Tribunaux coutumiers** présidés par les chefs des villages ou les chefs des cantons
- **Sultan** (Sila)
- **Comité Islamique**

CONTEXTE D'URGENCE

HORS URGENCE

ce qu'il faudrait idéalement : Des institutions judiciaires formelles, opérationnelles et compétentes au niveau local et régional pour enquêter sur les allégations de violence, et poursuivre et sanctionner les responsables.

Autonomisation socio-économique

ONGs

Programmes d'urgence à l'intérieur des camps pour développer des activités génératrices de revenu.

ONGs

Programmes de développement et projets qui vise à construire la résilience (par ex. BRACED, TrustFund, AMCC+, etc.).

Ce qu'il faudrait idéalement : Des programmes de prévention primaire pour améliorer la situation sociale, économique et sanitaire des femmes et son statut au sein de la société.

Documentation, collecte et partage des données et suivi de l'information sur les VBG

Cluster Protection

Assure l'analyse continue des risques de protection, notamment les facteurs à la base des violences.

HCR

Système de Gestion de l'Information sur les Violences basées sur le Genre (GBVIMS) à Goz Beida (mis en place en 2010 en théorie).

Campagne pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle en Afrique (CARMMA) lancée en 2009

- Renforcer l'engagement politique à l'échelle nationale ;
- Améliorer la prise de conscience générale des droits des femmes à la santé de la reproduction ;
- Viser la réduction de mortalité maternelle et infantile ;
- Documenter les meilleures pratiques.

Campagne nationale de sensibilisation pour combattre la violence contre les femmes (2009)

- Sensibiliser le public sur le harcèlement sexuel, les mutilations génitales féminines (MGF), la discrimination contre les femmes et le mariage précoce.

Ce qu'il faudrait idéalement : Une collecte systématique des données qualitatives et quantitatives sur les VBGs dans tous les programmes.

*Ce tableau est continuellement mis à jour en fonction de la mise en œuvre de nouveaux programmes et la création de nouvelles lois

Reconnaissant toutefois les limites de leur mandat en matière de protection, Concern s'est focalisé sur les trois premiers objectifs durant la mise en œuvre du programme BRACED et les activités visant à promouvoir l'égalité ne portent pas sur les VCFF. Selon le rapport d'une consultante sur le genre qui a travaillé avec Concern dans le Sila, le sujet des VCFF a été mis de côté dans le projet pour plusieurs raisons. Premièrement, les violences sont considérées par l'organisation comme un sujet tabou, trop sensible pour être traité au début du travail dans une communauté. Deuxièmement, en discutant avec les femmes des VCFF, le risque est de stimuler une demande de prise en charge alors que les services de protection sont limités, inaccessibles voire inexistants. Troisièmement, les acteurs de Concern – BRACED ont considéré que les priorités en matière de genre pour renforcer la résilience des ménages et des communautés sont d'abord de soutenir la participation des femmes à la prise de décisions dans les ménages et les communautés et changer les rôles des genres (Fogaroli, 2016 : 16). Les activités se sont donc focalisées sur la mise en œuvre de modules de sensibilisation sur les rôles des femmes et des hommes dans leur foyer, à travers la création d'espaces d'expression pour les femmes et pour les hommes, pour partager leurs expériences et leurs connaissances, parler de leurs difficultés et trouver ensemble des solutions. L'objectif est de parler des identités masculines et féminines positives, c'est-à-dire fondées sur les valeurs partagées par les membres du groupe, ou encore le rôle des hommes dans la résolution des problèmes vécus par leurs épouses et leurs enfants. Les discussions avec les femmes visent particulièrement à les encourager à identifier les capacités qu'elles voudraient acquérir ou améliorer, et les actions individuelles ou collectives qu'elles peuvent entreprendre à cette fin (Concern Worldwide, 2016a). En parallèle, les discussions avec les hommes visent à encourager le dialogue, et à favoriser leur engagement dans des domaines souvent considérés comme du ressort des femmes, tels que la santé et la nutrition des enfants (Ibid).

Ces activités offrent la possibilité de soulever les problèmes de violences psychologiques ou économiques et les problèmes liés au manque d'implication des femmes dans les processus décisionnels concernant les ressources du ménage. A terme, le but est que les hommes et les femmes accroissent leur conscience sur la valeur ajoutée de la participation des femmes à la prise de décision au sein du ménage afin de faire face aux chocs tels que la sécheresse, mais aussi sur les changements souhaités dans les relations de genre et les normes sociales et les stratégies pour y parvenir (Concern Worldwide, 2016a).

Des mécanismes mis en place par les réponses humanitaires qui risquent de disparaître

Le cas du Sila indique que les risques de violence de genre sont paradoxalement mieux pris en compte dans les réponses humanitaires à travers la mobilisation du cluster protection des Nations Unies en collaboration avec les ONG impliquées dans l'urgence. Les entretiens effectués avec les ONG et les acteurs onusiens ou étatiques de la protection, montrent que, lors des interventions d'urgence, un système de référencement est établi pour permettre de coordonner la prise en charge des survivantes de violences et d'établir des activités de prévention. C'est généralement dans ces contextes d'insécurité que les organisations constatent une augmentation du nombre de cas de violences car non seulement la crise

exacerbe les vulnérabilités des femmes et des filles à risque, mais l'existence d'un système de protection incite les survivantes à déclarer les violences qu'elles ont subies. Une représentante d'une agence de l'ONU à N'Djamena explique que les cas de violence sont beaucoup plus déclarés en temps de crise : « *Là, dans les localités, les violences sont considérées comme normales pour les femmes, banalisées. Donc c'est avec l'apparition des acteurs humanitaires qui travaillent dans le cadre de prévention de lutte contre les VBG... ils arrivent, vont conscientiser la population, ils arrivent à rendre le service disponible, ils arrivent à mettre la population en confiance, c'est là où on a les cas de VBG* ».

Dans le Sila, ce système de protection perdure au niveau des camps de déplacés, avec une répartition du rôle des acteurs et de leurs responsabilités bien définie. Bien qu'il ne prenne pas en charge les populations autochtones, ce système de réponses est extrêmement important parce que, à travers le référencement des cas, il fournit une base de données offrant un aperçu des problématiques de violence. Ces informations devraient être intégrées systématiquement dans les enquêtes initiales de projets et les diagnostics de vulnérabilité et capacités puisque ces outils visent à comprendre les problèmes auxquels font face les populations locales et les facteurs qui les empêchent d'y faire face.

En revanche, le manque de durabilité des systèmes de protection mis en place ainsi que la non-prise en compte des violences auxquelles peuvent être confrontées les femmes et les filles au quotidien (pas seulement dans les camps de déplacés) entretiennent le contexte d'impunité et de domination patriarcale. Même si les conflits à l'Est du Tchad ont cessé, l'insécurité alimentaire chronique caractérise un environnement d'urgence permanente dans lequel les femmes et les filles restent les principales victimes de l'exploitation sexuelle, des violences conjugales et des abus de pouvoirs.

La gestion clinique des cas de VBG en général, et du viol en particulier, selon le protocole standard de l'OMS, demeure un problème majeur au Tchad et au sein de la population du BeG. Au centre de santé de Moussoro, la prise en charge concerne uniquement les blessures traumatiques en cas de viol et le traitement des maladies sexuellement transmissibles (MST), selon le personnel. La prévention de la grossesse ne se fait qu'avec le consentement de l'époux. Pour l'infirmière du centre de santé : « *Le mariage forcé et le mariage des enfants sont un problème grave de santé. Cette localité compte beaucoup de cas de traumatismes psychologiques et mentaux, qui en sont les conséquences* ».

Dans le BeG, aucun soutien n'est offert pour un possible recours à la justice. A cela s'ajoute la honte ressentie par beaucoup de survivantes et leur famille, le manque de revenus et le manque de confiance envers les institutions qui découragent et empêchent les familles ou les survivantes d'utiliser les recours possibles. Un projet de développement censé construire la résilience des personnes les plus marginalisées et qui ignore les VSBG et les mécanismes de protection possibles, risque dès lors de passer à côté des barrières qui limitent plus d'une femme sur trois de sécuriser ses moyens d'existence. Non seulement cela entretient les discriminations et les inégalités, mais cela remet également en question la durabilité des projets.

7.2 Sur quels processus de changements sociaux miser ?

Face aux défis soulignés dans les témoignages et les difficultés pour faire appliquer les lois, plusieurs processus de changements sociaux pourraient être développés pour s'attaquer aux violences et construire la résilience à travers les quatre échelles du modèle écologique (individuelle, relationnelle, communautaire et sociétale).

L'accès à la santé reproductive

Le manque d'éducation sexuelle au sein des familles, perpétue la culpabilisation des filles en cas d'agression sexuelle, et de grossesse non-désirée et limite l'accès des jeunes, mais aussi des parents, aux services de santé, à la contraception ou à la protection. Or des programmes étatiques de santé existent. Au centre de santé urbain de Moussoro, par exemple, le responsable indique que les femmes dépistées et déclarées séropositives reçoivent un traitement antirétroviral, des vivres (céréales) ou des produits de la vie quotidienne tels que du savon, des nattes ou des couvertures et bénéficient d'un soutien financier de 25,000 FCFA par mois. Les enfants de 0 à 5 ans sont également pris en charge sur le plan nutritionnel et médical gratuitement.

Selon l'enquête démographique de 2015, seulement 15 % des femmes contre 57 % des hommes pensent qu'il est normal que, dans le cas où une femme sait que son mari/partenaire a des relations sexuelles avec d'autres femmes, elle refuse d'avoir des rapports sexuels avec lui. En outre, 14 % des femmes (contre 70 % des hommes) pensent qu'il est justifié qu'une femme, qui sait que son mari a une maladie sexuellement transmissible, demande à utiliser un préservatif durant leurs rapports sexuels. De telles disparités entre les opinions des femmes et des hommes s'expliquent peut-être par les normes de genre qui maintiennent les femmes dans une position subordonnée, caractérisée par un accès limité à l'information et au pouvoir de décision même lorsqu'il est question de leur intégrité physique. En revanche, la proportion de femmes favorables à ces deux mesures de protection augmente avec leur niveau d'instruction et est plus élevée en milieu urbain que rural (EDS-MIC, 2015 : 252). Cela souligne l'importance de l'accès à l'information pour pouvoir se protéger des MST. Pour l'heure, la quasi-totalité des femmes (83 %) et des hommes (85 %) au Tchad n'a jamais effectué un test du VIH (EDS-MIC, 2015 : 262).

L'Association Tchadienne pour le Bien-être Familial (ASTBEF) procure des informations sur le planning familial et éduque à la « vie familiale ». L'association d'appui aux femmes commerçantes du secteur informel (SAID AL AWINE) mène également des activités de sensibilisation sur les violences conjugales (ministère de l'Action sociale, Solidarité-nationale et de la Famille et FNUAP, 2010). Un rapport du FNUAP se félicite de la réussite relative de ces initiatives, notamment des cliniques de santé reproductive pour jeunes de l'ASTBEF à N'Djamena, qui permettent aux adolescent(e)s d'avoir accès à des espaces adaptés à leurs attentes et besoins. Cependant, le même rapport relève que certaines personnes interrogées ont exprimé le besoin d'un meilleur

accès aux services de santé reproductive, notamment dans les régions enclavées et éloignées. La demande de plus d'efforts dédiés à la sensibilisation des époux a aussi été exprimée (FNUAP 2016).

L'importance des groupements de femmes

Les femmes qui appartiennent à un groupement soulignent les bénéfices qu'elles en dégagent pour développer leurs moyens d'existence et pour accéder à l'information. Selon la présidente de la CELIAF à Moussoro, « *Les femmes constituées en groupement défendent mieux leurs intérêts* ». Un constat qui explique pourquoi de nombreuses ONG soutiennent les associations villageoises, particulièrement les groupements de femmes. Les femmes tanneuses de Moussoro expliquent pourquoi elles se sont regroupées en coopérative : « *Ensemble nous sommes fortes ! Ne dit-on pas que l'union fait la force ? Nous avons plus de revenus ensemble, nous prenons des décisions ensemble et nous sommes solidaires* ». Elles cotisent à raison de 250 FCFA tous les 15 jours et octroient des crédits d'entraide aux membres (au total 86 membres). L'appartenance à un groupement permet également d'accéder à l'information, un avantage soulevé par les hommes d'un groupe d'agriculteurs dans le BeG : « *Les groupements sont les meilleurs canaux de partage des informations entre leurs membres* ». Dans le Sila, des Comités Communautaires d'Action (CCA) qui comptent en moyenne 44,2 % de femmes parmi leurs membres, se basent sur les bulletins d'alerte météorologique et les analyses de risques partagés par Concern et par le Système d'Information durable sur la Sécurité alimentaire et d'Alerte précoce (SISAAP) pour mettre en place de petites actions qui veulent réduire l'impact des chocs (Concern, 2017). Face au risque de mauvaises récoltes, deux de ces groupes ont construit des greniers communautaires pour stocker des sacs de mil et/ou de sorgho pour les utiliser en cas d'urgence (Ibid).

De manière générale, les priorités d'intervention pour le délégué de l'action sociale dans le BeG sont de créer des centres de formation, des entreprises et des emplois, pour les femmes et filles ainsi que de leur octroyer du crédit. Investir dans les groupements de femmes et soutenir leurs activités génératrices de revenus est également un moyen de transformer les hiérarchies de pouvoir, une approche suivie par de nombreuses organisations qui considèrent que l'autonomisation économique des femmes permettra leur émancipation sociale. L'appel des femmes d'un groupement d'agricultrices dans le BeG va dans ce sens : « *Donnez plutôt le pouvoir aux femmes d'être autonomes et de pouvoir sortir de cette situation de violences subites de la part de l'homme et de la communauté* ».

Le rôle des autorités y compris les chefs traditionnels et religieux

De manière générale, les acteurs ayant participé à cette étude pointent la nécessité d'investir dans la sensibilisation des autorités, notamment les chefs traditionnels pour faciliter la vulgarisation des lois et les impliquer dans le changement de comportements compte tenu de leur influence auprès des communautés. C'est la stratégie adoptée par la FNUAP dans la lutte contre les MGF qui a commencé par sensibiliser les responsables religieux et les chefs coutumiers sur les risques associés à ces pratiques. L'objectif est qu'ils s'associent au plaidoyer pour l'abandon des MGF auprès de leur communauté et d'autres villages. La même stratégie est développée pour s'attaquer aux VCF au travers de médecins et de psychologues qui expliquent aux leaders traditionnels les impacts physiques et psychologiques de la violence, ou encore au travers de magistrats qui expliquent ce que dit la loi, ou de spécialistes théologiques qui clarifient ce qui est indiqué dans 'les livres religieux en matière de statuts et de droits. Selon un représentant national d'une agence des Nations Unies à N'Djamena : « *Il faut commencer par convaincre celui qui détient l'information et le garant des us et coutumes* ».

Commencer par la sensibilisation des hommes qui dirigent est une manière de respecter la hiérarchie sociale et donc d'éviter une réaction hostile au début des initiatives. C'est également une façon de maximiser l'efficacité des activités de sensibilisation au niveau des communautés en assurant le soutien de ceux qui contrôlent le pouvoir. L'initiative de Concern dans le Sila de faire intervenir le délégué aux affaires sociales après la pièce de théâtre pour discuter des problèmes de violence avec le public est un moyen efficace de partager des informations sur les droits des citoyen(ne)s et de faire passer des messages. L'impact potentiel sur les changements d'attitude envers les inégalités est d'autant plus fort que l'information est véhiculée par un homme, dans la langue locale et qui se base sur les textes de lois mais aussi sur le *Coran*. Même constat dans les activités de HIAS dans le Sila, ou un responsable résume l'approche qu'il utilise : « *Nous avons fait des formations avec les leaders religieux où on a voulu les impliquer un peu sur les questions de lutte contre les VBG parce que ce sont des gens qui sont écoutés. [...] Nous ce qu'on leur demande c'est de ne pas permettre aux hommes de se cacher derrière la religion pour faire de la violence aux femmes.* »

En théorie, l'approche qui consiste à sensibiliser les chefs traditionnels et religieux est considérée comme une activité incontournable dans la lutte contre les violences par les acteurs de la protection. En revanche, dans les faits, les praticiens se heurtent aux attitudes discriminatoires ancrées dans les mentalités et dans la culture patriarcale. Par exemple, un chef de canton dans le Sila affirme que : « *L'homme est supérieur à la femme. La femme est en-dessous. Il n'y a pas d'égalité parce que la femme dépend de l'homme. Et cela ne changera pas* ». Dans la même région, un chef de village explique aussi la norme en matière de réponse à la violence : « *Normalement, les violences conjugales, nous préférons les régler à la maison. Ce n'est pas bon pour une femme d'exposer son mari. On va à la brigade s'il y a du sang, du vol, de l'adultère. Par exemple, nous venons d'avoir un cas où le mari a cassé la dent de sa femme. Au niveau de la brigade, le mari a payé une somme pour dommage à la victime mais nous avons bouclé ce problème entre nous ici car cela prendra beaucoup de temps si on partait à Goz Beida à la justice et cela va aussi détruire la cohésion sociale* ».

La conseillère sur le genre d'une ONG internationale à N'Djamena déplore également : « *Pour les MGF, nous avons été surpris [...] de voir que, dans certaines zones où les gens, après des sensibilisations, des mobilisations, toutes sortes de choses, ils avaient diminué, ou arrêté, [...] qu'ils ont vraiment repris ça de plus belle. Avec, malheureusement l'appui des chefs traditionnels, qui vont épouser des petites filles et ensuite qui exigent que ces filles soient excisées. Quand le chef de canton ou bien le chef de village le fait, mais c'est comme un feu vert qu'on donne à la population [...]* »

Le fait de comparer les progrès réalisés en matière de développement et de promotion des droits des femmes dans d'autres pays où la majorité de la population est musulmane (ex. : Burkina Faso, Mali, Sénégal, Maroc et Tunisie) est également mentionné comme un moyen qui permet de sensibiliser les parlementaires ou les autorités. Par exemple, la FNUAP indique avoir emmené les chefs religieux en Malaisie pour discuter des stratégies qui combinent respect de l'islam et planification familiale.

La sensibilisation à grande échelle sur les violences contre les femmes et les filles

D'un côté, il y a un besoin urgent d'informer les femmes et les filles de leurs droits. C'est l'un des fers de lance de l'Association des Femmes Juristes du Tchad (AFJT) afin de permettre aux femmes de s'informer sur leurs droits tels que stipulés dans la constitution et les lois ratifiées par le gouvernement tchadien. Les programmes de radio sont ainsi souvent cités comme un moyen de développer l'accès à l'information et sensibiliser les populations à grande échelle sur les questions de droit et d'égalité.

D'un autre côté, c'est toute la société qui doit être sensibilisée à la prévalence des violences et aux conséquences qu'elles entraînent. Cela commence par les membres du personnel des ONG qui, même s'ils travaillent sur des thématiques autres que la protection, doivent être informés et capables d'articuler les risques encourus par les enfants et les femmes au quotidien. C'est le cas, par exemple,

d'un membre du personnel d'une ONG internationale dans le Sila qui demande à la fin de l'entretien, pourquoi le mariage précoce est une pratique à bannir. Le personnel lui-même devrait pouvoir informer les bénéficiaires de leurs droits et de leurs devoirs, et plaider pour la lutte contre les violences si les projets ont pour but de promouvoir le changement de comportements discriminatoires.

Selon une évaluation menée par le Département d'Etat des Etats-Unis (2014), certaines pratiques semblent indiquer une tendance à l'ouverture comme l'éducation des filles, le rejet des MGF et des mariages précoces, et une implication significative des hommes dans la lutte contre les violences. En revanche, l'impact des activités des ONG dans la prévention des violences reste flou. Toujours selon ce rapport, la formation de professeurs à la sensibilisation aux VBG par exemple n'a pas abouti à une sensibilisation massive des élèves. Les élèves ont unanimement déclaré ne pas avoir été exposés à des sujets comme le mariage précoce ou forcé, et ne pas avoir participé à certaines campagnes de sensibilisation pourtant menées par des ONG (U.S. Department of State, 2014). Par ailleurs, selon une gynécologue du centre de traitement des fistules à N'Djamena, la loi qui interdit le mariage des enfants de moins de 18 ans, n'est pas encore respectée, car elle-même traite des patientes en bas âge au quotidien : « *Chaque année, on reçoit en moyenne dans le mois, 6 à 8 nouveaux cas de fistule. Dans l'année, on se retrouve avec 150 nouveaux cas de fistule* ». Même constat au centre de santé urbain de Moussoro où la sage-femme indique traiter 5 à 10 cas de grossesses précoces par mois.

Dès lors, l'objectif consiste à multiplier les initiatives dans différents secteurs par le plus grand nombre d'acteurs de développement car une sensibilisation de masse ne peut être entreprise par un seul programme. Les bonnes pratiques qui conscientisent les populations sur leurs droits tels que les échanges entre les autorités locales et les populations sur les questions d'égalité pendant les célébrations de la journée de la femme sont des exemples à dupliquer. Cela implique aussi de cibler autant les hommes et les garçons, que les femmes et les filles, pour changer les attitudes discriminatoires, les violences et leurs conséquences sur le bien-être. Comme le suggère une représentante tchadienne d'une ONG internationale basée à N'Djaména : « *Si on fait comprendre au jeune garçon qu'épouser une fille excisée c'est s'exposer à de nombreux problèmes, parce que lors de l'accouchement, tu peux perdre l'enfant, tu peux perdre l'épouse [...], et quand les jeunes garçons comprennent cela, et que les jeunes filles qui sont excisées pour trouver un mari, ne trouvent pas de mari, peut-être ça pourrait aider à réduire le taux de mutilations génitales faites aux femmes.* »

Un représentant des autorités locales à Goz Beida, Sila, résume : « *Les gens sont restés dans les vieilles habitudes qui sont ancrées dans les mentalités, et on trouve que c'est ça le principe. Alors que ce qu'ils font dans la pratique est contraire à la fois aux lois modernes, et à la fois aux lois religieuses. Donc il faut travailler dans ce sens pour que les pratiques traditionnelles rétrogrades soient bannies. Et si ces pratiques sont éliminées, on ira certainement vers l'autonomisation de la femme* ».

Une réponse holistique à la violence et pour aider les survivantes

Mieux informer les femmes de leurs droits et sensibiliser les populations locales sur la problématique des violences alors qu'elles sont considérées comme étant la norme, pose le risque que la violence contre les femmes et les filles augmente car les relations de pouvoir traditionnelles sont menacées (McDermott and Garofalo, 2004). Ainsi, en plus de la sensibilisation, un système de réponse aux violences doit être mis en place au niveau local et sur la durée. Cela nécessite la participation de l'Etat parce qu'un tel système doit se reposer sur le cadre législatif national et impliquer des institutions judiciaires qui fonctionnent (Morrison et al., 2007). Les ONG peuvent contribuer à un tel système en référant des survivantes aux centres de santé, aux hôpitaux et aux associations para-légales, mais sans la présence d'un système légal efficace, inclusif et qui condamne fermement les auteurs de crimes, la réponse aux violences reste trop limitée. Selon une représentante de la CELIAF : « *L'action sociale soutient des femmes vulnérables en leur distribuant des vivres mais souvent ces filles victimes ne veulent pas aller dans ses services pour ne pas être exposées. Surtout que le délégué est un homme* ».

Soutenir la résilience des survivantes de violences nécessite un système de protection sociale dans les grands centres de la région, un processus d'accompagnement psychosocial intégré aux centres de santé et un dispositif de soutien communautaire et familial propre au capital culturel du Tchad et des spécificités de chaque région. Le travail qui est en train d'être réalisé par la CELIAF sur le terrain mérite ainsi d'être soutenu.

A titre d'exemple, le représentant d'une organisation humanitaire qui s'occupe de la protection dans les camps de déplacés dans le Sila raconte : « *Nous avons mis en place des systèmes de rapports qui ne sont pas extraordinaires mais quand même nous avons les mobilisateurs communautaires qui sont des réfugiés et des gens représentatifs du camp. Donc, dans chaque bloc et dans chaque petit quartier, il y a au moins deux personnes qui font le tour, tous les matins, qui rapportent des cas qui seraient arrivés. Nous pensons que la majorité des cas sont captés. [...] Le même système devrait être mis en place [avec les populations autochtones] mais il faut quelqu'un qui lance la dynamique. [...] Nous avons les comités VBG dans les camps, donc c'est des choses qu'on peut faire aussi dans les villages. Il peut y avoir des mobilisateurs qui sont des volontaires. Bon ils ont des petites motivations que l'on donne parce qu'on est là, mais dans les villages même s'il n'y a pas un partenaire particulier, ce sont des mécanismes qui peuvent fonctionner. C'est des gens qui exigent seulement peut-être un sac de sucre, tous les deux à trois mois ils vont se partager et vont faire le travail. Et il faut aussi un mécanisme de référencement qui soit robuste, comme au niveau du camp. Dans le camp, nous avons un partenaire pour tous les secteurs : quand il y a un cas de VBG qui est constaté nous avons la capacité en moins de 24h de voir la police, de voir les assistants juridiques, de faire la plainte, de faire les documents pour que le cas soit transmis devant la justice, par exemple si on a tous les éléments de l'enquête [...]. Si c'est des cas qui nécessitent une assistance médicale, au niveau du camp, il y a un centre de santé qui est très proche. Donc c'est des choses qui ne sont peut-*

être pas facilitées dans certains villages éloignés mais ça pourrait se faire, quand on sait qu'une personne a été victime d'une agression sexuelle, la première chose à savoir c'est de l'emmener à l'hôpital, d'abord pour le dépistage, pour le traitement et tout ça. Donc s'il y a moyen de former les gens, de créer des petits comités qui savent exactement comment référer les cas, quels sont les cas qui sont pénaux par exemple, quels sont les cas qui sont civils ou on peut essayer de trouver des mécanismes avec les leaders du village avec les gens qui font la médiation pour trouver des solutions, donc c'est des choses qui sont faisables mais est-ce que les mécanismes qui sont mis en place seront aussi rapides...? Parce que ce qui déçoit les gens, c'est la rapidité. Quand c'est lent, les survivants ne viendront jamais se plaindre, quand elle sait qu'elle n'aura pas d'assistance, elle ne viendra pas te voir. »

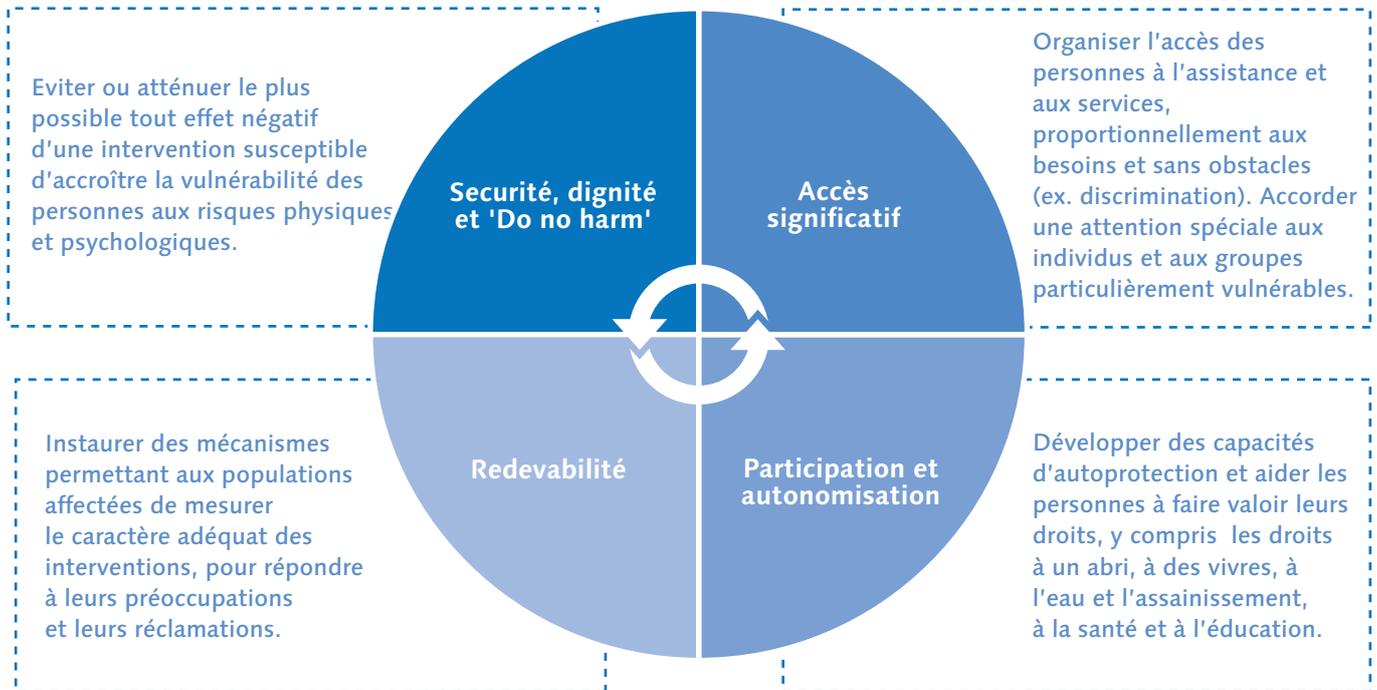
L'intégration de la dimension du genre de manière transversale dans les programme de résilience

Comment collaborer avec les leaders traditionnels et les hommes en général sur des questions de justice sociale ou de droits des femmes, alors que l'inégalité de sexes est la norme ? Et comment travailler sur un sujet tel que les violences qui, d'un point de vue extérieur, est une injustice entravant le développement, mais du point de vue des chefs coutumiers, ne constitue pas un problème qui nécessite l'intervention d'organisations étrangères ? Pour un représentant d'une ONG internationale dans le Sila, ces questions expliquent en partie pourquoi leur programme aborde les questions de genre de manière progressive, en parallèle d'autres activités de santé, ou de nutrition, et sans parler de la violence : « *On n'a pas poussé plus loin pour ne pas créer de dégâts. On n'a pas voulu se lancer non plus [dans des activités qui focalisent sur les violences]. Le but c'est de créer des relations avec les autorités petit à petit. On avait peur au début même en travaillant sur le genre. »*

Le représentant d'une autre ONG internationale basée à Goz Beida, Sila, illustre ce point : « *A mon avis, ça doit venir des autorités locales. Ça devrait. Mais ça ne viendra jamais. Parce qu'ils estiment qu'ils ont le contrôle, ils estiment que tout va bien, [...]. Eux, ils ne le voient pas comme ça, ils voient des gens qui viennent un peu bousculer leur culture, leurs habitudes, parce qu'avant les femmes ne se sont jamais plaintes donc pourquoi est-ce que c'est nous qui venons leur dire, non, ça, c'est pas bien, alors qu'avant ça fonctionnait. Avant quand il frappait sa femme, c'était bon. Quand tu empêchais la fille d'aller à l'école, c'était bien, quand elle avait treize ans tu l'as mariée parce que de toutes façons après tu pouvais pas la gérer parce qu'il y avait des grossesses non désirées parce qu'il y avait ceci et cela, et si elle n'était pas scolarisée alors c'était pas grave donc pour eux c'était normal. Toi, tu viens avec tes documents, avec tes papiers et les droits de l'Homme, tu leur dis ça, ce n'est pas bien... C'est vrai que ce n'est pas tout à fait aisé pour les autorités locales d'accepter, de reconnaître et de venir appeler une organisation pour travailler dans ce domaine. Si c'est pour faire un forage bien sûr ils vont t'appeler, si c'est pour faire une route ou un pont, construire une école, ils vont t'appeler. Maintenant si tu viens d'une manière un peu transversale cet aspect du genre c'est bien, mais ils ne t'appelleront jamais que pour ça [rires]. »*

Une approche de genre transversale, préconisée par de nombreux participants à l'étude, fait écho à la protection transversale recommandée par les acteurs humanitaires (voir figure 10) qui consiste à incorporer les principes de protection dans la programmation et à promouvoir un accès significatif à l'aide humanitaire dans la sécurité, la dignité et le respect des communautés affectées (Slim and Bonwick, 2005 ; OCHA, 2016).

Figure 10. La protection transversale, selon le Cluster Protection



Source : D'après le Groupe Sectoriel Mondial de la Protection, 2014

Une approche de genre transversale permet ainsi d'adresser les besoins de base tout en s'attaquant progressivement aux contraintes ancrées dans les normes sociales. Le but est de favoriser des processus de changements sociaux sur le long terme, au travers de changements de comportements, de perceptions, et de normes socio-culturelles. En parallèle toutefois, ces changements doivent s'accompagner d'autres mesures, à plus court terme, qui répondent aux besoins immédiats des survivantes, de leur famille et leur communauté. Dans un contexte économique aussi fragile que celui du Tchad, les besoins de base sont énormes : accès à l'eau, à la sécurité alimentaire, à la santé, à l'hygiène et l'assainissement, à la terre, aux marchés, aux infrastructures de transport et de communication, etc. Autant de besoins qui rendent les activités de beaucoup d'ONG indispensables lorsque l'Etat fait défaut et qui rendent l'intervention humanitaire et de développement utile aux yeux des populations locales. Le personnel d'un centre de santé dans le Sila confirme qu'une approche de genre transversale serait bienvenue dans les activités qui soutiennent l'agriculture ou l'assainissement, mais qu'elle doit être implicite : « Tu travailles sur ce qu'ils veulent d'abord, et ensuite tu glisses ce qu'ils ne veulent pas ! Mais il faut faire une pré-enquête, et bien cibler les imams... et mettre sur pied les femmes [focales] qui doivent être bien formées et qui puissent fréquenter ces femmes [survivantes] mais surtout ne pas les exposer pour ne pas

détruire les couples. Les ONG ne doivent pas afficher visiblement la violence... ça doit être fait d'une autre manière [...] comme les pièces de théâtre, comme ça ils reconnaissent leurs fautes. »

Une approche transversale de genre peut ainsi aider à faire évoluer les mœurs sans menacer l'identité culturelle, au travers de projets sur la santé, la nutrition, ou l'agriculture, qui transmettent les mêmes messages sur la promotion de l'égalité, par exemple, et utilisent des méthodes inclusives similaires. Ainsi, les modules utilisés par l'équipe de genre de Concern Worldwide pour sensibiliser les communautés aux questions de rôles peuvent aussi servir aux autres équipes, en adaptant les thèmes à leur secteur (Concern, 2016) : faire réfléchir les hommes et les femmes sur la valeur ajoutée de la participation des femmes dans les décisions liées à la santé et la nutrition des enfants, s'assurer que les femmes sont intégrées dans les interventions qui visent à fournir de l'eau (emplacements et accès aux points d'eau, etc.) mais aussi informer les hommes sur les techniques d'hygiène, et les besoins d'assainissement (car se sont souvent les hommes qui construisent les maisons et les latrines), promouvoir la contribution des femmes dans la production agricole (aborder les questions d'accès au foncier), ou encore valoriser les connaissances traditionnelles et environnementales des femmes pour discuter des initiatives d'adaptation aux changements climatiques. Montrer des exemples de ce qui fonctionne bien ailleurs et des bénéfiques qui ont été engendrés, pas seulement pour les femmes, mais pour tous le foyer et pour toute la communauté, est également un outil de sensibilisation : un homme dont la femme rapporte des revenus pour le ménage pourrait être disposé à lui reconnaître plus de droits.



8. CONCLUSION

Image : Matt Tomalty

La violence contre les femmes et les filles, sous toutes ses formes, est, non seulement une violation des droits humains, mais constitue aussi une manifestation de rapports de pouvoirs inégaux qui ont un impact négatif sur les moyens d'existence des survivantes, de leur famille et sur les capacités de résilience de leur communauté. L'objectif de cette étude visait à explorer deux questions principales :

1. *Comment la violence quotidienne impacte-t-elle les processus de changements sociaux nécessaires au développement des capacités de résilience ?*
2. *Comment les programmes de résilience peuvent-ils prendre en compte les violences perpétrées contre les femmes et les filles ?*

Pour y répondre, cette recherche, réalisée dans le contexte du Tchad, se base sur la combinaison de données quantitatives à l'échelle nationale et sur les témoignages d'acteurs de développement, de représentants des autorités et des communautés locales ainsi que des habitant(e)s de deux régions, le Sila et le Bhar-el-Gazal. L'analyse montre que :

- Les violences contre les femmes constituent un risque au quotidien, pas seulement en temps de conflits. Les formes de violence les plus rapportées sont les mariages précoces, les violences physiques et sexuelles commises par des auteurs connus, la polygamie et la discrimination contre les femmes qui

y est associée (abandon du foyer, risque de divorce) et le déni de ressources et d'opportunités.

- Ces violences, et plus généralement la discrimination contre les femmes et filles, ont des impacts multiples sur la construction des moyens d'existence :
 - Capital humain : la santé des survivantes, en particulier celles des adolescentes, est gravement impactée par les violences, dans un contexte où les services sanitaires sont extrêmement limités. Les normes sociales qui empêchent les femmes et les filles d'accéder aux soins quand elles en ont besoin, ont aussi un impact sur la santé de leurs enfants et, de manière générale, exacerbe leur vulnérabilité durant les périodes de stress.
 - Capital financier : La violence impacte les ressources économiques des foyers en entraînant des dépenses pour couvrir les soins médicaux, et en restreignant les capacités physiques et / ou mentales des survivantes à effectuer les tâches domestiques et / ou à s'engager dans des activités productives. Ce manque à gagner renforce la vulnérabilité des foyers en limitant leurs ressources en cas de crise.
 - Capital physique : L'accès inégal à la scolarité, à la formation, aux moyens d'information, à la propriété foncière ou au contrôle du budget familial, entre les femmes et les hommes limitent les ressources physiques qui leur permettraient de se protéger ou de s'adapter en cas de crise.
 - Capital social : les survivantes de violences sexuelles ainsi que les femmes enceintes non-mariées risquent la répudiation de la part de leur famille et de leur communauté ce qui affectent leurs possibilités de développer leurs ressources ou d'accéder à un soutien financier. L'abandon du foyer par le chef de famille, est une autre forme de violence qui affecte les ressources sociales du reste du ménage.
 - Capital naturel : Les risques de violences auxquels les femmes et les filles sont exposées lorsqu'elles vont à l'extérieur du village ou des camps pour s'approvisionner en eau et bois de chauffage pourraient éventuellement limiter leur accès à ses ressources, mais les témoignages ne permettent pas de confirmer cette hypothèse.
- Le manque de moyens d'existence est également un facteur de risque qui expose les femmes et les filles aux violences, en particulier l'exploitation sexuelle, en aggravant leur vulnérabilité. En résumé, les violences impactent les moyens d'existences des survivantes et le manque de ressources augmentent les risques de violences.
- En plus des conséquences néfastes sur les moyens d'existence, les violences contre les femmes et les filles affectent les autres processus de changement sociaux, (i) en limitant les opportunités pour les survivantes d'accéder à la connaissance et à l'information ; (ii) en réprimant les processus de décision collectifs et qui anticipent sur l'avenir ; (iii) en contraignant les possibilités d'apprentissage bien que

les femmes continuent d'innover ; (iv) en tolérant l'impunité des auteurs de violences ; et (v) en maintenant en place des normes sociales qui entretiennent les relations de pouvoirs inégales et discriminantes.

- Les inégalités de genre, et a fortiori les violences contre les femmes et les filles, entraînent une chaîne de conséquences problématiques pour la construction de la résilience : depuis la précarité de la santé reproductive des femmes et des adolescentes, jusqu'au faible taux d'alphabétisation qui touche en premier lieu les femmes, en passant par tous les obstacles institutionnels qui empêchent les femmes d'accéder aux mêmes opportunités que les hommes et d'exercer un pouvoir de décision sur une base égalitaire. Ce constat limite non seulement les ressources que les femmes peuvent mobiliser en cas de crise mais aussi celles de tous les membres du foyer dépendant.
- Les impacts négatifs des VCFF sur les processus de changements sociaux contraignent le développement de capacités d'absorption et d'adaptation. Une approche transformative est ainsi nécessaire pour répondre aux causes structurelles qui sous-tendent les inégalités et les normes de genre discriminantes. En augmentant la visibilité du problème de la violence, à travers la documentation d'abus et de déni des droits, et la collaboration multi-sectorielle, les acteurs du développement peuvent contribuer à la transformation des relations de pouvoir inégales, nécessaire à la construction de la résilience basée sur les droits humains.



9. QUELLES RECOMMANDATIONS POUR LES ONGS ?

Image : Reclaiming the Future

Standards minimums pour la prise en compte des inégalités de genre dans les programmes de résilience :

- **S'assurer que le personnel des organisations est sensibilisé et engagé à promouvoir l'égalité.** Un(e) responsable de la thématique genre est souvent une ressource indispensable mais c'est aussi tout le personnel qui doit être informé en matière d'approches inclusives. Les organisations doivent également combattre le sexisme au sein de leurs équipes.
- **Former tout le personnel sur la promotion de l'égalité et la justice sociale** (pas seulement l'équipe « genre ») pour développer leurs capacités à transmettre les mêmes messages sur la protection de l'intégrité des filles et des femmes dans leurs activités respectives, le respect du principe 'Do no harm' et l'équité de genre (voir Sotelo et al. 2017).
- **Conduire systématiquement des analyses de contextes sensibles aux normes sociales et dynamiques de pouvoir**, en prenant en compte les relations de pouvoir, les différences selon le genre, l'âge, l'ethnicité ou la caste des personnes ou encore le handicap pour mieux anticiper les contraintes.

- **Développer une approche de genre transversale dans les programmes**, en plus des activités focalisées sur la promotion de l'égalité. Cela implique de développer des approches communes dans la mise en œuvre des activités multi-sectorielles qui caractérisent souvent les programmes de résilience. Par exemple, dans les projets d'eau, d'assainissement et d'hygiène, dans le fonctionnement des centres de santé, dans les projets d'agriculture ou de réduction des risques, dans l'accès à l'information, dans la planification de développement à long terme ou dans les stratégies de sécurisation des moyens d'existence, les inégalités doivent être adressées en promouvant systématiquement la participation égalitaire des femmes dans les prises de décisions et dans les activités.
- **Miser sur les pratiques locales qui créent la résilience de manière inclusive et durable** : considérer les différentes activités pratiquées selon le genre et en rapport aux moyens d'existence de la région ou le projet intervient et voir dans quelle mesure les ajustements ont été effectués naturellement ou historiquement afin d'en renforcer les bases.
- **Collaborer et soutenir les associations locales, groupements ou comités villageois** qui font le plaidoyer pour la justice sociale. Beaucoup d'activités peuvent être mises en œuvre à travers leur réseau et leur manière de gérer les affaires sociales. Ces collaborations peuvent également assurer la durabilité des initiatives.
- **Travailler avec les leaders communautaires qui promeuvent les droits des femmes** pour véhiculer des messages sur l'égalité. Miser sur ces mêmes leaders pour qu'ils aident à sensibiliser d'autres leaders à différentes échelles.
- **Engager les hommes aux côtés des femmes**, comme acteurs engagés dans les processus de changement sociaux, en ciblant particulièrement les adolescents.
- **Souligner les bénéfices associés à l'intégration des questions de genre dans les projets**, dans les évaluations de mi-parcours ou de fin de projets pour documenter les activités qui puissent être reproduites et/ou modifiées pour mieux s'attaquer aux inégalités.

Pour lutter contre les violences contre les femmes et les filles à travers les programmes de résilience :

Des lignes directrices détaillées sur l'intégration des mesures protectrices contre les violences basées sur le genre, et désagrégées en fonction des acteurs étatiques et humanitaires sont disponibles auprès du Comité permanent inter-organisations (IASC) et du Cluster global de la protection.¹¹ Les recommandations suivantes reprennent certaines de ces directives en vue de les mettre en place dans le contexte de programmes de développement visant à construire la résilience et en distinguant les phases d'intervention.

¹¹ www.globalprotectioncluster.org/_assets/files/tools_and_guidance/gender_based_violence/2015-iasc-gender-based-violence-guidelines_lo-res.pdf

Phase d'élaboration :

- **Former le personnel aux principes de l'élimination de la violence contre les femmes et les filles.** L'ensemble du personnel doit systématiquement prendre en compte, et faire le suivi des cas de violence signalés par les bénéficiaires (c'est-à-dire noter ce qu'il s'est passé et, selon le contexte, informer les institutions compétentes (centre de santé, délégations sanitaires et sociales, associations de protection juridique, hôpitaux, etc.) dans le respect des standards d'éthique en matière de confidentialité et de protection des survivantes).
- **Intégrer les risques de violences dans les analyses de contexte et dans les études initiales :**
 - *Quelles sont les barrières et les risques rencontrés par les femmes, les adolescentes et d'autres groupes pour développer leurs moyens d'existence?*
 - *Quelles sont les violences contre les femmes et les filles dans les zones d'interventions ?*
 - *Comment ces violences impactent la vulnérabilité des survivantes face à d'autres risques ?*
 - *Quels risques pourraient résulter de la non-prise en compte des violences et de la décision de ne rien faire ?*
- **Créer des indicateurs qui prennent en compte les risques de violence** pour évaluer à mi-parcours et à la fin du projet que les activités ne maintiennent pas ou ne créent pas plus de violences.
- **Intégrer la lutte contre les discriminations en tant qu'objectif dans la programmation.** Parce qu'ils visent à réduire la vulnérabilité des personnes, les programmes de résilience constituent une opportunité de traiter simultanément les causes et les conséquences de la discrimination et des inégalités pour garantir le droit des personnes à vivre à l'abri de toute violence. Cela doit devenir un objectif, évalué au travers d'indicateurs spécifiques afin d'éviter que cet aspect soit mis de côté au moment de la mise en oeuvre.
- **Travailler avec des spécialistes du genre et/ou de la protection** afin de soutenir des analyses de contexte pertinentes, d'identifier des activités adaptées aux besoins des survivantes en termes de sécurité et de trouver et/ou établir des systèmes de référencement approprié au contexte.
- **Etablir un budget sensible au genre** en intégrant, par exemple, des lignes budgétaires flexibles qui puissent répondre aux enjeux et aux risques de violence soulevés par les analyses de genre et dans le cadre des activités du projet.
- **Collaborer avec les autres acteurs** (humanitaires et de développement ; étatiques et non-gouvernementaux) qui travaillent dans la protection ou les affaires sociales pour établir ou faire perdurer un système

de référencement. Aucune ONG ou institution ne peut appréhender seule tous les défis liés aux risques et vulnérabilités accrus, ni trouver et mettre en oeuvre les réponses aux problèmes de violence.

Phase de mise en œuvre :

- **Contribuer aux systèmes de référencement, de prévention, de protection et de prise en charge établis par les acteurs humanitaires** en les adaptant progressivement aux contextes institutionnels de la zone d'intervention (faire le lien avec les délégations locales, les tribunaux administratifs, les associations d'appui juridique, et les associations de protection des droits des femmes) ;
- **Vulgariser les textes de loi pour informer les citoyen(ne)s de leurs droits et de leurs devoirs** ; par exemple traduire en langues locales la CEDEF et la constitution tchadienne.
- **Miser sur l'éducation des enfants pour véhiculer les messages de tolérance et d'égalité.** La scolarisation est un besoin crucial identifié par les communautés résidentes dans les zones où il n'y a pas d'écoles ou bien qui manquent de personnel enseignant. Les programmes de résilience doivent appuyer la scolarisation en priorité au même titre que la santé.
- **Mettre en place/ continuer les activités de sensibilisation sur les droits des femmes et des filles**, et leur place à part entière dans la société en intégrant les hommes et les garçons (à travers des groupes de discussion séparés et mixtes).
- **Développer les capacités du personnel de santé pour prendre en charge les survivantes d'agressions et leurs enfants** (écoute, prise en charge, référencement, suivi, etc.) particulièrement lorsque les programmes soutiennent l'accès à la nutrition et à la santé.
- **Multiplier les initiatives qui créent le dialogue** entre leaders communautaires, délégations sanitaire et sociales et villageois(e)s. Les pièces de théâtre sont un très bon exemple à condition qu'il y ait une représentation/appui étatique.
- **Décider avec les communautés des initiatives à mettre en place pour traiter les violences**, sur la base des groupes de discussion mis en place précédemment ou des associations villageoises (tels que les groupements). Chaque contexte est différent et certaines autorités sont plus encourageantes que d'autres. Dans les zones où aucun système formel de référencement n'existe, l'établissement de « points d'entrée » confidentiels (ex. : centre de santé) peut aider les survivantes et la communauté à trouver une assistance après un incident de violence et/ou faire un rapport d'incident.
- **Explorer le potentiel et/ou appuyer la mise en place des cliniques mobiles** pour atteindre les zones les plus reculées, et fournir des informations sur la santé reproductive.

- **Tenir compte de l'analyse de genre dans les systèmes de monitoring et évaluation**, pour garantir que les risques et besoins de protection changeants des femmes et des filles, mais aussi ceux des hommes et des garçons, soient identifiés et contrôlés tout au long du projet, et faire un suivi de l'évolution des rôles et relations entre les genres.

Partage d'information et plaidoyer :

- **Contribuer aux mécanismes de partage de l'information et des données**, en documentant les abus observés durant la mise en œuvre des projets, les barrières rencontrées et les bonnes pratiques, dans le cadre des principes d'éthique, de confidentialité et de protection des survivantes.
- **Garantir l'accès à l'information pour les bénéficiaires des projets**, notamment les femmes : information sur leurs droits, sur le cadre législatif et les initiatives locales qui peuvent les soutenir mais aussi sur les résultats des projets, les enjeux et les impacts.
- **Contribuer au plaidoyer contre la violence sous toutes ses formes** en collaborant avec les organisations de la société civile dans leurs efforts pour l'adoption de lois nationales spécifiques de protection contre les VBG et pour la mise en place d'institutions redevables et plaider pour accroître les taux de poursuites judiciaires et de condamnations.
- **Etre plus transparent sur les difficultés rencontrées**. Documenter le succès des projets est important mais l'analyse des initiatives qui ne marchent pas l'est tout autant. Les projets qui confrontent les normes sociales qui sous-tendent la discrimination contre les femmes et les filles rencontrent sans nul doute des obstacles. Documenter les difficultés peut aider les acteurs et les bailleurs à soutenir des mesures pour y remédier.
- **Informers les bailleurs des problèmes de violence** soulevés dans les analyses initiales et dans la mise en œuvre des activités afin d'allouer des ressources financières nécessaires à la construction des capacités et à l'amélioration de la collaboration intersectorielle pour lutter contre les VBG.

Bibliographie

Alhascari et Guiryman (2015), *Les mutilations génitales féminines dans les régions de Hadjar lamis et du Guera (Tchad)*, ACORD, www.acordinternational.org/silo/files/les-mutilations-gnitales-fminines-dans-les-rgions-de-hadjar-lamis-et-du-gura-tchad.pdf

Amnesty International (2009) « 'Il n'y a pas de place pour nous ici' : violences contre les réfugiées dans l'est du Tchad ».

Amnesty International (2011), *Tchad*, Rapport présenté au comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, 50e session, Londres.

Bahadur, A. V., Peters, K., Wilkinson, E., Pichon, F., Gray, K., & Tanner, T. (2015), *The 3As : Tracking resilience across BRACED. Working and Discussion Papers*. Overseas Development Institute, Londres, www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/odi-assets/publications-opinion-files/9812.pdf

Baker, L. and Cunningham, A. (2005) Enseigner en quoi consiste la violence faite aux femmes et ses effets sur les enfants. Centre for Children and Families in the Justice System (London Family Court Clinic, Inc.) www.tcvcm.ca/files/2015-12/l-baker-a-cunningham-guide-professeurseigner-violence-faite-aux-femmes-et-ses-effets-sur-les-enfants.pdf

Boubacar, S. (2012), *Profil de Moyens d'Existence Zone Agropastorale Département de KIMITI au Tchad*, Oxfam Intermon.

Concern Worldwide (2015), *La stratégie de l'égalité du genre au Tchad 2015 à 2018*.

Concern Worldwide (2016), *Building Resilience in Chad and Sudan*. Baseline Study Findings.

Concern Worldwide (2016a), « Modules de support » du *Men and Women Life Skills Course*.

Concern Worldwide / Tufts, Fernstein International Centre (2016), *Résilience Communautaire à la Malnutrition Aigüe : enseignements tirés à ce jour du programme de Concern dans l'est du Tchad*.

Concern Worldwide / Tufts, Fernstein International Centre (2016a), « Impact assessment of community resilience to acute malnutrition' programming in the Dar Sila region of Eastern Chad », Endline report.

Concern Worldwide (2017), *Building Resilience in Chad and Sudan*, YEAR 2 BRACED Annual Report Supplement.

Conseil de l'Europe 2011, « Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique », http://stop-violences-femmes.gouv.fr/IMG/pdf/Convention_d_Istanbul.pdf

DFID (2014). *KPI4 Guidance*, Department for International Development, U.K.

EDS-MICS (Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED), Ministère de la Santé Publique (MSP) et ICF International (2014–2015), *Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples* (EDS-MICS 2014–2015), INSEED, MSP et ICF International, Rockville, Maryland, USA.

Favre, J. (2007), *Réfugiés et déplacés dans l'est du Tchad. De l'intervention humanitaire à la sécurisation militaire*, EchoGéo. <http://echogeo.revues.org/2061>

Few, R., Morchain, D., Spear, D., Mensah, A., & Bendapudi, R. (2017), *Transformation, adaptation and development : relating concepts to practice*.

Fogaroli, S. (2016) Facilitation de processus participatifs pour la promotion de l'autonomisation des femmes, l'engagement des hommes et le dialogue communautaire en faveur de l'égalité genre dans la résilience dans la région de Sila (Tchad). Rapport de mission, Concern Worldwide.

Fourissala, R. H., & Gormo, J. (2012), *Changement climatique et migration dans la bande sahélienne du Tchad*, Locus-Revista de História, 18(2).

Garcia-Moreno, C., Jansen, H. A., Ellsberg, M., Heise, L., Watts, C.H. and the WHO Multi-country Study on Women's Health and Domestic Violence against Women Study Team (2006), *Prevalence of intimate partner violence : findings from the WHO Multi-country Study on Women's Health and Domestic Violence*, Lancet 368(9543), pp. 1260–1269.

Global Protection Cluster (2012), Scoping Mission: Chad, December 2011.

Groupe Sectoriel Mondial de la Protection (2014), *Protection Transversale*, manuel de formation, www.globalprotectioncluster.org/_assets/files/aors/protection_mainstreaming/PM_training/GPC_PMTrainingPackage2014-8-FR.pdf

Harper, C., Jones, N., Presler-Marshall, E., & Walker, D. (2014), *Unhappily ever after. Slow and uneven progress in the fight against early marriage*, Overseas Development Institute, London.

Heise, L. (1998), *Violence against women : An integrated, ecological framework*, « Violence against Women », 4, pp. 262–290.

Heise, L. (2011), *What works to prevent partner violence? An evidence overview*, UK Department for International Development, Londres.

IDMC – Observatoire des situations de déplacement interne / NRC – Conseil norvégien pour les réfugiés (2010), *Outrage national. Violence contre les femmes et les filles déplacées dans l'est du Tchad*, Genève.

Inter-Agency Standing Committee (2015), « *Guidelines for Integrating Gender-Based Violence Interventions in Humanitarian Action* », <http://gbvguidelines.org/en/home/>

Jeans, H., Thomas, S., & Castillo, G. (2016), *The Future is a Choice : The Oxfam Framework and Guidance for Resilient Development*, <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/the-future-is-a-choice-the-oxfam-framework-and-guidance-for-resilient-developme-604990>

Jeans, H., Castillo, G. & Thomas, S. (2017) *Absorb, Adapt, Transform : Resilience capacities*, <http://policy-practice.oxfam.org.uk/publications/absorb-adapt-transform-resilience-capacities-620178>

Jones, N., Tefera, B., Emirie, G., Gebre, B., Berhanu, K., PreslerMarshall, E., Walker, D., Gupta, T. and G. Plank (2016) *One size does not fit all : The patterning and drivers of child marriage in Ethiopia's hotspot districts*, ODI, Londres.

Koester, D., Esplen, E., Robinson, K. B., Castillejo, C., & O'Neil, T. (2016), « *How can donors improve their support to gender equality in fragile settings?* », *Findings from OECD research. Gender & Development*, 24(3), pp. 353–373.

Le Masson, V. and Lovell, L. (2016), « *Making disaster risk reduction, including climate change adaptation, inclusive* », Chapter 26, in I. Kelman, J.C. Gaillard and J. Mercer (eds), *The Routledge Handbook on Disaster Risk Reduction and Climate Change Adaptation*.

Marcus, R. with Harper, C. (2014), *Gender Justice and Social Norms – Processes of Change for Adolescent Girls. Towards a Conceptual Framework 2*, ODI, Londres.

Marshak, A., Young, H. and Radday, A. (2016), « *Water, Livestock, and Malnutrition Findings* », *Impact Assessment of " Community Resilience to Acute Malnutrition, Programming in the Dar Sila Region of Eastern Chad, 2012–2015*, Feinstein International Center, http://fic.tufts.edu/assets/TUFTS_1677_CRAM_East_ChadFinalonline.pdf

McDermott, M. J., & Garofalo, J. (2004). When advocacy for domestic violence victims backfires: Types and sources of victim disempowerment. *Violence Against Women*, 10(11), 1245–1266.

Médard, L., and Ozias, S. (2007), *Bébédjia (sud du Tchad), un espace sous pression*, VertigO, Hors-série 4.

Meadows et D. Wright (ed.). (2008), *Thinking in Systems : A Primer*, White River Junction : Chelsea Green Publishing.

Mercy Corps. (2014), *Rethinking Resilience : Prioritizing Gender Integration to Enhance Household and Community Resilience to Food Insecurity in the Sahel*, Portland : Mercy Corps.

Ministère de la Santé Publique, de l'Action Sociale et de la Solidarité Nationale (2014) *Rapport national d'évaluation des vingt (20) ans de mise en œuvre des recommandations du programme d'action de Beijing*. N'Djamena.

Naved, R. T., Samuels, F., Gupta, T., Talukder, A., Le Masson, V. and Yount, K. M. (2017), *Understanding intimate partner violence in Bangladesh through a male lens*, www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/11397.pdf

O'Brien, K. (2012) *Global Environmental Change II: From adaptation to deliberate transformation*. *Progress in Human Geography*, 36(5), 667–676.

- OCHA (2017) *TCHAD : Aperçu de la situation en sécurité alimentaire et nutrition* http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/tcd_viz_securitealimentaireetnutritionfr_20170105.pdf
- OCHA (2017a) *TCHAD : Profil humanitaire de la région du Sila* (janvier 2017).
- OCHA (2016) *PLAN DE RÉPONSE HUMANITAIRE*, janvier-décembre 2017. www.globalprotectioncluster.org/_assets/files/field_protection_clusters/Chad/files/chad_hrp_2017_fr.pdf
- ONU FEMMES (2015), *Points programmatiques essentiels pour mettre fin à la violence à l'égard des femmes*, www.endvawnow.org/uploads/modules/pdf/1372349275.pdf
- ONU FEMMES (2015), *Glossaire des termes tirés Essentiels de la programmation et de suivi et sections d'évaluation*, www.endvawnow.org/fr/articles/347-glossaire-des-termes-tires-essentiels-de-la-programmation-et-de-suivi-et-sections-devaluation.html
- Oxfam. (2013). *The Power of People Against Poverty: The Oxfam Strategic Plan 2013–19*. Retrieved from www.oxfam.org.uk/what-we-do/about-us/how-we-work/our-goalsand-values
- Oxfam (2016) Document Stratégie Programme Barh el Gazel, OXFAM Tchad.
- Pelling, M. (2011), *Adaptation to Climate Change. From Resilience to Transformation*, Routledge, Oxford.
- République du Tchad (2010), « Programme d'action national d'adaptation aux changements climatiques (PANA-Tchad) », <http://unfccc.int/resource/docs/napa/tcd01.pdf>
- République du Tchad (2011), « Politique Nationale Genre ».
- République du Tchad (2012), « Deuxième recensement général de la population et de l'habitat » (RGPH2, 2009) Institut national de la statistique, des études économiques et démographiques (INSEED) www.inseedtchad.com/IMG/pdf/rapport_resultats_definitifs_par_sous-prefecture_24_esst_33.pdf
- Samuels, F, Jones, N., Gupta, T. (2017), *Tackling intimate partner violence in South Asia Why working with men and boys matters for women*, Overseas Development Institute. www.odi.org/sites/odi.org.uk/files/resource-documents/11342.pdf
- Schlecht, J. (2016) *A Girl No More: The Changing Norms of Child Marriage in Conflict*. New York: Women's Refugee Commission. <https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/Changing-Norms-of-Child-Marriage-in-Conflict.pdf>
- Slim, H. and Bonwick, A. (2005), « *La protection* », *Un guide ALNAP pour les organisations humanitaires*.
- Solhjell, R., Karlsrud, J., Sande, L., Jon, H. (2010), *Protecting civilians against sexual and gender-based violence in Eastern Chad*, Norwegian Institute of International Affairs, Department of Security and conflict management.

Sotelo.S., Thomas S., Jeans H., Castillo G. (2017), « *Gender Justice in Resilience* », *Guide*, Oxfam.

Twigg, J. (2015) *Disaster risk reduction. Good Practice Review 9*. London: Humanitarian Policy Group Overseas Development Institute.

UNESCO (2015), « *Literacy rate* », The World Bank data portal. <https://data.worldbank.org/indicator/SE.ADT.LITR.FE.ZS?end=2015&locations=TD&start=1993>

UN High Commissioner for Refugees (2003), *La violence sexuelle et sexiste contre les réfugiés, les rapatriés et les personnes déplacées. Principes directeurs pour la prévention et l'intervention*, www.refworld.org/docid/41388ado4.html [24 avril 2017].

UNICEF (2010), *Etude sur la protection sociale au Tchad*, République du Tchad/UNICEF, <http://dev.tchadtheque.org/images/pdf10062013/139693911-Etude-sur-la-protection-sociale-au-Tchad-Analyse-de-la-situation-et-recommandations-operationnelle-UNICEF-October-2010.pdf>

UNFPA (2016) *Bulletin d'Informations et de Sensibilisation de la Représentation de l'UNFPA au Tchad - Octobre 2016*.

Union Interparlementaire (2017), *Les femmes dans les parlements nationaux*, Etat de la situation au 1er mars 2017, Page web ; www.ipu.org/wmn-f/classif.

U.S. Department of State (2014), *Synthesis report : Evaluating the effectiveness of gender-based violence preventions programs with refugees in Chad, Malaysia, and Uganda*.

WCRWC (2005) "Don't forget us": the education and gender-based violence protection needs of adolescent girls from Darfur in Chad, Women's Commission for Refugee Women and Children.

WFP-UNHCR (2012), *Évaluation d'impact – Méthodes mixtes Contribution de l'assistance alimentaire aux solutions durables dans les contextes de réfugiés de longue durée : impact et rôle au Tchad*, Vol. I Rapport d'évaluation. <http://daraint.org/wp-content/uploads/2013/04/wfpunhcr-chad-french.pdf>

WHO (World Health Organization) (2013), *Global and regional estimates of violence against women : Prevalence and health effects of intimate partner violence and non-partner sexual violence*, WHO, Department of Reproductive Health and Research, London School of Hygiene and Tropical Medicine and South African Medical Research Council, Genève.

Questions aux autorités / personnes influentes locales

Cibles : Leaders administratifs ; Chefs de village et maires ; Chefs coutumiers et / ou religieux ;

Les questions suivantes, ainsi que l'ordre dans lequel ces questions devraient être posées vont dépendre de la personne interviewée. Certaines questions devront être évitées ont posées différemment en fonction du statut, du lieu, etc.

Nous aimerions explorer en quoi les relations sociales au sein des ménages, mais aussi dans les communautés, influencent les capacités des personnes vulnérables à faire face aux crises. En d'autres termes, nous sommes intéressées de comprendre par exemple comment les membres du même foyer se soutiennent entre eux ou au contraire si des tensions éventuelles limitent le développement et le bien-être du foyer. Nous voulons aussi comprendre si la solidarité ou les tensions au sein des ménages change en tant de crises lorsqu'il y a une sécheresse par exemple ou une pénurie alimentaire.

Questions sur la personne répondante

- Genre
- Age
- Etat civil
- #enfants
- Localité résidence
- Fonction
- Institution étatique/ commune
- Caste, ethnie, tribu, religion

Questions d'introduction

1. De votre point de vue, est ce qu'il y a des défis en termes de cohésion sociale dans cette localité ? (spécifier : en termes d'égalité entre les membres de la communauté)
2. Et au sein des foyers, est ce qu'il vous arrive d'être confronté à des tensions familiales ? (est-ce que ces tensions sont parfois violentes ?)
3. A qui les hommes s'adressent ils quand ils ont des problèmes ? A qui les femmes s'adressent elles en cas de problème
4. Quels genres de conflits existent dans un mariage et dans la famille, et quelles en sont les causes ? Comment sont-ils résolus ?
5. Est-ce que les tensions ont tendance à augmenter dans certaines circonstances (lesquelles ? par exemple à certaines périodes de l'année ? en temps de crises ?)

6. Quels sont les personnes les plus concernées par ces tensions ? (Est-ce qu'il y a des groupes plus touchés par des tensions au sein de la famille ou de la communauté ?)(creuser : est-ce que certaines personnes sont plus vulnérables en fonction de leur identité sociale ?)

La section suivante concerne le cas ou la personne parle de la violence basée sur le genre (ou semble ouverte à en parler) :

7. Quel est selon vous l'ampleur du problème de violences contre les femmes et les filles dans cette localité ?
8. Quelles sont, selon vous, les causes des problèmes d'insécurité auxquels sont confrontés les femmes et les filles (demander des exemples)
9. Quelles sont les formes spécifiques de violences contre les femmes et les filles au Tchad/ Dar Sila ?
10. Quand les violences ont-elles lieu ? Ou principalement ? Qui sont les principaux auteurs ?
11. Comment pensez-vous que les phénomènes naturels, chocs climatiques et autres (e.g. sécheresse, inondations, crise de prix, conflits) influencent les inégalités, et augmentent les cas de violence ? Expliquez.
12. Face à ces problèmes, est ce qu'il y a des ménages/ communautés qui sont plus vulnérables que d'autres ? Pourquoi ?
13. Au niveau du foyer, dans quelle mesure les inégalités de genre et la violence contre les femmes et filles, affectent / impactent différemment (expliquez)
 - les femmes ?
 - les enfants (filles et garçons)
 - les hommes ?
14. Est-ce que le nombre de cas de violence semble empirer, ou au contraire diminuer, ou rester le même ? Depuis l'année dernière, et depuis les 5 dernières années ? Pourquoi ?
15. Selon vous, dans quelle mesure les inégalités de genre et la violence contre les femmes et filles, affectent :
 - Les moyens d'existence des femmes et des filles survivantes de violences) (ex. santé, revenus, participation dans la vie sociale, pouvoir de décision, etc.) ?
 - Les moyens d'existence des hommes et des garçons ?
 - Les relations à l'intérieur du foyer ?
 - Les relations au sein de la communauté ? (cohésion, confiance, solidarité, etc)

Capacités d'absorption et de réponse aux chocs

16. Comment est-ce que les femmes au quotidien réagissent et répondent à la violence perpétrée par les membres de leur famille, des voisins ou des collègues ?
17. Comment est-ce que les hommes au quotidien réagissent à la violence perpétrée à l'encontre de leurs filles, sœurs, mères, amies ou voisines ?
18. Comment est-ce que les familles et les communautés réagissent aux violences contre les femmes et se sentent (ou pas) responsables ?
19. En temps de crise, est-ce que la violence (celle au sein des ménages ou perpétrée au quotidien) limite les capacités des survivantes et des membres du foyer à faire face/ ou à se remettre de l'impact de cette crise (pas seulement les crises liées aux risques climatiques) ? Pourquoi ? (exemples)

Les capacités de changement et d'adaptation

20. Selon vous est ce que la violence au sein des ménages limite les capacités des survivantes et des membres du foyer à anticiper/se préparer aux risques (pas seulement les risques climatiques) ? Pourquoi ? donnez des exemples.

Transformations

21. Est-ce que les projets de développement se penchent sur les problèmes de violence ? Comment ?
22. Quels devraient être le rôle des ONGs pour améliorer la sécurité et le bien être des filles et des garçons ? A quel niveau ?
23. Qui devrait être impliqué pour accompagner les changements nécessaires ? Comment et à quel niveau ?

Point de vue général sur les projets, l'intégration des questions de genre et la construction de la résilience

24. Existente-t-il des services pour répondre aux violences (étatiques et non-gouvernementaux) (depuis quand, où, quel fonctionnement, quels groupes visés, quels services proposés, etc.)
 - Si oui, pensez-vous que ces services ont été efficaces ?
 - Pensez-vous que l'accès à ces services influence la résilience des survivantes? Et de leur famille ?
 - Quelles considérations doivent ces services de réponse/prise en charge intégrer afin d'éviter des réponses contre-productives ?
25. Dans quelle mesure êtes-vous engagés avec les acteurs divers (p.ex. société civile, secteur privé, organisations régionales, administration de l'état, professionnels libéraux, intellectuels) dans la lutte contre les violences faites aux femmes et filles? Exemples ?

26. Dans quelle mesure l'intégration de la dimension genre (considérations sur les inégalités genre) dans toute sorte de projets/ interventions (p.ex. moyens existence, gouvernance, WASH, éducation) contribue à la construction de capacités de résilience pour la communauté, foyers et individus (inclus hommes et femmes) ? Exemples ?
27. (suivant l'autorité interviewée) : Est-ce que l'approche résilience est une opportunité pour les ONGs de travailler sur les inégalités, y compris les problèmes de violence contre les femmes ? Comment ? Et vice versa ?

Merci beaucoup pour avoir répondu à nos questions, et pour nous autoriser à utiliser ces informations dans le cadre de cette étude. Toutes ces informations seront traitées de manière anonyme.

Questions aux personnels d'ONG, ONU, autorités étatiques

Cibles :

Directeur/trice pays ; Field coordinateurs/trices ; Conseillers(eres)
Genre et / ou résilience ; M&E ; Ministères ; Forces de l'ordre ; services
de réponse.

Les questions suivantes, ainsi que l'ordre dans lequel ces questions devraient être posées vont dépendre de la personne interviewée. Certaines questions devront être évitées ont posées différemment en fonction du statut, du lieu, des responsabilités, etc.

Contexte de l'étude :

Nous aimerions explorer en quoi les relations sociales au sein des ménages, mais aussi dans les communautés, influencent les capacités des personnes vulnérables à faire face aux crises. En d'autres termes, nous sommes intéressées de comprendre par exemple comment les membres du même foyer se soutiennent entre eux ou au contraire si des tensions éventuelles limitent le développement et le bien-être du foyer. Nous voulons aussi comprendre si la solidarité ou les tensions au sein des ménages change en tant de crises lorsqu'il y a une sécheresse par exemple ou une pénurie alimentaire.

Questions sur la personne répondante

- Genre
- Localité
- Fonction
- Organisation

Questions d'introduction

1. De votre point de vue, quels sont les défis majeurs pour travailler sur la dimension du genre dans les projets de développement ? Exemples de votre organisation ?
2. Quel est selon vous l'ampleur du problème de violences contre les femmes et les filles dans les communautés où vous travaillez ?
3. Quelles sont, selon vous, les raisons qui expliquent les problèmes d'insécurité auxquels sont confrontés les femmes et les filles (spécifier la localité en fonction de la personne et demander des exemples)
4. Quelles sont les formes spécifiques de violences contre les femmes et les filles au Tchad/ Dar Sila ?

5. Quand les violences ont-elles lieu ? Ou principalement ? Qui sont les principaux auteurs ?
6. Quels sont les groupes de femmes qui sont le plus à risques de la violence ? Pourquoi ? A l'inverse, quels groupes de femmes se sentent en général plus à l'abri de la violence ? Pourquoi ?
7. Comment pensez-vous que les phénomènes naturels, chocs climatiques et autres (e.g. sécheresse, inondations, crise de prix, conflits) influencent les inégalités de genre, et augmentent les cas de violence ? Expliquez.
8. Face à ces problèmes, est ce qu'il y a des ménages/ communautés qui sont plus vulnérables que d'autres ? Pourquoi ?
9. Est-ce que le nombre de cas de violence semble empirer, ou au contraire diminuer, ou rester le même ? Depuis l'année dernière, et depuis les 5 dernières années ? Pourquoi ?
10. Au niveau du foyer, dans quelle mesure les inégalités de genre et la violence contre les femmes et filles, affectent / impactent différemment (expliquez)
 - les femmes ?
 - les enfants (filles et garçons)
 - les hommes ?

Point de vue général sur les projets, l'intégration des questions de genre et la construction de la résilience face aux violences contre les femmes et les filles (VCF) dans la région/communauté

11. Selon vous, dans quelle mesure les inégalités de genre et la violence contre les femmes et filles, affectent :
 - Les moyens d'existence des femmes et des filles survivantes de violences) (ex. santé, revenus, participation dans la vie sociale, pouvoir de décision, etc.) ?
 - Les moyens d'existence des hommes et des garçons ?
 - Les relations à l'intérieur du foyer ?
 - Les relations au sein de la communauté ? (cohésion, confiance, solidarité, etc)
12. Existente-t-il des services pour répondre aux violences (étatiques et non-gouvernementaux) (depuis quand, où, quel fonctionnement, quels groupes visés, quels services proposés, etc.)
 - Si oui, pensez-vous que ces services ont été efficaces ?
 - Pensez-vous que l'accès à ces services influence la résilience des survivantes ? Et de leur famille ?

- Quelles considérations doivent ces services de réponse/prise en charge intégrer afin d'éviter des réponses contre-productives (ex. résistance de la part des hommes/ d'autres membres du foyer, de la communauté) ?

Capacités d'absorption et de réponse aux chocs

13. Comment est-ce que les femmes au quotidien réagissent et répondent à la violence perpétrée par les membres de leur famille, des voisins ou des collègues ?
14. Comment est-ce que les hommes au quotidien réagissent à la violence perpétrée à l'encontre de leurs filles, sœurs, mères, amies ou voisines ?
15. Comment est-ce que les familles et les communautés réagissent aux violences contre les femmes et se sentent (ou pas) responsables ?
16. En temps de crise, est-ce que la violence (celle au sein des ménages ou perpétrée au quotidien) limite les capacités des survivantes et des membres du foyer à faire face/ ou à se remettre de l'impact de cette crise (pas seulement les crises liées aux risques climatiques) ? Pourquoi ? (exemples)

Les capacités de changement et d'adaptation

17. Selon vous est ce que la violence au sein des ménages limite les capacités des survivantes et des membres du foyer à anticiper/se préparer aux risques (pas seulement les risques climatiques) ? Pourquoi ? donnez des exemples.

Changements nécessaires pour encourager la transformation

18. Est-ce que vous/votre organisation conduit des analyses de genre et de pouvoir lors de la conceptualisation de vos interventions ? Si non, pourquoi ?
19. Est-ce que votre organisation se penche sur les problèmes de violence ? Pourquoi ? Comment ?
20. Lorsque vous mettez en œuvre vos activités, dans quelle mesure prenez-vous en compte ou pas l'impact de la violence à différentes échelles ?
21. Quels devraient être le rôle des ONGs pour améliorer la sécurité et le bien être des filles et des garçons ? A quel niveau ?
22. Qui devrait être impliqué pour accompagner les changements nécessaires ? Comment et à quel niveau ?

Questions sur la coordination de la réponse aux violences et liens avec les approches de résilience

23. Comment est-ce que les activités/interventions programmatiques de lutte contre les violences basées sur le genre sont coordonnées au niveau régional et local ?

24. Dans quelle mesure l'engagement et la coordination avec les acteurs divers (p.ex. société civile, secteur privé, organisations régionales, administration de l'état, professionnels libéraux, intellectuels) dans la lutte contre les violences faites aux femmes et filles contribuent à des meilleurs résultats de résilience ? Exemples ?
25. Dans quelle mesure l'intégration de la dimension genre (considérations sur les inégalités genre) dans toute sorte de projets/ interventions (p.ex. moyens existence, gouvernance, WASH, éducation) contribue à la construction de capacités de résilience pour la communauté, foyers et individus (inclus hommes et femmes) ? Exemples ?
26. Est-ce que l'approche résilience est une opportunité pour les ONGs de travailler sur les inégalités, y compris les problèmes de violence contre les femmes ? Comment ? Et vice versa ?

Merci beaucoup pour avoir répondu à nos questions, et pour nous autoriser à utiliser ces informations dans le cadre de cette étude. Toutes ces informations seront traitées de manière anonyme.

Questions aux membres de la communauté

Cible

Cet outil est destiné à collecter le témoignage de femmes et d'hommes d'âges variés vivant dans des communautés différentes sur la base de questions portant sur leur expérience de vie quotidienne et leurs expériences éventuelles en tant de crises suite à un aléa naturel progressif ou soudain.

La plupart des questions portent sur la manière dont les personnes gèrent les crises auxquelles elles font face et sur l'influence de la violence quotidienne sur les capacités de résilience des ménages.

Les villages et les participants devraient être ciblés sur la base de l'expertise des conseillères genre et résilience locales de Concern (et d'Oxfam).

Les communautés choisies devraient idéalement être un mélange entre celles bénéficiaires des programmes de développement et celles non bénéficiaires.

Ne commencer cet entretien qu'après avoir informé et obtenu le consentement de la ou du participant(e).

Répéter le droit et la possibilité des participants à interrompre l'entretien à tout moment.

Informations générales sur la personne :

- Genre
- Age
- Niveau d'éducation
- Etat civil
- #enfants
- Localité résidence
- Activité génératrice de revenus principale
- AGR secondaires ou alternatives
- Passé migratoire (est ce que la personne a immigré récemment et de quelle provenance)
- Caste, ethnie, tribu, religion
- #personnes vivant dans le foyer

Introduction

1. Comment les hommes accèdent-ils aux informations sur ce qui arrive dans leur communauté ? Comment les femmes y accèdent-elles ?
2. A qui les hommes s'adressent ils quand ils ont des problèmes ? A qui les femmes s'adressent elles en cas de problème ? (exemple : problèmes relationnels, conflit dans la famille)
3. Quels genres de conflits existent dans un mariage et dans la famille, et quelles en sont les causes ? Comment sont-ils résolus ?

Questions sur la sécurité de femmes et de filles

4. Etes-vous au courant de problèmes liés à la sécurité des femmes et des filles dans cette localité ? (demander des exemples)
5. Y-a-t-il des pratiques traditionnelles qui affectent le bien-être des femmes et / ou des filles ?
6. Quelles sont les causes, ou les circonstances, des problèmes de sécurité pour les femmes et les filles dans cette communauté ? (Demander des exemples). Qu'est ce qui a été fait pour améliorer la sécurité des femmes et des filles ?
7. Est-ce que certains membres de la communauté (sans les nommer) souffrent de violences au quotidien ? Connaissez-vous une histoire en particulier ?
8. A votre avis, quels groupes de femmes se sentent le moins en sécurité, ou se sentent le plus exposées au risque de violence ? Pourquoi ? Quels groupes de femmes se sentent le plus en sécurité à votre avis ? Pourquoi ? (creuser implicitement : rôle de la classe sociale)
9. A votre avis, quel est l'impact de la violence contre les femmes et les filles ?
 - Sur les femmes et filles (survivantes ou non) (ex : santé, revenus, participation dans la vie sociale, pouvoir de décision, etc.)
 - Sur les hommes et les garçons
 - Sur les relations entre les membres du foyer
 - Sur le mode de subsistance (ex : dépenses, diversification des sources de revenus, etc.)
 - Au niveau de la communauté (cohésion, confiance, solidarité, etc)
10. Les problèmes de violence se sont-ils améliorés, empirés ou sont restés les mêmes au cours des dernières années ? Pourquoi ? A quel niveau ?

Capacité d'absorption et d'adaptation

11. Comment les femmes supportent-elles et répondent-elles à la violence commise par des membres de la famille, des amis, des voisins ?

12. Comment les hommes supportent-ils et répondent-ils à la violence commise contre leurs filles, sœurs, mères, femmes et amies ?
13. Comment les familles et les communautés réagissent et répondent-elles aux cas de violence ?
14. Qu'est ce qui est fait pour prévenir la violence ? Qu'est ce qui est fait pour aider les survivantes ? Comment ces efforts pourraient-ils être améliorés ? Quels changements seraient adéquats ?
15. Quels groupes se sont-ils engagés dans la prévention de la violence contre les femmes et les filles dans la communauté ? Comment et quels ont été les effets ? (exemple : comités de coordination locale)

Créer du changement de manière intentionnelle pour encourager les capacités de transformation.

16. Qu'est ce qui devrait être fait pour assurer la sécurité des femmes, des filles, et des filles de vos filles dans le futur ?
17. Qu'est ce qui devrait être fait pour assurer le développement et le progrès futur de votre communauté ?
18. Qui, à votre avis, a un rôle à jouer pour amener ces changements et du progrès dans votre communauté (ex : jeunes, leaders, société civile, hommes, etc.) ?

Merci beaucoup pour votre participation à cette discussion et pour avoir donné votre consentement à l'utilisation de ces informations dans le cadre de ces recherches.

Ces informations seront traitées de manière confidentielle.

BRACED cherche à renforcer la résilience de jusqu'à 5 millions de personnes vulnérables face aux extrêmes et aux désastres climatiques, grâce à un programme de trois ans financé par le gouvernement britannique, qui soutient 120 organisations actives dans le cadre de 15 consortiums, dans 13 pays situés en Afrique de l'Est, au Sahel et en Asie du Sud-Est. Le fait qu'il soit doté d'un consortium gestionnaire de connaissances constitue l'unicité de BRACED.

Le consortium gestionnaire de connaissances est dirigé par l'Overseas Development Institute et englobe le Centre du changement climatique de la Croix-Rouge, l'Asian Disaster Preparedness Center, ENDA Energie, l'ITAD et la Thomson Reuters Foundation.

Les points de vue présentés dans ce document sont ceux des auteurs et ne représentent pas forcément ceux de BRACED, de ses partenaires ou de son bailleur de fonds.

Les lecteurs sont encouragés à utiliser les rapports du gestionnaire de connaissances de BRACED pour leurs propres publications pourvu que ce ne soit pas à des fins commerciales. En tant que détenteur des droits d'auteur, le programme BRACED demande à ce que les citations fassent mention de la source et souhaite recevoir une copie de la publication. Pour toute utilisation en ligne, nous demandons aux lecteurs de donner le lien vers la ressource originale sur le site Web de BRACED.

Le gestionnaire de connaissances BRACED fournit des données factuelles et des enseignements ayant trait à la résilience et à l'adaptation, en partenariat avec les projets BRACED et avec la communauté des professionnels de la résilience dans son ensemble. Il recueille des données robustes sur les pratiques à mettre en place pour renforcer la résilience aux extrêmes et aux catastrophes climatiques autant qu'il initie et soutient des processus visant à veiller à ce que ces données factuelles soient mises en pratique dans les politiques publiques et les programmes. Le gestionnaire de connaissances favorise par ailleurs les partenariats afin d'amplifier l'impact des nouveaux enseignements et des données factuelles et améliorer ainsi le degré de résilience des pays et des communautés pauvres et vulnérables de par le monde.

Publié en December 2017

- Site Web : www.braced.org
- 🐦 Twitter : [@bebraced](https://twitter.com/bebraced)
- 📘 Facebook : www.facebook.com/bracedforclimatechange

Image de couverture : Giacomo Pirozzi

Conception et mise en page : Soapbox, www.soapbox.co.uk



OXFAM

CONCERN
worldwide